



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
02 è 03 d'OTTOBRE di u 2025**

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
02 ET 03 OCTOBRE 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 2 È 3 D'OTTOBRE DI U 2025
 2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
 RÉUNION DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025

SUNTA di u VENNERI u 03 d'OTTOBRE di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

Reprise de la séance à 10h23

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, hommage Cardinal Bustillo suite tags injurieux

11

Prise(s) de parole :

M. Jean-Martin MONDOLONI

11

M. Romain COLONNA

12

M. Paul-Félix BENEDETTI

13

M. Saveriu LUCIANI

14

Mme Charlotte TERRIGHI

15

M. le Président Gilles SIMEONI

16

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

17

M. Antoine POLI

18

M. le Président Gilles SIMEONI

18

<u>CUUPERAZIONE ISTITIZIUNALE</u> / <u>COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE</u>	
Raportu n° 268 : Avisu nant'à u prughjettu di decretu d'appiecazione di a lege criendu u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 268 : Avis sur le projet de décret d'application de la loi créant l'Établissement public du Commerce et de l'Industrie de Corse	
Vote urgence	20
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	20
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul QUASTANA	30
M. Jean-Martin MONDOLONI	31
Mme Serena BATTESTINI	33
M. Jean-Christophe ANGELINI	33
M. Don Joseph LUCCIONI	35
<i>Présidence de M. Hyacinthe VANNI</i>	
M. le Président Gilles SIMEONI	37
Mme Angèle CHIAPPINI	42
M. le Président Gilles SIMEONI	42
M. Jean-Martin MONDOLONI	42
M. le Président Gilles SIMEONI	43
VOTE RAPPORT	45
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	45
M. le Président Gilles SIMEONI	45
M. Hyacinthe VANNI	46
M. le Président Gilles SIMEONI	46

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Présentation générale de 14 rapports (N°229 et de 245 à 258) du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse **47**

Raportu n° 229 : Riaccunciamentu di l'accessu à u portu di cummerciu di Prupia

Rapport n° 229 : Réaménagement de l'accès au port de commerce de Prupia

M. François SORBA, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. **52**

M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires **52**

Prise(s) de parole :

M. Jean-Martin MONDOLONI **53**

M. François SORBA **53**

M. Paul QUASTANA **55**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA en réponse aux interventions **55**

VOTE RAPPORT **56**

Raportu n° 245 : Distruzzione è ricustruzione di u ponte d'Albu, anziana RD 80, cumuna d'Ogliastru

Rapport n° 245 : Démolition et reconstruction du pont d'Albu, ex-RD 80, commune d'Ogliastru

M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires **56**

VOTE RAPPORT **57**

Raportu n° 246 : Accunciamentu di trè sezione d'avanzamentu nantu à l'anziana RT 40 Rapport n° 246 : Aménagement de 3 créneaux de dépassement sur l'ex-RT 40 M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	57
VOTE RAPPORT	57
Raportu n° 248 : Accunciamentu di un giratoghju à a crucivia trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 210 nant'à a cumuna di Lucciana Rapport n° 248 : Aménagement d'un giratoire au carrefour entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 210 sur la commune de Lucciana M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	58
VOTE RAPPORT	58
Raportu n° 249 : Approvu di l'uparazioni di ricustruzioni di u ponti di Caituccoli - anziana RD 157 Rapport n° 249 : Approbation de l'opération de reconstruction du pont de Caitucoli - ex-RD 157 M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	58
VOTE RAPPORT	58

Raportu n° 250 : Approvu di u prugettu d'accunciamentu di a crucivia trà l'anziana RT 10 è l'anziana RD 230, nantu à u territoriu di a cumuna di Tagliu è Isulacciu Rapport n° 250 : Approbation du projet d'aménagement du carrefour entre l'ex-route territoriale 10 et l'ex-route départementale 230, sur le territoire de la commune de Tagliu è Isulacciu	
M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	59
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	59
M. Jean-Félix ACQUAVIVA en réponse aux interventions	60
VOTE RAPPORT	60
Raportu n° 251 : Approvu di u prugettu d'assudata di u muru d'appuntunamenti d'Erbalunga nantu à l'anziana RD 80 - cumuna di Brandu	
Rapport n° 251 : Approbation du projet de confortement du mur d'encrochements d'Erbalunga situé sur l'ex-RD 80 sur la commune de Brandu	
M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	61
VOTE RAPPORT	61
Raportu n° 252 : Assestu di a bocca di u Prunu (anziana RD 61) è criazioni di una via nova da l'anziana RD61 à a Strada d'Avvinta d'Aiacciu à livellu di u giratoghju d'Alzu di Leva	
Rapport n° 252 : Aménagement du col du Prunu (ex-RD 61) et création d'une voie nouvelle reliant l'ex-RD 61 à la Rocade d'Aiacciu au niveau du giratoire d'Alzu di Leva	
M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	61

VOTE RAPPORT	61
Raportu n° 257 : Approvu di u prughjettu d'accunciamentu di l'anziana RD 11 : assestu di una crucivia à sensu giratoriu trà l'anziana RD 11 è a via Henri Maillot è missa in sicurezza di a crucivia trà l'anziana RD 11 è a via cumunali di l'anzianu ospidali è di a cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aiacciu Rapport n° 257 : Approbation du projet d'aménagement de l'ex-RD 11 : Aménagement d'un carrefour à sens Giratoire entre l'ex-RD 11 et la rue Henri Maillot et sécurisation du carrefour entre l'ex-RD 11 et la voie communale de l'ancien Hôpital et de la convention de financement avec la commune d'Aiacciu M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires <i>Prise(s) de parole :</i> M. Don Joseph LUCCIONI <i>Présidence de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</i>	
VOTE RAPPORT	62
Raportu n° 253 : Assestu di a traversa di Santa Lucia di Tallà – anziana RD 268 è anziana RD 20 Rapport n° 253 : Aménagement de la traverse de Santa Lucia di Tallà - ex-RD 268 et ex-RD 20 <i>Prise(s) de parole :</i> Mme Chantal PEDINIELLI M. Jean-Paul PANZANI M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux interventions	
VOTE RAPPORT	63
	64
	65
	67
	67

Raportu n° 254 : Assestu di a traversa di Bucugnà Rapport n° 254 : Aménagement de la traverse de Bucugnà <i>Prise(s) de parole :</i> M. Jean-Michel SAVELLI M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux interventions VOTE RAPPORT	68 69 70
Raportu n° 255 : Assestu di a traversa di u paesu di Tarrabucceta, anziana RD 22, cumuna di Figari Rapport n° 255 : Aménagement de la traverse du village de Tarrabucceta, ex-RD 22, commune de Figari Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS M. Jean-Félix ACQUAVIVA VOTE RAPPORT	70 71 71
Raportu n° 256 : Approvu di l'accunciamentu di l'anziana RT 20 incù riqualificazioni di a strada è criazioni di una sizzioni d'avanzamentu nantu à a cumuna di Bucugnà Rapport n° 256 : Approbation de l'aménagement de l'ex-RT 20 avec recalibrage de la route et création d'un créneau de dépassement sur la commune de Bucugnà VOTE RAPPORT	72
Raportu n° 258 : Assestu è prulungamentu di a via latirali di l'anziana RD 55 in a travirsata di l'ipercentru di Purtichju è di a vasca di regulazioni assuciata Rapport n° 258 : Aménagement et prolongement de la contre-allée de l'ex-RD 55 dans la traversée de Purtichju hypercentre et du bassin de compensation associé Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	72

Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	72
VOTE RAPPORT	73
Raportu n° 247 : Classificazione di e strade à grande circolazione	
Rapport n° 247 : Classement des routes à grande circulation	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	73
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O2/040) par M. François SORBA, <i>rapporteur</i>	80
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis de la Chambre des territoires	80
Prise(s) de parole :	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	80
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	81
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	82
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux interventions	82
M. Pierre POLI explication de vote	84, 85
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	85
M. Pierre POLI	87
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	87
VOTE RAPPORT	87
Suspension de la séance à 13h27 / Reprise de la séance à 14h47	
<u>ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
Raportu n° 239 : Seguitu di e ricumandazione di a Camera Regionale di i Conti dopu à u raportu d'osservazione definitive nant'à a cumpetenzza rilativa à a gestione di e risorse in acqua	
Rapport n° 239 : Suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes suite au rapport d'observations définitives sur la compétence relative à la gestion des ressources en eau	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	89
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Georges MELA	92
M. Paul-Félix BENEDETTI	95
M. Saveriu LUCIANI	100
M. Jean-Jacques LUCCHINI	106
Mme Chantal PEDINIELLI	113
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI en réponse aux intervenants	113
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux intervenants	115
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI en réponse aux intervenants	118
PRISE D'ACTE	118
<u>MUZIONE / MOTION</u>	
Motion n° 2025/O2/022 en soutien à l'ACA présentée par M. Don Joseph LUCCIONI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	119
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis du CE	121
Mme Véronique PIETRI	121
Mme Anne-Laure SANTUCCI	122
M. Jean-Martin MONDOLONI	123
Mme la Présidente MAUPERTUIS	123
Vote des amendements	123
VOTE MOTION	124
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : communication au sujet d'Isaline CHOURY	124
Mme Chantal PEDINIELLI	125
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, en réponse	125
La séance est levée à 16h15.	

La séance est reprise à 10 h 23 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette Maupertuis, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La Conférence des présidents hier a débattu des modalités d'intervention à la suite des tags injurieux qui ont visé le cardinal Bustillo. Je me suis exprimée sur le sujet hier, ce tag qui nous a attristés, heurtés, inquiétés aussi parce que je pense que nous avons aussi des inquiétudes à avoir lorsque l'on voit fleurir ce genre d'insultes pour qui que ce soit, mais visant en particulier le cardinal en place.

Donc, nous avons décidé qu'il y aurait un petit temps de parole bref à la suite de la demande qui a été faite en commission permanente organisationnelle aussi mercredi.

Chaque groupe a 2 minutes pour s'exprimer et nous déciderons des modalités opératoires ensuite pour affirmer notre soutien au cardinal, s'il y a convergence sur cette position.

Qui souhaite la parole ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la présidente.

Très rapidement, conformément à ce qu'on s'est dit, je fais partie de ceux qui ont souhaité réagir parce que dans ce genre de circonstances, il y a un dilemme qui est toujours le même, est-ce qu'on parle et on donne de la résonance à des actes parfois considérés comme stupides, et celui-là l'est, ou est-ce qu'on se tait ? Moi, je fais partie de ceux qui pensent qu'il ne faut pas se murer dans le silence. Je pense qu'il faut des réactions, réactions à plusieurs titres.

Oui, il s'agit d'un homme d'Église ! Oui, il s'agit du guide du peuple chrétien ! Oui, il s'agit du cardinal ! Oui, il s'agit d'un homme qui a quand même réussi, le 15 décembre dernier, à créer le temps d'une journée, un esprit de communion en Corse assez rare quand même. Je crois que le Cardinal, en l'espèce François Bustillo, est devenu dans ce que vous appeliez les temps d'impermanence et d'incertitude hier, un pôle de stabilité en Corse qui rassemble parce qu'il a une autorité morale et que son charisme le lui autorise.

Le Cardinal, c'est un homme de bien.

Cet homme de bien est confronté depuis 2 jours à une forme de mal. Mais c'est aussi un homme et je pense qu'il a le droit à la compassion. Et face au mal, moi je fais partie de ceux qui pensent que le mal n'a besoin de rien d'autre pour prospérer que l'apathie des gens de bien et de raison. Le mal n'a besoin de rien d'autre pour prospérer que de l'apathie, c'est-à-dire du silence des gens de bien et de raison.

Je crois qu'ici, dans cet hémicycle, nous faisons la preuve, au-delà de notre diversité, que nous sommes des gens de bien et de raison et que le bien et la raison doivent nous conduire à réagir, à apporter évidemment notre soutien au cardinal et à créer dans l'unanimité souhaitée évidemment, la rédaction d'un courrier unanime pour dire en quelques mots ce que je viens d'évoquer, tout le bien qu'on pense d'un homme qui se retrouve face au mal.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Jean Martin. D'autres interventions ? Romain Colonna pour le groupe « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Grazie, Signore Presidente.

Vuliamu di modu sinceru testimunià di sicura tuttu u nostru sustegnu à u Cardinale BUSTILLO, ramintà chì quellu omu ghjè un omu di pace. È esse un omu di pace vene à dì ghjè purtatu un messagiu cutidianu cù difficultà in u nostru paese ghjè chì i nostri rapporti suciali, tutti i nostri rapporti suciali, a so via ghjè quella di u dialogu, ghjè quella di a demucrazia, ghjè quella di parlacci. È ci semu postu a quistione s'ellu ci era un intaressu à palisà, dinunzià isse malfatte quì, è ci semu dettu cù u gruppu è cun d'altri chì cunpacenza, cunpacenza di pettu à isse malfatte micca. Cunpacenza di pettu à isse malfatte micca è banalisazione di isse malfatte micca. Allora di sicuru vulemu crede ch'ellu hè un attu solu sulettu, diciaremu ch'ellu hè un attu di calchi parsona chì ùn si rende micca contu si sò ch'ellu scrive, è sò ch'ellu face, u lasciaremu quì senza sapè da induv'ella vene ma micca banalisazione, micca banalisazione di sò chì ci hè scrittu hè detta.

È parquessa dinò chì forse ùn si pò micca apparagunà ma chì u nostru gruppu hà vulsutu cumincià issa sessione dinò punendu una dumanda à bocca nantu à tuttu u clima di violenza chì ci hè in Corsica di pettu à l'incendii criminali, è quì di pettu à calchi scritti nantu à i muri, noi quessa ùn l'accitemu micca è saremu sempre quì à palisà la incù i nostri mezi, cù i mezi di a parolla è

cù i mezi di u dialogu perchè issu missaghju di pace ch'ellu porta u Cardinale u purtemu ancu noi, u vulemu purtà è saremu quì è di sicura à mandà li una lettera cumuna cù l'assemblea à nome di u gruppu "Fà populu in seme" eccu sò chè no vuliamu dì in calchi parolla.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti per « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Des insultes, des tags, encore une fois de la lâcheté, des petites mains peut-être manipulées et un cycle de violence qui s'inscrit dans une trajectoire très déviante que connaît aujourd'hui la Corse.

Là, on touche à quelque chose qui logiquement aurait dû rester à un niveau de sacralisation suprême, intouchable. On s'y attaque mesquinement avec des écritures abjectes. On aurait pu choisir de les oublier et de ne pas les voir. Il faut en parler, ça donne de l'écho à ceux qui l'ont fait, ça peut leur même leur donner de la satisfaction.

Moi, je considère qu'aujourd'hui, c'est la société Corse tout entière qui va mal.

On a eu des évêques politiques avec des visions ouvertes pour la Corse, on a eu des évêques fermés et on a eu aussi des représentants ecclésiastiques qui étaient des gens pieux, des gens attachés aux valeurs du partage, à l'humanité, à l'humanisme. Monseigneur Bustillo en fait partie.

Je pense qu'il laissera en Corse un marquage sociétal très fort, quelqu'un qui a redonné aux Corses l'envie d'espérer, pas forcément d'être croyants au sens religieux, mais de croire en un avenir plus serein. Je pense que dans son personnage, c'est cela qui doit déranger. C'est quelqu'un de conviction, c'est quelqu'un de très simple. Il est dans, je dirais, l'ordre religieux des franciscains qui est celui qui, à mes yeux, est le plus ouvert sur l'esprit du partage et du sacrifice. C'est lui qui aujourd'hui est victime d'exactions abjectes qui, au niveau où il est, doivent lui paraître complètement surréalistes.

Je sais que c'est un homme fort, que ça peut ne pas trop le toucher. Mais je sais aussi que ça doit quand même le toucher en se disant « tout ce que j'ai fait pour la Corse, tout ce que j'ai fait pour les Corses et qu'est-ce qu'on me rend, un coup de pied au cul ».

Donc dans ces conditions, je mets ces écritures au même niveau que toutes les petites exactions crapuleuses qui s'accumulent au fil des jours, que malheureusement nous, militants politiques, et essentiellement « Core in fronte », avaient eu à dénoncer, entre autres très récemment, et j'ose espérer, comme je l'ai déjà dit publiquement, qu'il y aura un sursaut populaire et collectif pour que le vrai, le juste s'oppose durablement à l'ignoble et à la lâcheté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti Paul-Félix. Pè « Avanzemu », ghjè Saveriu Luciani ch'hà da parlà.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

On ne va pas surajouter à ce qu'ont dit mes collègues et que nous partageons bien sûr.

Moi, je voudrais quand même rappeler que les murs de la Corse, il y a longtemps, je parle un peu de nostalgie, c'étaient des murs qui ont exprimé la révolte et la volonté d'existence d'un peuple pendant des années. Ils ont servi aussi donc quelque part d'exutoire pour une revendication juste, la nôtre, et qu'aujourd'hui ils ont bien changé, ces murs.

On y voit des horreurs, des attaques, des insultes, des choses qui aujourd'hui nous répugnent et qui, quand je parle donc de ces fameux bombages qui regardent notre cardinal, qui sont aujourd'hui révoltants et bien entendu, que nous condamnons sans équivoque.

Vous dire que, et je reprendrai un peu ce que disait Paul-Félix sur ce cardinal, il a quand même réussi, il faut le dire, c'est un berger, ghjè qualchissia ch'hà addunitu ghjente quandu ghjente ùn sperava più. La renaissance des confréries, il a accompagné et aidé la reconstruction, et elle continue, sociale et culturelle d'un peuple qui s'est retrouvé quand même autour de valeurs qu'on avait pratiquement abandonnées ou perdues. C'est ce travail-là qui, qu'aujourd'hui, il faut mesurer et il faut saluer parce que c'est quelqu'un qui, je pense que le peuple Corse lui doit beaucoup pour cette période de ces années charnières, des années 2024-2025, je crois qu'il faut vraiment le souligner.

S'attaquer à quelqu'un qui justement nous a remis sur une route, alors moi, j'avais une citation que j'avais gardée de quelqu'un qui s'appelle Mircea Eliade, que beaucoup connaissent pour ceux qui ont fait un tour à Corti à l'université, il disait : le sacré n'implique pas la croyance en Dieu ou en des

esprits. C'est l'expérience d'une réalité et la source de la conscience d'exister dans le monde.

Je crois que ces mots de Mircea Eliade caractérisent exactement l'œuvre d'un cardinal sur cette terre. Il nous a rendu quelque part une volonté d'existence, une volonté de croyance au-delà de la religion parce que je disais tantôt, dans ce pays, la religion fait partie du sacré. Et là, on n'a pas attaqué la religion, là, on a attaqué le sacré, on a attaqué les hommes, les hommes qui portent la foi, toutes les fois et qui aujourd'hui mérite la reconnaissance d'un peuple.

Et nous ce matin, bien entendu, on va s'associer à cette lettre commune et surtout on veut lui réaffirmer ici notre soutien pour continuer. Est-ce qu'il va continuer longtemps en Corse ? On ne le sait pas. Mais dans tous les cas, il nous a donné une route pour retrouver un certain nombre de valeurs et je dirais même au-delà des valeurs, de volonté d'existence qui à mon avis n'a pas encore été évaluée à sa juste hauteur. On a besoin de réagir encore une fois parce que ces murs-là, ce ne sont pas les murs de notre revendication et de l'expression populaire, ce sont les murs de la honte et cette honte-là, on veut renvoyer leurs auteurs justement à quelque chose de très simple : à rien.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Saveriu. D'autres interventions ? Charlotte Terrighi.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci Madame la présidente.

Bien évidemment, on ne peut être que dans l'unanimité aujourd'hui pour dénoncer ces actes envers Monseigneur Bustillo qui a su fédérer tout un peuple, plus que les politiques que nous sommes d'ailleurs. En ce sens, nous lui devons beaucoup. On ne peut être qu'à ses côtés pour dénoncer des actes lâches. Sous le couvert de l'anonymat, aujourd'hui, on se permet tout, ce qui peut entraîner la Corse vers des dérives dangereuses qui, entre autres, montrent une image d'une Corse où on ne se reconnaît pas, d'une Corse dont nous ne voulons pas. Donc, il est important de le dénoncer et unanimement de rédiger un courrier pour lui montrer que nous sommes à ses côtés.

Hier soir, les églises de nos villages et de nos villes ont dû résonner à 18 heures, en tout cas, dans mon village, ça a été le cas et c'est les cloches de la solidarité qui ont teinté.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président, est-ce que vous souhaitez intervenir ?

M. le Président Gilles SIMEONI

À ringrazià vi.

Di sicuru, simu tutte è tutti nantu à a listessa pusizione.

Le débat, il a été posé : faut-il ne rien dire et traiter par le mépris ce genre de comportement ou faut-il, dès lors qu'ils seront connus dans l'espace public, manifester sa solidarité ? Moi, vous l'avez compris, tant que ce tag ou ces deux tags n'étaient pas connus ni relayés, j'étais plutôt pour ne rien dire pour ne pas donner de publicité à ses auteurs de comportement qui sont aussi stupides qu'indignes.

Le soir même, pour que tout soit clair, j'ai été appelé aux alentours de 21 heures ou 21 heures 30 par une amie de Vivario qui m'a fait savoir qu'il y avait les tags. J'ai été en contact avec l'abbé Constant qui m'a demandé bien sûr d'essayer de les faire disparaître le plus vite possible. Il y a eu l'intervention en premier rideau du maire de Vivario accompagné de sa famille. Il a effacé les tags, mais on ne peut pas dire que c'était une œuvre d'art.

Et donc dans un deuxième temps et aussi vite que possible, il y a eu une intervention des services compétents de la Collectivité de Corse pour essayer de remettre les lieux en état.

J'ai ensuite bien sûr, dès le lendemain, comme beaucoup d'entre nous, appelé directement le cardinal pour lui dire à la fois notre incompréhension devant ce type de comportement, les sentiments que ces actes pouvaient susciter en nous et lui réaffirmer, bien sûr, comme nous toutes et nous tous, notre solidarité et notre soutien indéfectible. J'ai plutôt perçu dans l'échange que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le cardinal Bustillo, bien sûr, à la fois de la sérénité, le même esprit de paix et aussi et une volonté, en tout cas, je l'ai interprété comme ça, de ne pas donner à cette affaire plus de retentissement qu'elle n'en mérite.

A partir du moment où effectivement, il y a eu un relais médiatique important et même une réitération le lendemain, je pense qu'il est normal que nous exprimions

Eiu l'aghju da dì in corsu, quand'ellu si passa una malfatta ind'è un paese, ind'è noi dicenu s'arrubanu ancu a croce.

È custì ne simu custì, stuppanu ancu à nantu à a croce è nantu à un Cardinale chì, ghjè stata detta, hà purtatu assai mi si pare à a Corsica è à i Corsi, à parte si di u mumentu induve hè qualchissia chì oghje à una nomina chì v'è al di là di e cunfine di a Corsica è chì ghjè qualchissia hà pigliatu unepoche di pusizione per raportu à a sucetà corsa, s'hè spostu dinò, à e ghjasteme.

Allora ùn sò micca s'ellu hè ghjasteme d'imbecili, di scemi, di gattive persone, ùn si pò micca sapè per u mumentu. In tutti i casi, emu pigliatu a decisione di piglià a parolla oghje, l'emu fatta, è emu pigliatu a decisione di scrive insieme una lettera à u Cardinale per ripete per scrittu ciò ch'emu dettu à l'urale, vale à dì chì sapemu quant'ellu hà purtatu assai cose positive à a Corsica è à u populu corsu, è chè no simu à fiancu à ellu di pettu à isse malfatte vargugnose. À cantu à ellu di sicuru è à cantu à a Ghjesgia di Corsica.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o sgiò Presidente,

Eiu l'aghju avutu à u telefonu dinò u Cardinale chì ghjera digià à Lourdes, postu ch'ellu ci hè a sapete, simu in periodu di prighera à Lourdes, per quelli chì sò cattolichi, cun tuttu una squadra di pelegrini sò tutti culà, seranu cuntenti di sente a vostra voce, a voce di l'Assamblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu, è allora vi feraghju una pruposta di lettera cari Presidenti di gruppi, Presidente di l'Esecutivu, da quì à pocu in principiu di dopumiziornu. Eccu. È u Cardinale m'hà dettu :

« Je suis sur les routes, sur les chemins pour porter l'espérance ». Il était évidemment toujours avec beaucoup de moral et il connaît quelle est sa mission ici-bas et donc il était particulièrement sensible à notre soutien.

Je vous transmets une proposition tout à l'heure et je vous remercie tous pour vos interventions et vos conseils aussi, puisqu'on en a décidé collectivement.

Je souhaiterais faire juste un petit point organisationnel avant de passer la parole au président de l'exécutif pour la présentation du premier rapport. On va essayer de rester ici pour la pause déjeuner. Il y aura un encas qui sera prévu pour que nous avancions au maximum pour nous libérer en fin d'après-midi, ça serait bien plutôt que tard en soirée, si on est efficaces et qu'on arrive à boucler. Si nous partons 3 heures en ville, si vous partez 3 heures en ville pour le déjeuner, il est évident que nous terminerons à plus de 21 heures.

Donc, nous allons essayer en cette rentrée d'être efficaces, s'il vous plaît. Merci.

Le premier rapport va être celui relatif à la Chambre de commerce et d'industrie, c'est le projet de décret pris pour l'application de la loi du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public de commerce et d'industrie de la Collectivité et le projet d'arrêté également relatif à l'établissement public de commerce d'industrie.

M. Antoine POLI

Madame la Présidente, excusez-moi. Il vaut mieux que je me retire en tant qu'agent de la CCI de Corse ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ben, si vous avez posé la question, c'est que... Je vous laisse à votre conscience dans l'esprit qui prévalait il y a un instant. Tous les déontologues sont très clairs, à partir du moment où on se pose la question...

Merci en tout cas.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre.

Je vais le dire quand même parce que j'ai eu l'occasion de le dire en aparté à quelques élus, je vais le dire devant l'Assemblée, y compris pour que le déontologue et nos services vérifient. J'ai assisté lundi dernier à la rentrée solennelle du tribunal administratif de Bastia. Il y a eu une intervention liminaire de la présidente du tribunal administratif et il y a eu ensuite, c'est la coutume, une intervention d'un haut magistrat qui était la présidente honoraire du tribunal administratif de Bastia qui est actuellement dans d'autres fonctions.

Le thème de cette intervention était « passage en revue des textes et de la jurisprudence qui organise et sanctionne le conflit d'intérêts, les prises illégales d'intérêts », etc. Et au détour de l'intervention de cette magistrate, celle-ci a souligné le fait que, le fait pour un élu d'être présent au moment où un dossier va être évoqué et de dire dans l'hémicycle qu'il se retirait et a fortiori d'expliquer pourquoi il se retire, ce que nous avons toujours fait, je l'ai dit, pouvait être considéré comme fautif, y compris par la juridiction.

Donc, c'est pour vous dire que, le diable est toujours caché dans les détails, on parlait du cardinal Bustillo, alors là je vous avoue que j'ai été très surpris de cette affirmation.

Je sais qu'à plusieurs reprises et avec une parfaite bonne foi, des élus de l'Assemblée de Corse ou moi-même avons dit « je ne souhaite pas siéger à l'occasion de l'examen de ce dossier », donc j'attire votre attention sur ce point de vigilance.

Je demande aussi publiquement, ce qui est constitutif aussi de notre bonne foi pour les éléments passés, que cette information que nous ignorions et qui a été communiquée donc devant des élus, je pense à dessein, au moment de la rentrée solennelle du tribunal administratif, soit intégrée dans le périmètre de nos réflexions et éventuellement de nos comportements pour qu'on ne puisse pas venir nous reprocher quoi que ce soit, a fortiori dans des cas où nous sommes, les uns et les autres, d'une totale bonne foi dans la volonté de respecter les textes, y compris en allant dans des interprétations souvent très extensives et très exigeantes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, pour cette information et on aura une analyse de ce sujet au secrétariat général avec Monsieur le déontologue.

Je vous redonne la parole pour la présentation de votre dossier.

**CUUPERAZIONE ISTITIZIUNALE /
COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE**

Raportu n° 268 : Avisu nant'à u prughjettu di decretu d'appiecazione di a lege criendu u stabilimentu publicu di u cumerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 268 : Avis sur le projet de décret d'application de la loi créant l'Établissement public du Commerce et de l'Industrie de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'urgence d'abord, on va voter l'urgence si vous en êtes d'accord. Il y a un caractère d'urgence.

Qui est contre le passage en urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Tout le monde est pour le traitement du dossier en urgence.

(L'urgence est adoptée).

Vous avez la parole, Monsieur le président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un rapport qui s'inscrit dans la continuité des délibérations précédentes votées par l'Assemblée de Corse. Vous m'avez demandé, Madame la Présidente, d'être bref dans mes présentations, bien sûr, je vais respecter cette prescription.

Je rappelle, pourquoi l'urgence ? Parce que nous avons été saisis le 24 septembre dernier, par le préfet de Corse de la demande d'avis que doit formuler l'Assemblée de Corse, un avis qui s'intègre dans la procédure qui a commencé, vous le savez, par le vote de la loi du 15 juillet 2025, une loi votée à la quasi-unanimité par le Sénat et par l'Assemblée nationale. Je le souligne parce que dans le contexte actuel, c'est relativement rare, je crois même que c'est unique. Donc, une loi qui a posé un certain nombre de principes qui sont rappelés dans le rapport.

Il convient maintenant qu'un décret en Conseil d'État soit pris par le Premier ministre pour organiser la partie réglementaire de l'installation de l'établissement public de l'industrie et du commerce de Corse.

Deuxième étape donc, un décret qui doit être pris bien sûr avant le 31 décembre 2025, terme de rigueur, pour que l'établissement public puisse effectivement entrer en vigueur. Je rappelle qu'il y aura 2 étapes ensuite, essentielles également : une partie réglementaire qui concernera la collectivité de Corse, son pouvoir réglementaire à travers le vote des statuts de l'établissement public créé par la loi ; et puis une quatrième étape qui sera la présentation devant l'Assemblée de Corse des contrats de concession consentis in house par la Collectivité de Corse au nouvel établissement public et les contrats de concession qui doivent prendre la suite de ceux qui expirent le 31 décembre 2025.

Ces contrats de concession intégreront l'analyse et le bilan des concessions en cours.

Donc vous voyez que, y compris dans les 3 mois qui nous séparent de la fin de l'année, il reste un travail considérable pour le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Dans ce travail considérable, l'adoption d'un décret en Conseil d'État cohérent avec le texte de loi et, c'est en tout cas ce que nous souhaitons, cohérent avec les avis précédents rendus par l'Assemblée de Corse est bien sûr une étape importante.

Un premier projet de décret nous a été communiqué dans le courant du mois d'août et a donné lieu à des échanges entre le Gouvernement et le Conseil exécutif. Le Gouvernement, c'était bien sûr le ministre Rebsamen, mais également son cabinet et la direction générale des collectivités locales à titre principal.

Ces échanges, principalement écrits ou dans le cadre de réunions, se sont également concrétisés par une réunion en présentiel à Paris au début du mois de septembre, à l'occasion de laquelle le Conseil exécutif a fait valoir un certain nombre d'observations qui ont conduit le Gouvernement à faire évoluer le projet initial de décret, notamment en intégrant des points qui, dans la première rédaction, nous semblaient être en dissonance avec les avis précédemment rendus par l'Assemblée de Corse, mais également avec les textes de loi.

Quels sont les points qui ont notamment été repris dans le projet de décret et qui, selon l'analyse du Conseil exécutif de Corse, sont conformes à l'architecture globale que nous avons voulu porter pour le futur établissement public, ce sont les points suivants :

Premièrement, les missions et compétences de l'EPCI ; sont transférées les compétences actuelles de la CCI de Corse.

Deuxième point, où il y a eu une évolution, la nature de l'établissement public. Vous vous rappelez que le Conseil d'État avait considéré qu'il appartenait non à la loi mais au pouvoir réglementaire de se prononcer sur la nature de l'établissement public. Le Gouvernement a repris la proposition de conférer à l'établissement public de commerce et d'industrie le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial.

La gouvernance, vous vous rappelez que le Conseil d'État avait dit qu'il fallait une majorité, mais une quasi-équivalence entre la représentation élue de l'Assemblée de Corse et la représentation consulaire.

Le Gouvernement a respecté cette prescription, mais en organisant une majorité qui est significative pour la représentation élue de la Corse, puisque le décret prévoit que les représentants de la Collectivité de Corse représenteront 60 % du conseil d'administration du futur établissement public, avec une représentation bien sûr des professionnels et la présence des représentants du personnel désignés par le CE de l'établissement.

Quatrième point, la tutelle. Sur la tutelle, il peut y avoir des discussions sur les modalités techniques de la tutelle et surtout sur son financement. Mais le principe est conforme à ce qui avait été arrêté, c'est-à-dire que la Collectivité de Corse se substitue à l'État comme autorité de tutelle. Actuellement la CCI de Corse, c'est l'État qui est autorité de tutelle. On verra selon quelles modalités a été évaluée cette tutelle. Et désormais, le principe, c'est que c'est la Collectivité de Corse qui exerce la tutelle.

Cinquièmement, les modalités d'élection des représentants des professionnels qui sont conformes aux demandes de la Chambre consulaire, de la même façon que la participation des représentants des salariés au Conseil d'administration est conforme à ce qu'avait souhaité le CSE à l'unanimité.

Il y a ensuite des points techniques qui, dans la mouture initiale, étaient un petit peu mal rédigés dans la mesure où on n'assurait pas de façon satisfaisante le tuilage entre la fin de la CCI actuelle et l'installation du nouvel établissement public. Ces points ont été clarifiés à travers les points 7 et 8 du projet de rapport.

Voilà donc ce qui, de l'avis du Conseil exécutif, est satisfaisant dans le projet de décret qui nous a été transmis et est en tout cas conforme à ce que nous avons demandé à travers nos avis précédents et conforme également aux principes posés par la loi.

Reste maintenant les points du projet de décret qui entrent à notre avis en dissonance, aussi bien avec nos avis antérieurs qu'avec le texte de loi.

Il y a 2 grandes catégories de difficultés et je précise, je pense que ça a dû vous être distribué, qu'il y a eu dans le cadre des consultations prévues par les textes, la consultation de l'Assemblée de Corse, mais il y a également un avis du CSE de la CCI de Corse, la lettre du préfet du 24 septembre a été délivrée dans des termes identiques pour sollicitation d'un avis simple au CSE et le CSE s'est prononcé à l'unanimité dans un sens globalement identique au projet d'avis qui est proposé aujourd'hui par le Conseil exécutif. Vous avez dû avoir cet avis du CSE qui nous a été communiqué hier après la réunion qui a eu lieu avant-hier, qui nous a été communiquée par la CCI.

Quels sont les 2 points principaux qui, à notre avis, posent problème ? Premier point, je vais aller relativement vite, vous avez vu qu'on a essayé d'être le plus complet possible d'un point de vue de l'analyse juridique que nous avons étoffée, là aussi avec l'intervention, un peu comme hier, de la DGA placée sous l'autorité de Michel Gaudeau-Pacini, donc merci pour le travail, avec également l'aide précieuse de nos cabinets d'avocats.

Alors le premier point qui pose difficulté, c'est que le décret, contre toute attente, intègre le nouvel établissement public de l'industrie et du commerce de Corse dans le réseau défini à l'article L 710-1 du code de commerce, un réseau dont les membres sont placés sous l'autorité et la tutelle de CCI France. Alors là, il y a une analyse en droit et les conséquences mécaniques de cette classification.

L'analyse en droit, pourquoi on dit que ce classement, cette inscription du futur établissement public dans le réseau de l'article 710-1 du code de commerce est contraire à la volonté du législateur ? On le dit au bénéfice de 3 arguments qui sont à mon avis totalement imparables. Premièrement, c'est la rédaction de l'article 710-1. Que dit l'article 710-1 dans lequel, selon le décret, nous sommes intégrés : le réseau des chambres de commerce et d'industrie se compose de CCI France, des chambres de commerce et d'industrie et de région, des chambres de commerce et d'industrie territoriales, des chambres de commerce et d'industrie locales, des chambres de commerce et d'industrie départementales d'île de France ainsi que des groupements inter consulaires.

Donc la loi procède à une énumération exhaustive des chambres de commerce et d'industrie qui sont considérées comme appartenant à ce réseau. Quelle est la singularité de ce réseau ? C'est que l'article 711-15 dit : CCI France, donc la structure centrale, est l'établissement public placé à la tête du réseau défini à l'article L.710-1.

Donc on a un réseau dont les membres sont énumérés limitativement par la loi et les membres de ce réseau sont placés sous l'haute autorité de CCI France.

Remarque : il y a des CCI qui n'appartiennent pas à l'article L710-1.

Exemple : les CCI des collectivités prévues à l'article 74 de la Constitution, Polynésie, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Nouvelle-Calédonie. Ces CCI ne sont pas énumérées dans l'article L710-1, il n'y a pas d'article spécifique qui les concerne dans le code de commerce.

Par contre, il est prévu que leur organe délibérant participe à l'organe délibérant de CCI France. C'est prévu par l'article 711-15, alinéa 2, qui dit que l'organe délibérant de CCI France est constitué des présidents en exercice de toutes les chambres d'industrie citées dans le réseau, mais également des chambres et des collectivités d'outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie. Et dans cet article-là, on ajoute l'établissement public de Corse.

Par contre, y compris après la loi qui nous a créés et qui a créé l'établissement public de Corse, l'énumération de l'article L710-1 n'inclut pas l'établissement public de Corse. Si le législateur avait voulu que nous soyons dans la liste énumérée à l'article L710-1, il aurait complété cette liste. Or, il ne l'a pas fait. Premier argument.

Et donc, le décret qui par définition est inférieur dans la norme juridique à la loi, ne peut pas ajouter au texte de loi. Le décret ne peut pas, alors que la loi énumère limitativement les chambres de commerce et d'industrie qui font partie du réseau placé sous l'autorité de la CCI France, le décret ne peut pas nous inscrire dans une liste dans laquelle le législateur n'a pas souhaité nous mettre. Ça, c'est le premier argument.

Mais il y a un deuxième argument, je dirais, qui est encore plus décisif, c'est que la nouvelle loi elle-même a précisé expressément que nous n'appartenons pas au réseau. Et donc là, on n'est même plus dans l'interprétation de ce qui pourrait être un oubli.

Admettons, il y a une liste limitative, le législateur ne nous met pas dedans. On peut dire oui, mais c'est un oubli. Mais même si c'est un oubli, le décret ne peut pas nous rajouter.

Mais ça va plus loin, c'est qu'il n'y a pas seulement le fait que nous ne soyons pas ajoutés dans la liste de l'article L710-1, il y a une disposition spécifique de la nouvelle loi qui dit « *par dérogation à l'article L710-1 du code de commerce, l'établissement public de commerce et d'industrie de Corse est un*

établissement public de la Collectivité de Corse ».

Donc, la nouvelle loi spécifique pour la Corse, elle dit bien que le nouvel établissement public déroge à l'article L710-1 et donc il ne fait pas partie des CCI qui sont intégrées dans le réseau défini par cet article.

Donc pour moi, les choses elles sont très claires, étant précisés enfin, troisième argument, que l'article 710-1 du code de commerce, toujours lui, dit que les établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie qui sont énumérés dans l'article L710-1 sont des corps intermédiaires de l'État. Et nous, le législateur a entendu dire : non, vous n'êtes plus vous CCI Corse.

Vous étiez jusqu'à aujourd'hui un corps intermédiaire de l'État placé sous la double tutelle de l'État et de CCI France, mais désormais vous n'êtes plus un corps intermédiaire de l'État, vous êtes un établissement public rattaché directement à la Collectivité de Corse.

Donc, vous voyez que vraiment, il n'y a pas de place à mon avis, à notre avis, et c'est une analyse juridique, il n'y a pas de place pour la discussion, mais ce n'est pas une discussion uniquement théorique. C'est que ce classement qui vient contre la volonté du législateur nous inscrire dans le réseau de CCI France, il a des conséquences directes très importantes et il ne s'agit pas, et je le dis aussi à ce stade, de dire que l'établissement public de Corse va être un objet juridique non identifié n'ayant aucun rapport avec CCI France.

Les autres CCI qui ne sont pas dans le réseau de l'article L710-1 ont des conventions avec CCI France qui les rattachent pour tout un corpus commun à une démarche d'ensemble, et nous sommes bien sûr tout à fait disposés à ce que cette convention soit conclue.

Mais quelles sont les deux catégories de conséquences pénalisantes pour l'établissement public de Corse de cette inscription dans la liste de l'article L710-1 ? Eh bien, à notre avis, elles sont de 3 ordres.

Premièrement, les CCI qui sont énumérées dans l'article L710-1 restent sous la tutelle de CCI France.

Or, le texte est clair, la seule habilitée aujourd'hui à exercer une tutelle sur la CCI à la place de l'État, c'est la Collectivité de Corse.

Deuxième élément, il est juridique. Pourquoi à titre principal, on est allé vers un statut d'établissement public ? Pour pouvoir attribuer in house les contrats de concession. Et d'ailleurs, les travaux préparatoires l'indiquent.

Pour qu'on puisse attribuer in house les contrats de concession, il faut, vous vous en rappelez, que la Collectivité de Corse exerce un contrôle analogue. Or, si ce contrôle est soumis à une tutelle de CCI France qui vient définir à travers une convention d'objectifs et de moyens les conditions du financement, nous ne sommes plus dans un contrôle analogue. C'est comme, on va reprendre l'exemple, si vous aviez un service de la Collectivité qui était sous le contrôle d'une administration d'État, qui lui fixe des objectifs en termes de moyens et qui dit on paiera les fonctionnaires du service en fonction de la réussite par rapport à ces objectifs et ses moyens.

Donc, vous voyez bien que c'est complètement incompatible avec le statut.

Troisième et dernier élément. Eh bien, vous l'avez dit, j'ai vu votre geste, c'est une remise en cause du maintien de la garantie financière qu'a entendu expressément donner le législateur. Le législateur, je vous renvoie aux travaux préparatoires, il a dit que le fait d'instituer un établissement public qui est dérogatoire, c'est aussi une façon pour nous de garantir la part de trésorerie de la CCI qui est liée à la taxe sur les frais de chambre.

Vous vous rappelez que la taxe sur les frais de chambre, elle est aujourd'hui en diminution de façon globale.

Et comment est-elle perçue et redistribuée ? La taxe sur les frais de chambre, elle est collectée par les CCI régionales, territoriales, etc. Elle est ensuite transférée à CCI France et CCI France, à travers un vote de son assemblée générale, qui notamment en fonction du respect des conventions d'objectifs et de moyens passées avec les différentes CCI, redistribue la part, y compris en appliquant une péréquation, ce qui est le cas aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous prélevons environ 1,5 ou 1,8 M€ de taxes pour frais de chambre sur le territoire insulaire et nous percevons environ 4 M€ au titre de la péréquation.

Si nous restons dans ce dispositif, qu'est-ce qui va se passer ? Il va se passer qu'on a une tutelle, on a un organisme extérieur qui nous considère comme un corps intermédiaire de l'État, ce que nous ne sommes plus, qui du fait de notre qualité de corps intermédiaire de l'État, nous fixe des objectifs et des moyens qui sont définis par CCI France, contrairement à la volonté du législateur et ce qu'a dit le ministre à la barre en disant « le nouvel établissement public, il va répondre aux objectifs et aux moyens que définira la Collectivité de Corse et les mettra en œuvre dans le cadre du contrôle analogue » et surtout l'établissement public sera soumis à un vote du Conseil d'administration de CCI France, qui décidera du montant de la péréquation.

Et le vote, il faut que vous le sachiez, c'est le dernier élément, c'est qu'il y a des pondérations du droit de vote qui sont extrêmement favorables, extrêmement favorables aux grosses CCI.

C'est-à-dire qu'en fait, on est dans un système qui est l'exact opposé de ce qu'a voulu faire le législateur.

Quand on a dit ça pendant les discussions, pour être tout à fait clair, que nous ont dit nos interlocuteurs ? J'ai le droit de le dire, je l'ai dit. Ils nous ont dit : écoutez, on n'avait pas vu ce problème, avançons vite parce qu'on a un délai du 31 décembre, le cas échéant, on le verra après, etc.

Sauf que nous, nous disons d'abord le Conseil d'État est déjà saisi et il va s'inspirer dans son avis de l'avis que va prendre la Collectivité de Corse. Et nous, nous sommes vraiment, là aussi, je le dis, extrêmement confiants sur notre analyse, aussi bien sur la lettre que sur l'esprit de la loi.

Donc, si l'Assemblée de Corse décide de suivre cette analyse et de préconiser une évolution du texte, le Conseil d'État a le temps dans son avis de le préconiser. Après, à charge pour le gouvernement de le faire, surtout dans le contexte actuel.

Mais moi, je pense que nous avons tout à fait le temps d'avoir un texte réglementaire conforme au texte législatif et à la volonté du législateur.

Ce que nous a dit le gouvernement : il a dit, si on n'arrive pas à le faire de toute façon, en gros, CCI France écoute ce que dit le gouvernement, le temps qu'on fasse évoluer le système, on garantira la péréquation.

Mais, juridiquement, ce n'est pas satisfaisant.

Donc nous, qu'est-ce que nous disons ?

Nous disons, au visa de ces 3 catégories d'éléments, texte de la loi 710-1, on n'est pas dans le texte ; deuxièmement, texte explicite qui dit, « par dérogation, vous n'appartenez pas à ce réseau » ; troisièmement, contrôle analogue et vous n'êtes pas un corps intermédiaire de l'État. Faisons évoluer le règlement.

La difficulté, c'est que, à ce moment-là, il faut aussi modifier la loi dans la mesure où c'est à travers une discussion au moment de la loi de finances que ce qui remonte vers le gouvernement et qui est redistribué vers CCI France, c'est au moment où, avec le gouvernement, dans le cadre d'une discussion entre le gouvernement et la Collectivité de Corse qu'il faudra prendre la part à

redistribuer au titre de la péréquation. Et ça, se fait dans la loi de finances. C'est l'objectif de la proposition que nous faisons en termes de rédaction.

Donc, j'espère avoir été relativement clair dans mes explications, dans un domaine qui semble technique, mais qui en fait, à mon avis, est essentiellement lié à la cohérence d'ensemble du statut du nouvel établissement public qu'a voulu mettre en œuvre le législateur reprenant en cela et les avis de l'Assemblée de Corse, et les avis de la CCI et des personnels. Donc on est vraiment dans une cohérence par rapport à notre position depuis le départ.

Le deuxième point qui fait difficulté, et celui-là il est clairement politique aussi, il n'est pas que budgétaire : c'est la sous-évaluation manifeste de la somme prévue par le projet de texte. Et là aussi, c'est la loi de finances, ça ne dépend pas du règlement, pour exercer la tutelle.

On a voulu, pour des raisons politiques, économiques et stratégiques, à l'unanimité, que la CCI devienne un établissement public de la Collectivité de Corse.

On a souhaité que la tutelle de l'État soit transférée à la Collectivité de Corse.

Mais nous avons également toutes et tous dit que nous souhaitions que cette tutelle ne soit pas seulement formelle, qu'elle soit effective, qu'elle donne toutes les garanties qui sont attendues lorsqu'il y a des enjeux aussi importants que ceux qu'aura à arbitrer et mettre en œuvre l'établissement public et la Collectivité de Corse.

Que nous dit l'État ? On vous transfère la tutelle. Nous demandons, par application d'une règle constitutionnelle, qu'on nous transfère les moyens budgétaires et financiers qui vont permettre l'exercice de cette tutelle. Au bout de 4 ou 5 demandes, on nous transmet le texte de loi du projet de finances et lorsqu'on le découvre, on comprend pourquoi on ne voulait pas nous le transmettre : 11 000 €.

Donc, j'ai dit : mais écoutez, moi je ne vais pas aller, je vous le dis franchement, je ne vais pas aller devant l'Assemblée de Corse, et pourtant on ne m'a pas écouté, expliquer que la tutelle de l'État pendant toutes ces années, eh bien ça a coûté 11 000 € à l'État.

On m'a répondu, « mais vous comprenez, c'est mutualisé dans le cadre des services, etc., etc. » Mais bon, cet argument, il ne résiste pas à l'examen.

Lorsqu'on a un établissement public aussi important en volumétrie, en personnel, en décisions, en enjeux, avec aussi l'histoire douloureuse qui a été celle de la CCI en Corse, il faut aller vers les citoyens en disant « nous on va dans un système qui est sécurisé d'un point de vue de son fonctionnement global et donc pour que le système soit sécurisé, au-delà des hommes et des femmes, en qui moi aujourd'hui j'ai confiance, ici et à la CCI, c'est un problème systémique. Il ne faut pas qu'on nous dise qu'on va exercer la tutelle, nous, Collectivité de Corse, sur les actes de notre établissement public et que cette tutelle, elle coûte 11 000 €. C'est une façon de nous dire clairement, il n'y aura pas de tutelle. Et ça on n'est pas dans ce qui a été voulu aussi bien par l'Assemblée de Corse que désirée par la CCI de Corse et voulue par les parlementaires, confier les travaux parlementaires.

Donc moi, je souhaite également que l'Assemblée de Corse prenne en considération cet élément et donne un mandat.

Je termine. Il y a des points qui à notre avis sont conformes. Il y a le 2^{ème} point sur la nature de l'établissement public.

Je précise, un dernier point sur cet aspect : les autres CCI qui ne sont pas dans l'article 710-1, elles ont toutes des modalités de financement spécifiques sur les taxes de frais de chambre, à travers une discussion et un conventionnement avec le gouvernement, et c'est revu à chaque loi de finances. Donc, on va discuter, il peut y avoir des baisses, il peut y avoir des augmentations, mais on a un mécanisme qui est distinct de celui de la décision qui est confiée par le projet de règlement actuel à CCI France. Ça c'est la première chose.

Et deuxièmement, je l'ai dit mais je le répète, les CCI comme la nôtre et comme celle de l'article 74, ou de Nouvelle Calédonie, qui ne sont pas dans le réseau de l'article 710-1, elles sont dans une relation conventionnelle forte avec CCI France. On n'est pas dans un système qui est désinséré du cadre général, mais on est dans un système qui prend en compte la volonté du législateur d'avoir un établissement public de Corse qui est rattaché uniquement à la Collectivité de Corse, qui agit en fonction des préconisations de la Collectivité de Corse, qui s'adresse à son établissement public selon la méthode et le principe du contrôle analogue et nous voulons enfin avoir une tutelle qui soit une tutelle digne de ce nom. Et pour cela, il faut qu'on nous confère les moyens.

Alors notre AMO, en accord avec nos services, a chiffré la somme de l'amorçage et de la constitution d'un service digne de ce nom pour exercer la tutelle à 1 M€.

Donc, entre 11 000 € et 1 M€, je pense quand même qu'il y a la marge pour une discussion avec le gouvernement, une discussion qui soit sérieuse et je vous demande de me donner mandat pour la mener en votre nom, et pour revenir devant vous avec une proposition qui soit un peu plus satisfaisante de ce côté-là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Qui souhaite intervenir ? Oui, Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Ùn socu micca s'aghju capitu tuttu bè...

Mais on a une loi, si j'ai bien compris. Cette loi, elle a un esprit. Et ensuite, il y a le décret qui précise comment cette loi va être organisée et son côté opérationnel.

Dans les 2 points qui sont cités, le premier étant le plus important, ça n'apparaît pas dans le décret. Non seulement ça n'apparaît pas, mais c'est même le contraire apparemment de ce qu'on souhaite.

Donc, si j'ai bien compris, le problème, il vient davantage de la loi elle-même et de la manière dont elle a été rédigée que du décret.

Je répète, si j'ai bien compris, sous toute réserve. Ùn socu sicuru di nudda.

Donc, je crois que la solution la plus simple, mais j'attends une réponse, c'est peut-être de faire en sorte que la loi évolue au moment du vote de la loi des finances.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Paul.

Alors ? Y a-t-il d'autres remarques ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Ce dossier est très révélateur de ce qui était prévisible, puisqu'on va vers des transferts.

Il y a 2 sujets : un sujet qui est assez clair, l'autre qui l'est un peu moins. Mais comme en toute chose, le compte n'y est pas dès le départ.

Et il y a un sujet qui relève d'une forme d'indignité, qui est celui de la charge de la tutelle.

Soit c'est 11 000 € par mois et à ce moment-là, il y a quelque chose qui nous a échappé...

Non, mais j'ai bien compris, si c'est 11 000 € par mois, en gros c'est un cadre, parce qu'on estime qu'avec un cadre, on peut exercer la tutelle. Soit il y a une erreur.

L'exercice de la tutelle, ce n'est pas 11 000 €. Est-ce que c'est 1 M€ ? Est-ce que c'est 10 cadres ? Entre les 2, je pense qu'il faut qu'on soit en mesure de répondre de façon beaucoup plus pragmatique et beaucoup plus réaliste au sujet.

C'est le premier sujet qui me semble assez clair, c'est pour nous tranché.

Ce sujet aurait mérité au passage un travail en commission, parce qu'on découvre tout ça maintenant, même si on n'est pas très présent en commission, je le sais bien, mais c'est un vrai sujet qui méritait, au-delà des aspects de droit, de vérifier si oui ou non nous sommes dans l'esprit de ce que nous avons voté à l'unanimité et à la lettre.

Donc, vous avez pointé l'ensemble des sujets qui restent fidèles à l'esprit de la naissance de l'EPCI, puisque rappelons qu'il est né désormais. Du point de vue législatif, il est né l'EPCI. Maintenant, comme en toute chose, pour faire le lien avec le sujet précédent, le diable est encore là, il se niche dans les détails de tous les décrets d'application et donc dans le décret du Conseil d'État.

Si je comprends bien votre explication sur la base de votre talent de professeur de droit, on serait... Oui, il fait profession de droit, Madame la Présidente, même s'il n'a pas le titre... Sur le sujet : on reste ou pas dans le réseau tutelle CCI France ?

Au motif que nous ne soyons pas cités nominativement dans la loi et que la loi crée de facto un EPCI distinct de tout ce qui existe, nous devrions en être exclus. Vous le dites, et d'ailleurs vous le dites très bien, c'est implicite, ça c'est sujet à interprétation.

Moi ce qui m'intéresse, ce qui nous intéresse, c'est la conséquence d'y être ou d'en sortir. Et ça, ce n'est pas clair.

Vous dites : si on y reste, quand on fait la boucle des taxes que nous collectons à hauteur de 1,8 M€, et que nous recevons, ce qu'on refuse en termes de tutelle, c'est-à-dire à CCI France, on en perçoit 4. Donc, moi je vois un gap de 3 M€ à 3,5 M€. C'est de ça dont on parle. On va appeler ça, pour forcer un peu le trait, de l'orgueil institutionnel d'être définitivement détaché de CCI France. Moi, je n'ai aucun orgueil à y être ou pas en être.

Moi je veux savoir et c'est la question qui se pose, ces 3,2 M€, si on en sort, comment ils arrivent ?

Sous quelle forme on les rend pérennes ? Et est-ce que vous avez une modélisation, un chiffrage ou une appréhension a priori de ce que représenterait le différentiel entre ce qu'on collecte et donc ce qu'on perçoit, qui pourrait nous garantir qu'à minima, le fait d'en sortir nous stabilise.

Parce que là, pour conclure, on est quand même sur un sujet qui va représenter à moyen et à long termes une charge évidente pour la Collectivité. Donc, tout se mesure.

Donc pour finir, oui sur la tutelle, c'est même non discutable, c'est un sujet dont il ne faut pas se priver de parler.

Sur, on appartient ou pas au cercle CCI France, je dis « au cercle » au sens de la boucle, quelles en sont les conséquences durablement financières et stabilisées ? Et stabilisées ! Nous, sur la base de ces réponses, on se réserve le droit de poursuivre dans un vote positif, parce que ça reste dans l'esprit, mais d'émettre quelques réserves sur ces questionnements.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Alors Serena et ensuite Jean-Christophe.

Serena Battestini pour « Core in fronte ».

Mme Serena BATTESTINI

Merci. Juste une remarque sur le mode de scrutin.

On a un conseil d'administration qui est proposé avec 20 sièges, 14 pour les élus et 6 pour le monde professionnel, avec le mode de scrutin proposé nominal, en l'état actuel, ça va renforcer le Medef. On regrette qu'il n'y ait pas une proportionnelle, ce qui aurait permis à des associations professionnelles minoritaires d'être représentées.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le coup, on comprend et partage l'embarras du Conseil exécutif qui est celui de notre collectivité en entier.

Sur la question de la tutelle, le débat est clos avant même d'avoir lieu. On est en communauté d'analyses et de vues. Aujourd'hui, il y a un gros sujet qu'on a découvert ces derniers temps, auquel on ne s'attendait pas nécessairement. Et j'imagine que par ce « on », on peut parler de la plupart, voire de la totalité des élus de l'hémicycle et du Conseil exécutif.

Sur la question de la charge financière, moi je vous rends attentifs à cette question du réseau. Je pense qu'il faut qu'on soit très prudents. J'entends ce que développe Jean-Martin, qui est tout à fait fondé, mais je pense que le pas de côté en l'occurrence pourrait être problématique.

Donc, pour avoir en d'autres temps, y compris en tant que conseiller exécutif et président de l'ADEC, vu évoluer et grandir, Alex et vous tous, le dossier, je pense qu'il faut que l'on obtienne par des formes que vous nous proposerez ou que l'on va construire ensemble au terme du débat, un degré d'engagement qui nous prémunisse, qui nous prémunisse, et je crois que le terme, honnêtement, n'est pas trop fort, parce qu'on va entrer contre notre volonté partagée dans une zone d'inconfort, pour ne pas dire de grande fragilité. Et pour le coup, c'est le battement d'ailes de papillon, ça démarre sur un malentendu, ça finit sur une catastrophe.

Donc je pense qu'il faut vraiment qu'on soit au rendez-vous collectivement sur ce sujet-là.

Et peut-être faut-il, par un travail en commission de quelques dizaines de minutes ou par un débat approfondi ici, qu'on creuse les termes de l'alerte et qu'on n'en sorte pas par une délibération de principe sans lendemain.

Attention, vraiment là, je sens, et ce n'est pas à l'endroit de l'exécutif qui est dans la même situation que nous pour le coup, pas un piège, mais une vraie difficulté à laquelle je nous invite collectivement à répondre, faute de quoi, je le redis, on va entrer dans un tunnel dont on va sortir le 1^{er} janvier avec des incertitudes de toute nature et nonobstant la question de la tutelle, une charge financière tout à fait insurmontable.

Et bien sûr, se pose la question de Serena ou d'autres sur la gouvernance qu'on peut partager, même si on peut avoir un point de vue différent aussi. Vous savez qu'on milite pour notre part pour une forme de rééquilibrage entre le monde professionnel et le monde politique ou institutionnel.

On aurait préféré très largement que le monde économique dans la diversité de ses composantes soit mieux représenté, parce qu'on a besoin de respiration dans une société où on a tendance à concentrer et à « emboliser » les institutions de l'île.

Bon, ainsi vont les choses et on les regrette profondément. On aura l'occasion de s'y pencher, mais réglons d'abord les urgences, et de notre point de vue, et sans être beaucoup plus long, elles sont d'abord de cet ordre-là.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Don Jo LUCCIONI.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Il y a la dimension juridique et technique.

Bien sûr, le Président a été très clair, il fait profession de droit.

Et puis il y a la dimension politique. On est là sur la construction de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse qui doit voir le jour au 1^{er} janvier 2026.

Il y a plusieurs textes qui vont donner du contenu au statut de cet établissement public majeur et stratégique.

Il y a eu bien sûr la loi du 15 juillet 2025, adoptée à la quasi-unanimité.

Il y a les décrets d'application, les projets de décrets d'application et d'arrêtés qui sont importants parce qu'ils vont mettre précisément le contenu à la façon d'une loi organique qui viendrait mettre le contenu à un statut prévu par une loi constitutionnelle.

Et puis il y aura les délibérations que l'Assemblée de Corse aura à prendre concernant les statuts et que le Conseil d'administration de l'établissement public demain du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse aura à prendre s'agissant du règlement intérieur.

On discute aujourd'hui de l'aspect réglementaire qui regarde l'état, le projet de décret et le projet d'arrêté.

Bien sûr, l'examen du Conseil exécutif est très clair, on le partage sur ces bancs.

Jean-Martin, c'est vrai que non seulement la loi ne prévoit pas que l'établissement public demain du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse figure dans le réseau sous-tutelle CCI France, puisqu'il n'y a pas dans le cadre de l'énumération limitative de référence à cet établissement, mais en plus, et là c'est explicite, il est considéré écrit dans la loi désormais adoptée que l'établissement public à venir, c'est un établissement public de la Collectivité de Corse, qui a caractéristique d'EPIC et donc, par nature, il n'est pas un corps intermédiaire de l'État.

On ne peut pas être établissement public industriel et commercial de la Collectivité de Corse et en même temps, corps intermédiaire de l'État.

L'établissement public, demain, sera un établissement public de la Collectivité de Corse.

Et là où c'est majeur comme conséquence, au-delà de l'aspect juridique, c'est qu'il y a des conséquences au plan budgétaire. On partage ce qui a été dit par le président du Conseil exécutif, par d'autres groupes. Et puis il y a des conséquences très pratiques aux plans stratégique et politique, parce que ce qu'on construit là, ce n'est pas simplement un modèle juridique nouveau, avec un établissement qui viendra dans le giron de la Collectivité de Corse. C'est créer les conditions de la garantie d'une gestion par la puissance publique corse des ports et des aéroports de notre île, qui sont des infrastructures stratégiques pour un territoire insulaire comme le nôtre.

On l'a souvent dit, il y a des territoires autonomes en Méditerranée qui ne sont pas propriétaires, ni gestionnaires de leurs infrastructures portuaires et aéroportuaires. La Corse a la chance d'être propriétaire, à travers la Collectivité de Corse, et gestionnaire, la CCI, de ses ports et aéroports, c'est essentiel.

On a une vision qui est consolidée et claire sur les transports, qu'il s'agisse du principe de la qualité du service public dans l'aérien, dans le maritime, qu'il s'agisse du développement touristique et économique durable, confer la discussion et l'examen d'hier du rapport sur l'achat de flux, confer également le missionnement de l'Office des transports de la Corse par la Collectivité de Corse sur les projets de desserte aérienne et maritime, notamment vers la Ligurie, la Sardaigne, le Latium, la Toscane, etc. Donc on a une vision consolidée et dans ce cadre-là, ce qu'on construit, c'est un élément et un outil essentiel.

Et si demain, ça a été dit par le président du Conseil exécutif et c'est inscrit noir sur blanc dans le rapport et dans le projet de délibération, si demain l'EPIC de la CCI vient intégrer le réseau sous tutelle de CCI France, on va avoir des gros problèmes, y compris sur la gestion in house, parce qu'on risque de recourir, en l'absence du contrôle analogue de la tutelle de la Collectivité de Corse, à une mise en concurrence, avec les conséquences désastreuses que cela engendrerait.

Donc, il y a un sujet budgétaire et financier, il y a un sujet politique et stratégique, et on est sur un sujet d'importance parce qu'il y a bien sûr la question sociale avec le maintien des emplois, les salariés, les agents, etc. de la CCI, toutes les familles qui dépendent de cela.

Il y a une question stratégique liée à la vision et au modèle de transport.

Et puis, il y a la question de la maîtrise par la puissance publique corse de ses infrastructures de transport.

Donc, on est sur un gros sujet. On a besoin, y compris ça a été rappelé par le président, vu l'histoire douloureuse des CCI qu'on ne rappelle pas, d'avoir une tutelle qui soit réelle et efficace et pour cela on a besoin des moyens budgétaires, financiers et humains.

Donc, on n'est pas sur une mince affaire. Ça peut paraître technique, mais c'est important.

Donc nous, on accompagnera, sur les bancs de Fà populu in seme, le Conseil exécutif.

On note aussi, à titre de conclusion et en guise de clin d'œil, qu'il y a un projet de rédaction qui est formulé par le Conseil exécutif de Corse. C'est aussi la preuve d'une certaine maturité au plan légistique, et je dis notamment aux plans légistique, législatif et réglementaire demain à exercer des compétences qui pourraient être dévolues à une collectivité autonome de Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Donc, je vais repasser la parole au président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour ces interventions.

Je vais essayer de répondre en étant aussi clair que possible et synthétique.

Je vous prie de m'excuser aussi pour le caractère tardif de la communication, mais je rappelle que la lettre de saisine est intervenue à peine quelques jours avant la session et que donc, nous avons dû travailler là encore dans l'urgence.

Je regrette effectivement que nous n'ayons pas pu avoir un débat technique approfondi, notamment en commission, comme je regrette par exemple de ne pas avoir pu présenter ce rapport devant le CESEC, où il me semble qu'il aurait été naturel et logique de pouvoir le faire.

De la même façon, par exemple sur des questions de mode de scrutin, etc., je pense qu'il y a une progression dans la construction globale.

Aujourd'hui, je rappelle, par exemple, que les membres de la CCI sont 40 au sein de la Chambre de commerce et d'industrie et que dans le futur établissement public, ils ne seront plus que 20. Donc, il y a un phénomène d'attrition qui est important. Mais en même temps, si on veut pouvoir conserver, comme la loi l'impose pour un contrôle analogue, une représentation plus forte de la Collectivité de Corse, si on met 40 pour les professionnels de la CCI, il faut être après 60, c'est-à-dire la quasi-totalité de l'Assemblée et du Conseil exécutif, ça devient impossible. Et ce d'autant mieux, je le rappelle, que dans le cheminement qu'il nous reste à accomplir, et je veux le souligner avec force, il y a également les engagements qui ont été pris vis-à-vis de la Chambre des métiers et d'artisanat de Corse, qui est pour l'instant dans une incertitude, alors même que la loi Pacte prévoit que la Chambre des métiers et de l'artisanat doit être rattachée de la même façon que la CCI.

Et là, le chemin qui semble être pris aujourd'hui par le gouvernement, c'est de dire on va le faire ensuite. Mais alors là aussi, sous quel délai ? Avec quel gouvernement ? Dans quel contexte ? Avec quel degré d'urgence, vu la situation politique française ? Et y compris lorsqu'on discutait, on nous disait, « ça va être un seul et même établissement public ».

Donc la question de la représentation, pour reprendre ce que disait Jean-Christophe Angelini, du tissu économique et social, chefs d'entreprise et artisans, je pense que il faut vraiment qu'on se mette autour d'une table tous ensemble pour trouver, que ça soit en termes de quorum, de quantum et de représentation, et en termes de mode de scrutin, des points d'équilibre qui permettent de considérer qu'on a la représentation la plus large possible et la plus significative et représentative possible.

Ceci étant précisé, j'essaie de répondre aux questions qui ont été légitimement posées, pour répondre à Paul Quastana, non, la loi, me semble-t-il, elle est bien rédigée.

La loi, elle pose le principe qu'on n'est pas dans le réseau soumis à l'autorité de CCI France et elle dit ce qu'elle avait à dire.

Ce qui pose un problème aujourd'hui, c'est le décret.

Le degré d'inquiétude : alors il y a les salariés de la CCI qui très certainement nous écoutent, au moins eux et sans doute aussi des Corses.

Sur la question des ressources financières, le deal avec le gouvernement, il a été clair et il est public. C'était de dire : on met en place un mécanisme qui garantit la pérennité, pas éternelle mais la pérennité dans les années à venir de la péréquation qui est assumée aujourd'hui par CCI France au bénéfice de la CCI Corse, et on va mettre en place un mécanisme qui le permet.

Là où le projet de décret pose problème, c'est que cette garantie n'est absolument pas donnée.

Alors je vais essayer d'être clair.

L'article L710-1 donc, il énumère le réseau. Qui est membre du réseau ? Ce sont les CCI qui sont énumérées dans l'article. On n'y est pas, donc ça veut dire qu'on ne fait pas partie de ce réseau. Et c'est normal, puisque l'article spécifique qui concerne la Corse, il dit : par dérogation à l'article L710-1, l'établissement public de Corse est un établissement public rattaché à la Collectivité de Corse.

Brouhaha.

La conséquence la plus importante, elle est sur le mécanisme de financement.

Il y en a d'autres. Je vous renvoie à l'article 710-16, par exemple, c'est CCI France qui dispose des conventions collectives de l'ensemble et qui les fixe. C'est CCI France qui fixe les grandes orientations des chambres de commerce et d'industrie qui sont dans son réseau, ce qui est totalement contraire à l'esprit de l'autonomisation de la CCI et de son rattachement.

Mais le plus important, le plus direct, c'est sur le mécanisme de financement. Pourquoi ?

Article 711-16.10, « *CCI France répartit entre les chambres de commerce et d'industrie de région le produit de la taxe fixée à l'article 1600* », c'est la taxe pour frais de chambre, « *après avoir déduit la quote-part nécessaire au financement de son fonctionnement. Le montant minimal de cette quote-part est fixé par arrêté du ministère de tutelle* ». Donc le ministère de tutelle dit, voilà le montant minimal que vous devez répartir entre tout le monde. Il y a un plancher.

Et ensuite, « *après déduction de cette quote-part, la répartition entre les chambres d'industrie tient compte des objectifs fixés dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens, mentionnées à l'article L712-2 du présent code, et des résultats de leurs performances, des décisions prises par*

l'assemblée générale de CCI France et de leurs réalisations. Cette répartition est adoptée chaque année par l'Assemblée générale de CCI France à la majorité simple des membres présents ou représentés ».

Autrement dit, ça veut dire quoi ? Quand vous êtes dans le réseau CCI France, CCI France vous fait passer une convention d'objectifs et de moyens par rapport à la politique que souhaite CCI France. Il vous fixe des objectifs et il répartit la somme en fonction des objectifs fixés et en fonction de la décision de son assemblée générale. Et dans cette assemblée générale sont surreprésentées les grosses CCI. Et le mécanisme tendanciel depuis plusieurs années, c'est que les grosses CCI se renforcent et les petites, dont fait partie la CCI Corse, voient leur quote-part redistribuée diminuer.

Pour éviter ce mécanisme-là, on a eu la discussion politique et je vous renvoie aux travaux parlementaires, un des objectifs clairs c'était de dire : aujourd'hui il y a les contrats de concession, c'est au contrat de concession de fixer la répartition entre le concessionnaire et l'autorité concédante et, à titre principal, il y a la taxe pour frais de chambre.

Aujourd'hui, on va vous garantir un plafond pour les années à venir qui va être calculé, c'était la discussion qu'on avait, sur la moyenne des 3 dernières années.

En gros, on lance l'établissement public industriel et commercial de Corse, on lui donne quelques années pour atteindre sa vitesse de croisière et ensuite on regarde, étant précisé qu'on discute tous les ans avec le gouvernement.

Je précise que ce système est exactement celui qui est mis en œuvre pour les CCI qui n'appartiennent pas au réseau.

Les CCI qui n'appartiennent pas au réseau, elles ont une convention générale avec CCI France, elles ne sont pas soumises à sa tutelle et elles ne sont pas soumises à son vote, ni au respect de conventions d'objectifs et de moyens puisqu'elles sont rattachées à l'autorité territoriale. Et c'est l'autorité territoriale qui fixe des conventions d'objectifs et de moyens. Et pour garantir le financement, il y a une discussion globale générale de la CCI en question, de son autorité de rattachement et du gouvernement. Et c'est le système qui découle logiquement du mécanisme mis en place par la loi.

Sauf que là, on est dans un glissement qui fait que la loi a posé un principe, que je viens de vous exposer, et que le règlement ne le met pas en œuvre et au contraire met en place un système qui est totalement hybride par rapport à la cohérence d'ensemble du statut qu'a posé le législateur.

Donc pour répondre à Paul, la loi est bien, le décret ne l'est pas.

Alors que nous a dit le gouvernement ? Je termine. J'ai eu un courrier au terme de nos échanges le 24 septembre. Le ministre Rebsamen, il dit, en gros : *« J'ai bien compris vos inquiétudes. Comme vous l'indiquez justement, il convient de concilier la préservation du lien de quasi-régie unissant la Collectivité à l'établissement, tout en pérennisant ses ressources issues de la péréquation nationale du produit des taxes pour frais de chambre »*, donc vous voyez que le principe de la péréquation, il reste acté.

Ils nous ont dit : il faut aller vite, on demandera à CCI France de vous maintenir le même niveau et puis on va faire évoluer le texte.

Nous, on pense qu'il est préférable de faire évoluer le texte réglementaire et de le mettre en concordance avec le texte de loi, même si dans la panique actuelle... Alors, ça explique aussi le retard. Si vous voulez, avec tout ce qui s'est passé, nous, pendant des jours et quelques fois des semaines, on n'avait plus d'interlocuteur. Même si, je le dis, le ministre a été disponible, son cabinet également, mais voilà, on était pris dans l'ensemble.

Il nous disait, « allons-y, même si ce n'est pas satisfaisant ». Nous on dit : écoutez, on a le temps, même s'il faut aller vite. Sécurisons le dispositif, y compris au plan réglementaire.

Voilà ce que je pouvais essayer de répondre. Et effectivement, c'est vrai qu'il y a un engagement politique de dire « on va maintenir de toute façon, on fera évoluer après ». Mais pour assurer le pas et pour rassurer notamment les personnels et nous rassurer nous-mêmes, je pense qu'il vaut mieux solliciter cette modification du décret.

Si l'Assemblée de Corse suit, eh bien notre avis va être transmis en temps réel au Conseil d'État qui est saisi. Il pourra se nourrir, le Conseil d'État, de notre argumentaire et à ce moment-là, on verra ce que sera l'avis du Conseil d'État. Et s'il préconise, le Conseil d'État, de reprendre à son compte ce que nous disons, je pense qu'à ce moment-là, on sera totalement sécurisé.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président, remplace la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme Angèle CHIAPPINI

Président, merci. Juste une question.

Ce que vous venez de dire, là, maintenant, ça veut dire que l'État va « imposer » à CCI France de nous verser une telle somme ? Ou les fonds seront pris autre part ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Si vous voulez, CCI France dépend directement de l'État. Donc, ce que nous dit le gouvernement : il nous dit que même si le texte est insatisfaisant en l'état, ce qu'écrit le ministre, on a un accord politique qui a été exprimé, y compris lors des travaux parlementaires, c'est de maintenir le niveau de la péréquation. Donc ne vous inquiétez pas, on dira à CCI France de vous maintenir votre niveau.

Sauf que voilà, les paroles s'envolent et les écrits restent. Il vaut mieux un système qui soit sécurisé.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Vous avez la parole. Puisqu'on n'a pas eu de commission, on déroge un peu.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On comprend mieux désormais la matrice de votre raisonnement.

Simplement, nous, on peut, dans l'esprit de la délibération qu'on a relue, qui finalement dit en gros « on est favorable sur ce qui est recevable et puis on vous demande de réfléchir aux 2 points qui font sujet ».

Je pense qu'il faut les lier dans la négociation.

Je pense que vous tapez trop haut sur l'histoire de la tutelle, il vaut peut-être mieux un peu lâcher là-dessus, sur ce que vous appelez la péréquation, la garantie de péréquation, et parler de 2 choses, pas une photographie à l'instant T puisque vous dites que, en gros, la péréquation a été dégressive ces dernières années, peut-être une moyenne des 10 dernières années, et puis surtout ne pas retomber dans le piège de la DCT, faire en sorte qu'elle soit indexée.

Moi je pense que le gros de la négociation, ce n'est pas de savoir si on va avoir 1, ou 2, ou 3 cadres qui vont s'occuper de la tutelle, parce qu'on on est sur des sommes !...

Encore une fois, c'est un sujet qui engage notre budget à venir pour les 10, 20, 30 ans à venir, non pas sur des dispositions marginales. L'objet CCI, ça va faire partie des sujets qui vont conditionner les budgets des prochaines décennies.

Donc, je pense que sur la négo à venir, puisqu'on vous mandate, c'est l'esprit de la délib, pour discuter de ce sujet, je pense qu'il faut vraiment mettre le paquet sur la garantie de péréquation.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous avez raison.

Remarque, elle est structurée comme ça la proposition de délib :

Premier point, c'est tout ce sur quoi on est d'accord qu'elle reprend.

Deuxième point, il y a cette question de l'appartenance au réseau où on dit, à notre avis, il y a une incohérence entre la loi et le décret, et on vous demande de la modifier, de modifier cette incohérence. Ce qui aurait pour conséquence de passer à un autre régime, y compris de répartition de la taxe pour frais de chambre, qui implique aussi une inscription, je le rappelle, dans la loi de finances.

Et le troisième point, c'est la question du financement de la tutelle où vous avez vu, je ne fais pas une demande formelle, je vous demande de me mandater pour discuter ; pour discuter, parce que ce que je pense, c'est que la charge de la tutelle, et son caractère effectif, est aussi répartie entre non seulement des services déconcentrés de l'État, mais également une partie de CCI France et une partie de l'administration centrale. Donc il faut qu'on reconstitue tout ça en disant, « écoutez, si c'est nous, comment on fait ? », et on discute et je reviens vers vous.

Après, ce qui est important aussi, c'est qu'on dispose d'un texte consolidé, dans les délais qui ne nous mettent pas en situation d'urgence absolue par rapport à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier.

Étant précisé que ce qu'on a fait évoluer, c'est aussi une autorisation de prendre un certain nombre de mesures conservatoires avant même l'entrée en vigueur du 1^{er} janvier et de décaler, j'ai oublié de vous le dire, la fin des contrats de concession, qui est prévue au 31 décembre 2025, sur 1 ou 2 mois, le temps qu'on puisse installer le nouvel établissement public et faire valider.

Donc tout ça est prêt.

Donc aujourd'hui, qu'est-ce qu'on propose au gouvernement ? Sur la tutelle, je pense que j'ai été clair. C'est de faire évoluer le décret et à mon avis, ce n'est pas un problème majeur parce que derrière, s'ils font évoluer le décret, il faut un petit amendement dans la loi de finances à intervenir, si tant est qu'il y ait une loi de finances... mais ça c'est encore autre chose... disant on prend le montant des 3 dernières années. Et tout de suite derrière, on réouvre une négociation pour fixer un mécanisme qui soit un mécanisme structurel, consolidé. Et là, bien sûr, le Conseil exécutif travaillera en informant l'Assemblée et in fine, ce sera à l'Assemblée de Corse de décider.

Donc, je pense qu'il y a la place vraiment aujourd'hui pour convaincre le gouvernement.

Après, ce que m'a dit le ministre Rebsamen, mais dans un contexte politique qui est ce qu'il est, il a dit : nous, de toute façon, je l'ai dit à la barre de l'Assemblée nationale, je l'ai dit à la barre du Sénat, on était présent physiquement, on s'est engagé à maintenir le niveau de péréquation et on le fera quoi qu'il arrive.

Donc, ça veut dire, pour essayer de rassurer, y compris par rapport aux inquiétudes exprimées par Jean-Christophe Angelini qui sont légitimes et qui doivent être celles à mon avis de tous les élus de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, de la CCI, les élus, les salariés, moi, je préférerais qu'on soit d'ores et déjà dans un système consolidé, même si on sait que derrière, il va falloir approfondir la discussion sur un certain nombre de points.

Dans le contexte actuel, il vaut mieux tenir que courir.

Donc je pense qu'on fait cette proposition. On a encore 2 mois pour faire évoluer le texte.

Moi, je remonte et je discute avec les interlocuteurs qui nous seront désignés. Et bien sûr, je tiendrai strictement informée l'Assemblée de Corse qui pourra encore statuer, y compris sur d'autres propositions qui pourraient nous être faites et que je m'engage bien sûr à saisir l'Assemblée de Corse s'il devait y avoir des contre-propositions.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est ce qu'il y a d'autres observations exceptionnellement ?

Non ? On vote alors.

Donc je mets aux voix :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

À ringrazià vi. Unanimité ! Merci.

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Donc on peut passer, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président de l'Office des transports, au bloc infrastructures et transports.

Vous faites une présentation générale et bien entendu, tout le monde pourra intervenir sur le dossier qu'il souhaite et on fera un vote dossier par dossier.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Excusez-moi, Monsieur le Président, est-ce que les élus concernés par tel ou tel rapport peuvent assister à la présentation générale ?

M. Hyacinthe VANNI

Déjà quand on demande, on est coupable...

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Sinon, je pense que tout l'hémicycle va partir...

M. Hyacinthe VANNI

Je vais laisser parler le président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce que j'ai dit tout à l'heure, je l'ai dit parce que ça a été exprimé publiquement par un magistrat à une audience solennelle où nous étions représentés ès qualité, et nous représentions les institutions ou les mandats dont nous sommes titulaires.

Donc moi, je représentais la Collectivité de Corse. Et donc, je le dis aussi, il nous est arrivé à toutes et à tous de faire ça et de le faire avec une entière bonne foi. Donc je ne pense pas qu'on puisse venir nous rechercher. Après je ne connais pas l'état de la jurisprudence.

Je vous dis simplement ce qui nous a été exposé par les magistrats et je nous invite collectivement à avoir une attitude très prudentielle, dans un climat général où, on le sait, ce n'est pas facile pour les élus d'y voir clair dans des textes qui sont quand même extrêmement complexes et extrêmement nombreux.

M. Hyacinthe VANNI

Après, je ne vois pas ce qu'un maire peut avoir comme conflit d'intérêt sur une route territoriale, mais bon... On ne va pas faire le débat là-dessus, mais bon, pour le coup ça paraît quand même... Bref...

M. le Président Gilles SIMEONI

Le problème, c'est que si on va dans cette conception du conflit d'intérêt, personne ne va jamais siéger, parce qu'on est d'une commune A, mais on a tous un cousin dans une commune B, etc., etc.

Donc moi, je ne sais pas comment on peut faire. Si on a l'autonomie, on fera nos textes.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, M. le Président.

INFRASTRUTTURA E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Présentation générale des rapports N° 229 et de 245 à 258 :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Il y a 15 rapports. 14 sont des rapports concrets d'infrastructures, de mise en route d'opérations, à différents degrés, mais de mise en route d'opérations. Et il y a un rapport qui est le rapport 247, qui est un rapport qui à mon avis nécessite une explication un peu plus précise : c'est le classement des routes à grande circulation, vu les implications en termes de cohérence entre le PADDUC, les PLU, en termes d'urbanisme, mais aussi en termes de police de circulation et d'implication concrète réglementaire.

Donc ce que je vous propose, c'est une présentation générale et non pas opération par opération des 14, comme ça tout le monde sera soulagé par la présentation générale et ça permettra que chacun puisse s'exprimer sur tel ou tel point sur lesquels je pourrais répondre et, si vous en êtes d'accord, de présenter à part ensuite le rapport sur le classement des voies à grande circulation.

Donc, je ne sais pas si ça vous agréé...

On commence par le bloc des 14 opérations.

Présentation générale :

Donc, nous sommes pleinement ici dans la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement qui a été réactualisé donc par décision de l'Assemblée de Corse fin juillet dernier, donc dans la période 2026-2030 ; réactualisation du plan pluriannuel d'investissement qui avait été adopté par cette Assemblée en avril 2017 dans ses voies routières et ferroviaires.

Donc, nous sommes dans la mise en œuvre pratique et opérationnelle à différents degrés d'intervention de mise en œuvre, sur laquelle on va revenir, de ce PPI et qui dénote une montée en puissance de maturité d'opérations en

termes techniques et de volonté politique et technique d'avancer.

Donc vous avez 14 opérations.

De manière générique, vous avez 8 opérations qui sont prêtes à démarrer en 2026 ; une opération 2027 ; une opération 2028 ; une opération 2029 ; une opération 2030 et potentiellement, je parle du port de commerce de Prupia, si c'est avant 2030, on réactualisera le PPI, puisque je rappelle que le PPI est un outil de pilotage, si c'est supérieur à 2030, évidemment ça n'enlève pas et ça n'enlève rien au début des opérations telles qu'on les présente aujourd'hui pour mandater le président du Conseil exécutif, notamment sur les procédures réglementaires, administratives et foncières.

Donc, nous sommes sur un total d'opérations en montant TTC de 50 M€. Nous sommes évidemment sur des qualités d'opérations différentes et qui font l'objet aussi, pour certaines d'entre elles et pour beaucoup d'entre elles, d'une demande au PTIC, comme nous l'avions déjà indiqué dans la délibération du PPI de fin juillet. Et nous avons évidemment, qualitativement, des opérations différentes qui peuvent toucher à l'intervention de la collectivité suite à des dégradations de structure.

Je pense, par exemple, au pont d'Albu. Le pont d'Albu qui est une opération très attendue et qui est à débiter en 2026 et que l'on réalisera, même si l'État ne nous accepte pas le PTIC sur cette opération, puisqu'il y a un caractère d'urgence pour l'ensemble du Cap Corse. C'est une opération, par exemple, qui fait l'objet d'un diagnostic sur l'état de la structure qui démontre une urgence à intervenir. Il y a un pont provisoire qui a été mis en place et maintenant il faut évidemment passer aux travaux importants de reconstruction de ce pont pour 5 M€.

Donc là on a attrait à l'usure des infrastructures. Et je tiens à souligner le travail important des services routes et des ouvrages d'art qui ont pu, pour la première fois, parce que ce n'était pas le cas sur ce pont, mais c'est le cas pour d'autres ouvrages et on l'a indiqué dans le PPI, faire un état des lieux sur l'état des ouvrages d'art, les indicateurs de qualité des ouvrages d'art et donc de degré d'urgence d'intervention à réaliser sur ces ouvrages d'art, qui vont impacter, je le rappelle quand même pour ceux qui ont suivi les travaux, je sais que beaucoup les ont suivis, je parle du PPI, qui vont impacter notre façon de présenter le plan pluriannuel de maintenance par degré d'urgence et d'état des structures routières ou des ponts, c'est-à-dire des ouvrages d'art. Cela veut dire une objectivation d'intervention.

Donc, c'est le cas sur cet ouvrage-là, qui est absolument nécessaire pour tout le Cap Corse.

Donc ça touche à des qualités d'intervention de ce style ou à l'impact notamment du changement climatique. C'est le cas notamment sur le confortement d'Erbalonga, qui sont des travaux de confortement de paroi absolument nécessaires, suite aux tempêtes, notamment en 2019, qui sont intervenues. Il y a eu des travaux ponctuels. Donc, 3 M€ d'intervention d'urgence pour les parois au niveau d'Erbalonga qui sont absolument nécessaires et qui sont issues de l'intervention du changement climatique et des effets de houle qui font qu'il y a une urgence à intervention. On est là aussi sur une grosse opération de maintenance, plus que de modernisation pour 3 M€.

Et puis nous avons aussi, je pense au pont de Caitucoli, qui est projeté, qui a été réalisé par le député Célestin Caitucoli, il faut le rappeler, effectivement l'étroitesse du pont nécessite aujourd'hui une reconstruction générale qui est programmée dans le rapport qui vous est proposé à horizon 2028, mais l'opération importante pour 4.775 millions euros.

Nous avons d'autres types d'opérations qui sont de l'ordre attendu, des grands projets infrastructurels qui permettent à la fois de faire des sauts qualitatifs en l'état, je dirais, du code de l'environnement en termes de temps de parcours et de sécurité de parcours. Je pense aux créneaux de dépassement et notamment les créneaux de dépassement de Saint Georges et de Taccana, opération très importante : 3 créneaux de dépassement avec des voies nouvelles créées en voie montante et en voie descendante, qui vous sont présentés dans le rapport à horizon 2030, bien sûr, opération présentée structurante, présentée à l'avis de l'État pour le PTIC et on fera un petit point général sur notre vision PTIC en la matière.

C'est le cas aussi notamment sur la RT 20 pour le créneau de dépassement de Bocognano pour 2 millions d'euros, montant moins élevé mais prévu plus tôt en 2027. Je rappelle, dans un secteur qui a fait l'objet, ça vous est indiqué dans le rapport, de nombreux accidents sur 10 ans, il vous est indiqué dans le rapport le nombre d'accidents, 9 accidents dont 2 mortels sur 10 ans.

Donc, la nécessité, pour des raisons de sécurité, d'intervention sur le créneau de dépassement de Bocognano se justifie amplement pour nous. Il vous est présenté donc à cette approbation pour une opération qui débiterait en 2027.

Et puis au-delà de ces opérations, je dirais de créneau de dépassement qui sont des opérations structurantes, de changement climatique ou de comportement de structure, vous avez aussi évidemment les opérations de traverse, donc la traverse de Santa Lucia di Tallà, celle de Bocognano, des opérations qui étaient attendues, qui commencent en 2026 ; la traverse de Tarrabucceta à Figari.

Là, on est sur des opérations de traverses où on a des partenariats avec les communes puisque c'est le règlement de 2019 qui est adopté par cette Assemblée. Donc des interventions générales à 75 % de financement par la Collectivité sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de 25 % de certaines dépenses éligibles par les communes elles-mêmes, sauf dans le cas de Porticcio qui est un prolongement de premières opérations qui avaient été faites par le CD 2A à l'époque, mais qui est un prolongement attendu important où c'est 30 % pour la commune, pour l'aménagement de la traverse de Porticcio et le bassin de compensation pour 2,2 millions, là aussi opération prévue en 2026.

Et au-delà de ces dernières opérations de traverses, vous avez aussi des opérations qui sont aussi importantes sur le bassin de vie ajaccien. Je pense en particulier à la question du giratoire et de la voie du Salaro sur la RD 11, qui est une opération qui va débiter bientôt, en 26. Donc, une opération qui permettra de conforter, en attendant la poursuite des travaux de la pénétrante, on va dire l'entrée d'Ajaccio, le désengorgement d'Ajaccio par cet itinéraire qui fait l'objet d'une nécessité de rénovation et de restructuration avec ce giratoire qui conforterait la sécurité en même temps que la voie nouvelle.

Enfin, les 2 opérations prévues, celles de l'aménagement du col du Prunu à Alata, la RD 61 et la deuxième qui est la voie nouvelle qui raccorde à la rocade à Ajaccio, la RD 61 d'Alzu li Leva. Donc là aussi des opérations très attendues pour 4,70 millions d'euros à horizon 2029, mais qui s'inscrivent dans l'ensemble des plans d'actions routiers sur le bassin de vie ajaccien programmé.

Donc de ce point de vue-là, nous sommes, on va dire, sur une programmation qui est une programmation qui nécessite, pour certaines opérations nous sommes presque au stade de lancement de marché, c'est le cas pour le pont d'Albu par exemple, évidemment. D'autres, on est sur la poursuite, je pense à Pruprià sur le port de commerce où je rappelle que l'on choisit, vous le voyez dans le rapport, une deuxième voie par rapport à celle qui avait été privilégiée par le CD 2A à l'époque par Capu Laurosù où pour des raisons environnementales et par choix politique de ne pas aller sur ce terrain-là évidemment aussi, mais aussi pour difficultés réglementaires, nous décidons d'avoir un autre accès qui est beaucoup plus, de notre point de vue, fonctionnel, qui répond, après le diagnostic, à toutes les capacités à pouvoir absorber les poids lourds notamment, y compris et surtout par le comptage qui vous est indiqué dans le rapport en voie estivale, opération estimée à horizon 2030, c'est pour ça qu'elle n'est pas dans le PPI pour l'instant, mais qui est engagée ou que l'on va engager du point de vue des procédures réglementaires, administratives, foncières à réaliser par le président du Conseil exécutif.

Donc voilà un petit peu ces opérations qui démontrent une volonté, d'abord de vous présenter la déclinaison opérationnelle par grandes briques, je n'ai pas fait de présentation rapport par rapport, mais c'est important à l'Assemblée de Corse de ce qui a été adopté fin juillet.

Ensuite de vous dire qu'il y a bien entendu une discussion contradictoire avec l'État sur le PTIC. Et là, on touche à des infrastructures qui impactent de notre point de vue, c'est pour ça que c'est pour nous une priorité, la vie des Corses au quotidien, les usages des Corses au quotidien, que ça soit évidemment les fonctions de transit économique et de passagers pour les grands axes quand on parle de créneau dépassement, ou d'usages plus locaux liés aux agriculteurs, aux infirmiers, aux médecins, aux épiciers, quand on parle de rural ou de traverses, mais néanmoins on touche là au concret de la vie des Corses au quotidien.

C'est pour ça que sur l'ensemble des opérations, il nous semble nécessaire qu'il y ait une convergence de vues pour qu'on les exige comme prioritaires vis-à-vis du PTIC. Or, malheureusement, à ce stade, les réponses ne sont pas totalement satisfaisantes, elles ne sont même pas du tout satisfaisantes, c'est-à-dire que la Collectivité est prête, sous réserve de la décision de l'Assemblée de Corse, mais elle est prête techniquement, elle est prête en propositions techniques, économiques et budgétaires, elle est prête conformément aux hypothèses des PPI qui vous ont été présentés. Je vous rappelle qu'il y a eu 4 hypothèses financières, y compris une hypothèse basse qui permet quand même d'engager ces opérations avec un fort volet maintenance, je vous le rappelle, entre 50 et 55 millions d'euros qui sera maintenu quelles que soient les hypothèses. Mais elle est prête et on attend que l'État soit au rendez-vous à la fois du PTIC dû aux infrastructures de la Corse, au service de la Corse et de chacun de ses territoires concernés, puisqu'on est sur des infrastructures qui sont à la fois impactantes du point de vue des territoires eux-mêmes et de la Corse en général.

Et donc de ce point de vue-là, nous attendons par exemple une réponse, on espère qu'elle sera imminente, c'est sur le pont d'Albu, mais je viens de l'indiquer, de toute façon nous ferons le pont d'Albu si l'Assemblée le décide, même si l'État n'accepte pas le PTIC, vu l'urgence. Mais ça prouverait bien, sur un sujet pareil par exemple, que ce qui est vital, si on ne fait pas le pont d'Albu, il y a un caractère vital de désenclavement sur le Cap Corse, ça veut dire que le PTIC ne répond pas ou ne répondrait pas favorablement à l'idée de désenclaver de manière vitale tout un territoire. Ça pose un problème de fond que je pose à cette Assemblée comme évidemment au nom de l'exécutif de Corse.

Voilà pour cette présentation.

J'ai fait 13 minutes, il me semble que c'est pour 14 rapports, un bon ratio, ça permettra de laisser libre cours au jeu des questions/réponses et aux points plus précis s'il en est.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Donc, il y a plein d'avis de commissions, est-ce qu'on va toutes les lire ou est-ce qu'on donne un avis général ?

Alors chaque rapport a une commission, donc on va commencer par le début. D'abord je vais donner les avis, après j'ouvre bien entendu la discussion.

Alors l'avis sur le rapport numéro 229, la commission du développement.

Rapport n° 229 : Riaccunciamentu di l'accessu à u portu di cummerciu di Prupia

Rapport n° 229 : Réaménagement de l'accès au port de commerce de Prupia

M. François SORBA

Donc la commission a émis un avis favorable sur ces rapports, avec non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Front », absence du groupe « Un'altra strada » et de Madame Josepha Giacometti Piredda.

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable de la Chambre des territoires et avis favorable de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le rapport 229 ? On fait rapport par rapport.

Pas d'intervention ? Monsieur Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Vous indiquer d'abord que Santa Duval, dont j'ai le pouvoir, se déporte sur ce rapport. Donc, il faudrait créer les conditions, même si elle n'est pas là, que pour ce vote, mon pouvoir tombe, enfin le sien du moins. On en est là !

Pour vous dire qu'on se réjouit de l'inscription de ce rapport à l'ordre du jour puisqu'il était déjà inscrit à la PPI de 2017. De ce qui me revient, la municipalité privilégiait un tracé initial qui avait d'ailleurs fait l'objet d'un emplacement réservé dans le PLU de l'époque. On prend acte du nouveau projet, on va le voter évidemment.

En page 6, c'est juste un niveau de détail qui nous semble important.

Il est indiqué que la quasi-unanimité des propriétaires des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet étaient favorables. Il y en a bien un qui manque, un propriétaire qui, d'après nos informations, fait un peu de zèle sur les procédures par rapport à ces parcelles. Pour que ce rapport puisse se concrétiser dans des délais raisonnables, il est impératif, et c'est notre demande, que la DUP soit diligentée dans les meilleurs délais pour lancer les procédures d'expropriation qui s'avèreront nécessaires dans ce cas, puisque la perspective d'une acquisition amiable semble s'éloigner et ne pas se profiler pour ledit propriétaire.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On conseille à Paul-Jo Caitucoli de sortir puisqu'il est élu à la Com-com. Il ne s'en rappelait plus, c'est un oubli.

Est ce qu'il y a d'autres interventions sur ce dossier ? Oui Monsieur Sorba.

M. François SORBA

Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas faire tous les rapports, je vais juste aller sur 3 petits rapports mais qui résument un peu l'ensemble de ce qui a été dit par le conseiller Jean-Félix Acquaviva.

D'abord le féliciter pour la quinzaine de rapports, ainsi que l'ensemble des services, dont Monsieur Pieri qui est là, qui œuvrent tous les jours pour ces dispositifs.

Ces rapports, ils prouvent que la collectivité est pleinement au travail pour l'ensemble de nos territoires, avec une vision d'ensemble mais aussi une attention particulière aux besoins concrets des Corses.

Donc comme je vous disais, je vais m'exprimer juste sur 3 rapports qui me paraissent importants mais qui reflètent un peu tout ce qui a été fait, tout ce qui a été dit auparavant.

D'abord sur le rapport relatif à l'accès au port de commerce de Propriano. Première des choses, et le Conseil exécutif l'a dit tout à l'heure, la satisfaction de voir que le vieux projet qui était porté par le contournement de Capu Laurosa a été écarté. Il présentait des contraintes environnementales majeures, mais aussi parce que le site a été valorisé il y a quelques années par la Collectivité de Corse et le conservatoire du littoral.

Aujourd'hui, c'est devenu une promenade qui a été aménagée, elle est très fréquentée par les familles, les promeneurs, les sportifs. Ce lieu fait aujourd'hui partie intégrante du patrimoine du Valinco, je dirais. Donc la solution qui est retenue, même s'il y a peut-être des difficultés techniques et juridiques, elle va dans le sens du respect de l'environnement et de la qualité de vie des habitants.

Ensuite, sur le rapport concernant le pont Caitucoli, mon collègue Paul-Jo n'est plus là, là aussi c'était une opération qui était très attendue, ces deux territoires qui avaient du mal à avoir ce franchissement car ils devenaient dangereux et le pont était obsolète. C'est un investissement qui est structurant, il facilitera aussi le quotidien des habitants, des usagers et des entreprises qui échangent entre les 2 versants.

Après, il y a le rapport aussi sur les créneaux de dépassement de la RT 40 Grosseto jusqu'au col de Saint-Georges. La route, elle est très empruntée, on le sait, c'est un peu la passerelle entre l'extrême sud et le grand Aiacciu. C'est un des grands axes de circulation de la Corse-du-Sud et du Pumontu. Elle supporte un trafic très important de poids lourds, notamment aussi les transporteurs, on sait qu'il y a le centre d'enfouissement de Viggianello, donc il y a beaucoup de transports à ce niveau-là.

Les doubles voies qui étaient déjà réalisées par la Collectivité se sont révélées évidemment efficaces et appréciées des usagers parce qu'elles améliorent la fluidité, la sécurité. L'ajout de ces 3 nouveaux créneaux de dépassement va encore renforcer cette dynamique. Une circulation qui va être optimisée, un temps de parcours réduit et probablement, enfin on l'espère, des comportements dangereux limités.

Je vais terminer.

Ces opérations qui résument l'ensemble des 15 rapports, illustrent la politique d'aménagement qui est cohérente et ambitieuse, c'est sécuriser nos routes, nos déplacements, fluidifier ces déplacements, améliorer le cadre de vie des Corses et surtout, et on le sait, on le voit pendant les commissions, c'est respecter l'environnement parce que les normes, là aussi, sont assez drastiques. C'est une orientation claire qui montre que la Collectivité de Corse agit concrètement pour tous ces territoires et qu'elle doit poursuivre cette dynamique avec détermination. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Sur celui-là le rapport, on fait rapport par rapport, comme ça on vote rapport par rapport.

M. Paul QUASTANA

Il y a 10 rapports sur le réseau routier essentiellement.

Est-ce qu'on ne peut pas demander si quelqu'un a une objection sur un rapport ? Et si ce n'est pas le cas, si tout le monde est d'accord, on fait un vote groupé pour ne pas les voter un par un.

Ce n'est pas possible ? Je regrette, dommage.

M. Hyacinthe VANNI

Avec moi tout serait possible, mais malheureusement j'ai des contraintes administratives qui m'empêchent de le faire.

Alors on continue. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On va aller vite. Non.

Monsieur le conseiller exécutif.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Très heureux que ça fasse l'objet d'une convergence de vues très forte. En même temps c'est de l'opérationnel, je l'entends bien.

Juste une intervention pour dire que j'avais oublié dans les opérations importantes, l'aménagement de Tagliu è Isulacciu qui est aussi important. C'est un endroit dangereux et ça fait l'objet d'un aménagement, concertation avec la commune, parmi les opérations de sécurisation sur la RT 10.

C'est important de dire que cette opération est bien listée comme une priorité de ce premier bloc d'opérations d'infrastructures.

Pour le reste, je prends acte des interventions. On dira à François, évidemment que je ne peux qu'aller dans le sens à la fois qualitativement sur ce qu'il a dit sur le site de Capu Laurosu, c'est une évidence, ZNIEFF mais aussi aménagements faits, sur l'investissement structurant du pont Caitucoli et des créneaux dépassements évidemment, mais ce qui est indiqué pour la RT 40 est valable aussi pour le créneau de Bocognano ou pour les autres créneaux de dépassement que nous aurons à débattre dans d'autres blocs.

Pour le reste, ça fait 15 rapports dont 14, là il en reste plus qu'un à présenter.

Voilà pour ma précision, merci Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Donc je mets aux voix le rapport 229.

M. Hyacinthe VANNI

Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Donc on peut passer au rapport 245.

Rapport n° 245 : Distruzzione è ricustruzione di u ponte d'Albu, anziana RD 80, cumuna d'Ogliastru

Rapport n° 245 : Démolition et reconstruction du pont d'Albu, ex-RD 80, commune d'Ogliastru

M. Hyacinthe VANNI

Personne n'est en conflit d'intérêt sur ce rapport, tout le monde pourrait re-renter. Donc chacun se détermine comme il veut. Mais je souligne à chaque fois qui est obligé de sortir comme ça on n'aura pas de problème.

Donc il y a un avis de la commission du développement qui est un avis favorable, un avis de la commission des finances qui est un avis favorable, un avis de la Chambre des territoires qui est un avis favorable.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas.

Donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport 246.

Rapport n° 246 : Accunciamentu di trè sezzione d'avanzamentu nantu à l'anziana RT 40

Rapport n° 246 : Aménagement de 3 créneaux de dépassement sur l'ex-RT 40

M. Hyacinthe VANNI

Sur ce dossier, tout le monde peut rester.

Donc il y a un avis favorable de la commission du développement, avis favorable de la Chambre des territoires et avis favorable de la commission des finances.

Est ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport 248.

Raportu n° 248 : Accunziamentu di un giratoghju à a crucivia trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 210 nant'à a cumuna di Lucciana

Rapport n° 248 : Aménagement d'un giratoire au carrefour entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 210 sur la commune de Lucciana

M. Hyacinthe VANNI

Hervé Valdrighi est sorti et je pense que Monsieur Giabiconi doit sortir aussi, enfin je ne pense pas, j'en suis certain, Jean-Charles est sorti, il n'est jamais rentré.

Avis favorable de la commission développement, de la commission des finances, de la Chambre des territoires. Est ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Raportu n° 249 : Approvu di l'uparazioni di ricustruzioni di u ponti di Caituccoli - anziana RD 157

Rapport n° 249 : Approbation de l'opération de reconstruction du pont de Caitucoli - ex-RD 157

M. Hyacinthe VANNI

Donc tout le monde a compris qui devait sortir, Monsieur Caitucoli.

Avis favorable de la commission du développement, avis favorable de la Chambre des territoires, avis favorable de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 250 : Approvu di u prugettu d'accunziamentu di a crucivia trà l'anziana RT 10 è l'anziana RD 230, nantu à u territoriu di a cumuna di Tagliu è Isulacciu

Rapport n° 250 : Approbation du projet d'aménagement du carrefour entre l'ex-route territoriale 10 et l'ex-route départementale 230, sur le territoire de la commune de Tagliu è Isulacciu

M. Hyacinthe VANNI

Madame Mariotti est sortie.

Avis favorable de la commission de développement favorable, avis favorable de la commission des finances et avis favorable de la Chambre des territoires.

Est ce qu'il y a des interventions ? Oui Monsieur Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je ne me fais le porte-parole de personne !

Simplement pour dire que la RT 10 qui relie donc Bastia Bonifacio a connu d'une part une croissance vertigineuse. Il suffit de circuler entre Moriani et Vescovato en été pour s'en apercevoir, on ne compte plus en kilomètres, on compte en heures, plutôt qu'en minutes.

Mais au-delà de cette croissance vertigineuse d'automobiles et en termes de circulation, c'est aussi un axe qui est très dangereux et très accidentogène et notamment la partie qui traverse la commune de Tagliu qui en est l'illustration avec des courbes sans visibilité, une chaussée qui est très glissante par temps de pluie, une vitesse excessive dans le sens Nord-Sud après le pont de Fium'Alto et beaucoup d'accidents chaque année, dont un le 28 août dernier avec 7 blessés graves, dont une jeune fille qui était en urgence absolue.

Il y avait donc urgence à agir. La mairie de Taglio alerte depuis de nombreuses années notre Collectivité sur la dangerosité. Elle a créé du reste une route communale, celle de Falasco, qui supprime ainsi un accès dangereux. Elle a donc pris sa part de l'effort.

En 2021, il y avait des premiers échanges entre le maire de Taglio et la direction des routes. Ces échanges se sont poursuivis, ils sont d'utilité publique. Ce n'est pas un souci d'aménagement, c'est un souci sécuritaire de premier plan. La compétence des routes, elle appartient, vous le savez, à la Collectivité.

Nous, ce qu'on espère, c'est que ce projet sera réalisé dans des délais raisonnables. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'on rappelle aussi qu'il y a une sécurisation du croisement entre la RT 10 et la RD 30, la RD 30 pour tout le monde c'est A Strada di a Marina, la route qui mène à la mairie, à l'école et au parc Galea pour ceux qui le fréquentent. C'est à l'étude depuis plus de 10 ans. Il a été voté en 2019 dans cette Assemblée. Si tout va bien, 10 ans après, devrait démarrer, donc en 2026. 11 ans pour un tourne à gauche, ça fait beaucoup. On espère que sur le sujet de la traverse dont il est question aujourd'hui, les choses se feront avec beaucoup plus de diligence.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, Monsieur le conseiller exécutif.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je vous remercie pour le détail du propos, Jean Martin Mondoloni et je prends note de la nécessité de diligence, mais je renvoie à la même nécessité de diligence qu'il faudra faire front ensemble pour demander le PTIC sur les réelles infrastructures de la Corse et pas sur des objets peut-être secondaires. C'est ça le sujet du financement.

Nous sommes là pour vous dire que Tagliu, le Conseil exécutif le met à l'ordre du jour pour 26. Mais après, il faut que tout le monde prenne ses responsabilités. Tout le monde. Choisir c'est renoncer. Il faut choisir ce qui est la priorité.

Pour nous les routes, on le dit, l'eau et d'autres sujets sont la priorité absolue, surtout en temps de disette. Ce n'est pas le cas de tout le monde. Il faudra peut-être qu'on choisisse entre nous à ce que ce débat mûrisse. Après, on ne pourra pas dire que ça ne s'est pas fait parce qu'on a fait procrastination, si ça ne se fait pas et pour nous il faut que ça se fasse, c'est parce que les choix politico-budgétaires du PTIC ne vont pas au bon endroit.

Voilà. Donc je préfère le dire comme ça les diligences sont partagées.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je mets aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 251 : Approvu di u prugettu d'assudata di u muru d'appuntamenti d'Erbalunga nantu à l'anziana RD 80 - cumuna di Brandu

Rapport n° 251 : Approbation du projet de confortement du mur d'encrochements d'Erbalunga situé sur l'ex-RD 80 sur la commune de Brandu

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable de la commission de développement, avis favorable de la commission des finances, avis favorable de la Chambre des territoires.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas.

Je me mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 252 : Assestu di a bocca di u Prunu (anziana RD 61) è criazioni di una via nova da l'anziana RD61 à a Strada d'Avvinta d'Aiacciu à livellu di u giratoghju d'Alzu di Leva

Rapport n° 252 : Aménagement du col du Prunu (ex-RD 61) et création d'une voie nouvelle reliant l'ex-RD 61 à la Rocade d'Aiacciu au niveau du giratoire d'Alzu di Leva

M. Hyacinthe VANNI

Donc les Ajacciens doivent sortir, ceux qui sont élus à la mairie, ceux qui sont élus à la CAPA, les maires.

Donc il y a un avis favorable de la commission des finances, de la commission de développement, de la Chambre des territoires.

Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 257 : Approvu di u prughjettu d'accunciamentu di l'anziana RD 11 : assestu di una crucivia à sensu giratoriu trà l'anziana RD 11 è a via Henri Maillot è missa in sicurezza di a crucivia trà l'anziana RD 11 è a via cumunali di l'anzianu ospidali è di a cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aiacciu

Rapport n° 257 : Approbation du projet d'aménagement de l'ex-RD 11 : Aménagement d'un carrefour à sens Giratoire entre l'ex-RD 11 et la rue Henri Maillot et sécurisation du carrefour entre l'ex-RD 11 et la voie communale de l'ancien Hôpital et de la convention de financement avec la commune d'Aiacciu

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable commission des finances, avis favorable de la commission de développement et avis favorable de la Chambre de territoire.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Don Jo.

M. Don Joseph LUCCIONI

Un mot rapide, rassurez-vous Monsieur le Président. Simplement, on est sur la mise en œuvre pratique, opérationnelle, concrète des grandes orientations contenues dans le document de pilotage que constitue le PPI, programmation pluriannuelle d'investissement 2026-2030, adopté par cette Assemblée en juillet dernier.

Sur Aiacciu, vous nous proposez aujourd'hui, en tout cas pour le bassin de vie d'Aiacciu, puisqu'il y aura également Alata, 3 projets d'aménagement : le col du Prunu, qu'on connaît bien ; la traverse en agglomération qui donnera lieu à une convention de financement avec la commune d'Aiacciu, les hauts d'Aiacciu, notamment avec l'aménagement de giratoires, de carrefours à giratoires, avec des cheminements piétons qui sont prévus ; la création et c'est important d'une voie nouvelle, une nouvelle route reliant la route d'Alata au rond-point d'Alzu di Leva, que les Ajacciens connaissent bien.

Donc, on est sur des opérations qui concernent le bassin de vie d'Aiacciu, qui ont trait à la fois à l'amélioration de la fluidité du trafic routier, à la sécurisation et au confort des usagers de la route. On est sur des opérations qui, sans être forcément de nature structurante, viennent s'ajouter à des opérations qui, elles, sont structurantes sur Aiacciu et le territoire du grand Aiacciu, on ne revient pas dessus, et qui amélioreront incontestablement les conditions de vie et de circulation en l'espèce des ajacciens, des habitants du pays ajaccien et des routiers en général.

Donc on salue, a fortiori en tant qu'Ajacciens, mais simplement en tant que Corses, ces investissements qui sont importants et notamment pour la partie de création voie nouvelle route d'Alata, vers le giratoire de d'Alzu di Leva. On est sur des éléments importants parce que la Rocade qui a fait l'objet d'un réaménagement urbain, elle est aussi source parfois de congestion du trafic, notamment sur le rond-point, sans faire de publicité, du supermarché Leclerc. On est donc sur des opérations qui vont améliorer les conditions de circulation.

Donc on vous accompagne bien volontiers, Monsieur le conseiller exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè un'antra dumanda di parolla nantu à stu cartularu quì ? Nò.

Allora passemu à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì ghjè à prò ?

U raportu hè ADUPRATU.

Raportu n° 253 : Assestu di a traversa di Santa Lucia di Tallà - anziana RD 268 è anziana RD 20

Rapport n° 253 : Aménagement de la traverse de Santa Lucia di Tallà - ex-RD 268 et ex-RD 20

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chì vole intervene ? Chantal et ensuite Jean-Paul.

Mme Chantal PEDINIELLI

Eh oui, pour aller à Altagène, si deve passà pà Tallà.

Je vous remercie Madame la Présidente, merci le Monsieur le conseiller exécutif pour la présentation de ce rapport. Je vais intervenir brièvement pour l'aménagement de la traversée de Santa Lucia di Tallà.

La RD 268 dessert depuis la plaine du Sartenais - Valincu tout l'Alta Rocca et permet d'accéder à Levie, Zonza, Quenza, Bavedda, l'Ospedale, et c'est un axe structurant.

Je l'avais rappelé en 2018 à la conseillère exécutive en charge à l'époque des routes, lorsque notre nouvelle Collectivité unique reprenait le projet des travaux de la RD 268 proposé par l'ex-CD 2A.

Ces travaux sont maintenant pratiquement terminés et aujourd'hui, cette traversée du village complète ce qui a été fait récemment et nous nous en réjouissons, le carrefour des hameaux Chialza, Caldane, qui permet l'accès à Carbini, Orone, Col de Bacinu ou encore le tronçon qui mène jusqu'au village.

Après donc la traversée de San Gavino di Carbini, de Livia, voici la présentation du rapport di Tallà.

Cette traversée est en mauvais état. Cela fait, je l'ai rappelé, plusieurs années que l'on parle de procéder à ces aménagements. Les trottoirs, lorsqu'il y en a, sont en mauvais état, la chaussée est dégradée tout le long de la traverse et dans l'hyper centre. Tout le pluvial est à refaire aussi, le mobilier urbain est à changer. C'est à faire impérativement et nous sommes heureux que vous présentiez ce rapport aujourd'hui.

J'ai vu du reste dans les annexes, les projections imagées du rapport qui laissent entrevoir une route et des abords complètement rénovés ainsi qu'une place du village piétonne. Ça, c'est très bien.

Je n'ai pas trouvé par contre le calendrier estimatif des travaux, à savoir combien de temps le village va être impacté par ces travaux.

Bien sûr, tout cela a un coût, vous l'avez rappelé dans votre présentation, 2 millions d'euros, 83 % à la charge de la Collectivité de Corse, 1,6 millions, et une part de 17 % environ à la charge de la commune qui correspond à environ 350 000 €, toujours au titre de cette délibération cadre.

La convention de financement, je l'ai vu également, avec la commune est en cours de signature et, je vous ai entendu également dire en commission des finances et tout à l'heure, que les travaux pourraient commencer dès 2026.

Donc je m'en réjouis. J'attends donc les mois suivants avec beaucoup d'impatience et avec vigilance aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie.

Les services me signalent que normalement vous auriez dû vous déplacer, je vous dis ce que me disent les services.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je ne pense pas, je ne suis pas élue à Santa-Lucia di Tallà, je suis citoyenne, j'habite le village.

Enfin je pense, je ne suis pas élue ni à la communauté de communes, ni au conseil municipal.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ecoutez, on prend un risque, je vous dis juste ce que me disent les services, Madame.

Donc, qui d'autre souhaite intervenir ? Oui Jean-Paul.

M. Jean-Paul PANZANI

Donc, je vais converger avec les propos qu'a tenus Chantal.

D'abord, je ne me déporte pas parce que je suis natif d'Altagene à 2 km de Santa Lucia di Tallà... Georges, tu connais bien ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tu n'as pas une grand-mère, il n'y a pas de grand-mère à Santa Lucia, tu es sûr ? Tu es sûr ?

M. Jean-Paul PANZANI

Je voudrais converger avec ce qu'a dit Chantal, évidemment se réjouir tous, du projet qui nous est proposé. Mais dire que ce projet n'est pas simplement un simple aménagement, n'est pas non plus une simple opération technique. Il faut le resituer dans le contexte qu'a évoqué le conseiller exécutif, et notamment sur cette volonté d'équité territoriale qui reste un fil conducteur dans les aménagements structurants entre tous les bassins de vie, tous les territoires.

Effectivement, Tallà fait partie d'un bassin de vie important, économique, social, culturel et que cette traversée s'imposait surtout après l'aménagement de la route dont vient de parler Chantal, qui est maintenant en cours de finalisation et qui permet une entrée dans ce village qui est quand même une des entrées de l'Alta Rocca, une des portes de l'Alta Rocca qui est quand même un atout important.

Je disais que ce n'est pas simplement un simple aménagement technique ou une simple opération technique, on sent derrière un sens politique très fort des services de la route et du Conseil exécutif. Je veux relier ça également à tout ce qui a été fait à Tallà et dans la région de l'Alta Rocca par la Collectivité. D'abord, tous les investissements qui ont permis aujourd'hui les traversées de Quenza, de San Gavinu di Carbini, de Livia, des investissements importants pour l'avenir, à plus de 14 millions d'euros. Donc ça vient compléter ce dispositif.

Et en ce qui concerne Tallà, ça vient compléter tout ce qui a été fait ces dernières années, c'est-à-dire l'aménagement du centre bourg, la Collectivité y a participé de manière importante, l'inauguration de la médiathèque qui est un outil au service de la culture, important pour Tallà mais pour le bassin de vie. Et puis également, Gilles Giovannangeli, en tant que président de l'Office hydraulique, avait lancé à nouveau le projet d'irrigation de la basse vallée du Rizzanese où Tallà est au cœur de cette moyenne vallée du Rizzanese.

Cet investissement vient compléter tout ce qui a déjà été fait. Vous savez que Tallà, malheureusement, n'a pas été retenu par les programmes d'État dans les villages à venir. Mais avec cet investissement et tous ceux que je viens de citer, je crois qu'on crée les conditions pour que les acteurs économiques, politiques, institutionnels, socio-culturels se dotent aujourd'hui d'ambitions pour

transformer Tallà véritablement en un village d'avenir attractif pour toute l'Alta Rocca. Voilà ce que je voulais dire en complément de Chantal.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Jean-Félix, je t'en prie.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Excusez-moi Madame la Présidente, juste une précision. D'abord, il a été demandé le calendrier des travaux, donc on est sur des travaux qui débuteront en septembre 26 et sur une durée de 16 mois. Donc ce n'est pas un dossier qui est demandé au PTIC, ça sera assumé directement par la Collectivité de Corse dans le cadre du partenariat avec la commune.

Je voudrais simplement indiquer effectivement que c'est une traverse qui vient, comme l'a dit Jean-Paul, compléter d'autres traverses et d'autres travaux qui ont été cités, à Quenza, à Livia, on peut parler de Sartène aussi, et qui continue dans la logique de revitalisation des territoires pour les usagers, les Corses qui vivent dans ces lieux et bien sûr les Corses qui d'ailleurs viennent visiter ces lieux, et pas que les Corses d'ailleurs.

Et aussi, ce qui est important dans l'histoire de Tallà, c'est de souligner le partenariat en termes de cadre de vie et d'aménagement du bourg centre du village puisque le four à pain sera maintenu. Effectivement, l'aménagement paysager permettra des murs en pierre. Il y a véritablement une convergence au sens de l'esthétique et de la mise en valeur patrimoniale de la traverse au-delà du caractère fonctionnel.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le conseiller exécutif.

Donc sur cet aménagement de la traversée de Santa Lucia di Tallà, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 254 : Assestu di a traversa di Bucugnà

Rapport n° 254 : Aménagement de la traverse de Bucugnà

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Oui, Jean-Michel.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, on prend acte de votre volonté d'avancer sur ces infrastructures routières en apportant des aménagements d'envergure plus ou moins importante, pour un budget total de 50 millions d'euros sur une quinzaine d'opérations, ce qui fait à peu près une moyenne d'un peu plus de 3 millions d'euros par opération.

Alors j'ai choisi Bocognano, non pas parce que je suis de Bocognano, en tout cas, je vous rassure, je n'ai pas de maîtresse à Bocognano, mais simplement, pour être plus sérieux, pour dire que Bocognano, c'est aussi quand même un village emblématique du point de vue des infrastructures routières, puisque je pense qu'une des réalisations la plus, je dirais, phare c'est bien le contournement du village qui a été fait donc il y a peut-être une vingtaine d'années maintenant. Vous avez précisé que cet aménagement complémentaire est nécessaire aujourd'hui par rapport à un problème d'accidentologie qui est assez important.

Alors moi, je reviens sur ce dossier pour évoquer un sujet un peu transversal, c'est le problème du financement et de la maîtrise d'ouvrage. Je vous rappelle qu'en janvier 2025, il y avait eu une délibération qui avait été prise, qui n'est pas reprise dans ces rapports, mais qui concernait les traverses de Venaco et de Vivario et qu'il y avait eu à cette époque-là un problème de financement, notamment sur la partie centrale de Venaco, du fait justement de la répartition des financements entre la commune et la Collectivité de Corse.

Vous avez évoqué précédemment qu'il y avait des cas dans certaines communes qui étaient des financements à peu près à 75/25, donc 75 pour la Collectivité et 25 pour la commune.

Est-ce qu'on peut considérer que cette délibération de 2019, donc la 233 de 2019 est aujourd'hui obsolète puisqu'à l'époque, elle prévoyait que c'était plutôt 80/20 donc 80 pour la commune et 20 % pour la Collectivité ?

Simplement mon but aujourd'hui, c'est d'essayer de savoir si on va pouvoir lever ce problème de financement, notamment sur la commune de Venaco, mais je pense qu'il doit se poser aussi pour d'autres cas de figure, lorsqu'il s'agit par exemple d'aménager un parking pour fluidifier ou sécuriser la traverse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions sur Bucugnà ?

Vous voulez intervenir, Monsieur le Conseiller exécutif ? Je vous en prie.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Alors sur Bucugnà, donc là c'est le dossier la traverse. Vous faisiez état par rapport au caractère accidentogène, du deuxième dossier qui arrive, qui est le créneau de dépassement

Donc là, on est sur la traverse qui est un montant beaucoup plus faible qui est néanmoins nécessaire, 814 000 euros. Je vous le dis par anticipation, comme ça m'évitera de m'exprimer sur le créneau de dépassement, je réitère que la nécessité de ces travaux pour créer des dépassements, notamment pour des raisons accidentogène, comme vous l'avez indiqué, en complément, c'est important.

Pour ce qui concerne les traverses de Vivariu et en particulier di Venacu, j'ai bien compris que le sujet c'était d'abord Venacu, pour nous évidemment, ce sont des sujets qui sont inscrits au PPI, fin juillet. Vous avez vu qu'ils sont dans le tableau de mise en œuvre opérationnelle, donc il n'y a pas de raison qu'ils ne fassent pas l'objet à un moment donné d'une présentation par bloc de rapports comme on le fait aujourd'hui, ça ne sera pas la première fois qu'on fera comme ça.

Nous avons indiqué qu'il fallait une réunion avec la commune sur place, ce que nous allons faire avec les services, notamment pour les options et les hypothèses qui se posent et les hypothèses de coût, la question du coût en regard à la question du financement, notamment la question du parking et du coût de la place de parking qui est un sujet quand même qu'il faut que l'on traite, qui est un sujet que l'on traite en bon gestionnaire des deniers publics les uns et les autres et en bon entendement avec la commune.

Après, on va avoir la clé de répartition qui suivra de toute façon, je dirais la clé de répartition de la délibération de 2019, donc on verra si ça pourra être du 80/20, ça dépendra du coût évidemment de l'opération. C

e sont des dossiers qui sont soumis au PTIC aussi, les 2 traverses, Vivariu et Venacu, dont on attend une réponse favorable de l'État au PTIC. Je le dis parce que c'est important, c'est très important.

Voilà les réponses que je peux vous apporter à ce stade.

Donc, réunion bientôt à Venacu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le conseiller exécutif.

Alors nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité à l'unanimité.

Raportu n° 255 : Assestu di a traversa di u paesu di Tarrabucceta, anziana RD 22, cumuna di Figari

Rapport n° 255 : Aménagement de la traverse du village de Tarrabucceta, ex-RD 22, commune de Figari

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui souhaite intervenir ? Déports de MM. Jean-Christophe ANGELINI, Georges MELA.

(Brouhaha).

S'il vous plaît, alors je vois que cela vous fait sourire et ça vous amuse.

Je vous signale qu'il y a eu un travail de fait par le déontologue et par le secrétariat général. Ce n'est pas Nanette Maupertuis ce matin qui a des lubies, qui veut faire déporter tout le monde, qu'on soit bien au clair.

Donc il y a une fiche qui a été envoyée à tous les groupes, tout le monde est au courant.

Votre groupe n'a pas daigné répondre ni oui, ni non, ni rien au secrétariat général, très bien. Nous savons, nous, on le sait et c'est de notoriété publique que certaines personnes effectivement sont concernées. Eh bien, à partir du moment où vous considérez que vous n'êtes pas concerné, si les délibérations sont attaquées et si elles ne sont pas mises en œuvre, vous attendrez les aménagements sur les routes des points considérés.

Donc maintenant continuons à rigoler sur ces choses-là. Moi je remercie le secrétariat général, en tout cas pour le travail qui est fait. Merci.

Donc se déportent Georges, je te remercie et Jean-Christophe Angelini très bien.

Donc qui veut intervenir sur ce rapport ? Personne du coup, aucune intervention.

Monsieur le Conseiller, est-ce que vous vouliez rajouter quelque chose ?

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Non, j'ai indiqué en préambule l'intérêt de cette traverse qui était aussi une nécessité en termes d'aménagement, de dégradation.

Donc non, je ne vais pas rajouter du temps au temps.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, merci.

Donc, je sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 256 : Approvu di l'accunciamentu di l'anziana RT 20 incù riqualificazioni di a strada è criazioni di una sizzioni d'avanzamentu nantu à a cumuna di Bucugnà

Rapport n° 256 : Approbation de l'aménagement de l'ex-RT 20 avec recalibrage de la route et création d'un créneau de dépassement sur la commune de Bucugnà

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Vous voulez rajouter quelque chose ? Non.

Donc nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Tout le monde est pour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 258 : Assestu è prulungamentu di a via latirali di l'anziana RD 55 in a travirsata di l'iperc centru di Purtichju è di a vasca di rigulazioni assuciata

Rapport n° 258 : Aménagement et prolongement de la contre-allée de l'ex-RD 55 dans la traversée de Purtichju hypercentre et du bassin de compensation associé

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc qui me parle du rapport de la CENATE ? On peut me donner l'avis de la CDENATE ? Avis favorable.

Il y a un avis favorable aussi de la Chambre des territoires.

Donc qui veut intervenir ? Jean-Martin veut intervenir.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, en marge du dossier, simplement, vous indiquer qu'on ne prend pas les affaires de déontologie à la légère et que les documents qui concernent les sujets sur lesquels, en effet, la déontologie était en cause sur le domaine routier sont bien parvenus au secrétariat général, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous vérifierons et je vérifierai comment ils ont été remplis, si c'est le cas. Merci.

Pas d'autres interventions ?

Donc je sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Merci.

Donc tout le monde est d'accord pour cet aménagement.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 247 : Classificazione di e strade à grande circolazione
Rapport n° 247 : Classement des routes à grande circulation

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous donne la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Excusez-moi Madame la Présidente, on a fini l'ensemble des aménagements, les autres ? Oui, on présente le 247 là, d'accord, merci.

Donc effectivement, nous avons fait la présentation des blocs des 14 projets d'infrastructures.

Là, nous avons un rapport qui est important en termes réglementaires, c'est le fait de soumettre à l'approbation cette Assemblée, donc le classement des axes routiers structurants de Corse en route à grande circulation.

Il va y avoir plusieurs implications puisque ça permettra en effet de conférer à ces réseaux routiers un caractère conservatoire pour des axes, ça a été indiqué notamment pour la RT 10, qui sont considérés comme au bord de l'asphyxie. C'est un moyen aussi de développer une stratégie réglementaire homogène sur le territoire corse en termes de services routiers indispensables à l'économie insulaire, et des axes qui relaient plusieurs bassins de vie puisqu'ils ne concernent pas qu'un seul territoire.

Donc vous avez un rapport qui vous présente évidemment l'état des lieux du réseau qui sont, on sait très bien que les ex RT au sens de la collectivité territoriale Corse, les RT d'avant la fusion avec les départements sont des infrastructures essentielles. Aujourd'hui, ça se traduit par un trafic régulier en poids lourds, en véhicules légers tout au long de l'année, qui est un trafic en croissance, lié notamment à la croissance démographique, à la croissance des véhicules aussi - mais on le verra parce qu'il y aura une implication importante en termes de périurbanisation autour des axes, et ce n'est pas neutre par rapport à ce rapport -, auquel s'ajoute évidemment le poids des flux de vacanciers en période estivale, ce qui contraint la fonction initiale et centrale de ces infrastructures, c'est-à-dire la fonction de transit. Et puis comme je l'ai indiqué, l'urbanisation importante en constante augmentation induit un trafic densifié de plus en plus.

Vous connaissez les 19 ex RT. En passant, il y aura un travail qui sera fait en collaboration avec cette Assemblée pour aller vers le fait de nommer les routes, que ça soit les RT ou les réseaux dits secondaires. Donc je le dis de manière complémentaire à ce rapport, pour l'instant, les 19 RT sont indiquées par des numéros. Mais nous souhaitons évidemment aller dans le sens de ce que veulent beaucoup de membres de cette Assemblée, donner des noms à nos routes. C'est important d'un point de vue patrimonial puisque le réseau routier n'a pas qu'une fonction économique et sociale, il y a un caractère sociologique et culturel à la route qui est important et à la traversée des lieux dits notamment.

Donc tout cela vous est indiqué. Nous avons une typologie d'ex RT qui correspond autant au sens du guide technique aménagement des routes principales à des routes de type R, donc avec les critères qui sont indiqués, tout ce qu'on entend par des routes de type R, des routes à une seule voie supportant les 2 sens de circulation, des aménagements, pas des carrefours, plans ordinaires ou des giratoires qui permettent l'accès avec d'autres voies, des accès riverains qui sont possibles, une vitesse maximale hors agglomération de 80 km/heure et la possibilité de traverser des zones agglomérées.

Il y a donc un enjeu de classement de routes à grande circulation pour les routes de Corse, tout simplement parce que c'est une préconisation déjà des documents stratégiques du PADDUC, mais aussi à l'intérieur de l'annexe 4 du PADDUC, du schéma régional des infrastructures de transport, donc je cite, ce SRIT qui fera l'objet d'ailleurs d'une révision en même temps que la révision du PADDUC, ce document indique qu'il concerne à la fois le transport public de personnes et le transport de marchandises ainsi que les infrastructures correspondantes terrestres, maritimes et aériennes. C'est l'objet du SRIT.

Et dans le guide technique gestion des accès directs sur route territoriale qui a été réalisé en 2018, on reprend les principales orientations du SRIT et on analyse le réseau territorial sous l'angle du niveau actuel de service, c'est ça qui est important, qui va fonder le pourquoi de cette demande de classement d'aujourd'hui, en lien avec les conséquences de l'expansion urbaine qui est concentrée autour des axes structurants. Le guide met en relief les éléments qui impactent la performance attendue, c'est le fameux débat de l'engorgement du réseau routier territorial actuel.

Donc, il y a un certain nombre de constats qui sont faits dans ce guide. On a un constat d'un réseau routier territorial et c'est dit ici ou là, mais il faut faire de ce trait stylisé un constat important et unanime, enfin de notre point de vue, qui ne remplit plus sa fonction initiale de support de trafic de transit.

Donc aujourd'hui, nous avons des routes, les RT, ce sont des routes qui sont caractérisées par des routes lisibles et facilement identifiables par l'utilisateur, un niveau de vitesse élevé, des aménagements sûrs, des accès restreints à la route. Elles ont un caractère prioritaire, comme on l'a déjà indiqué.

Or, la multiplication, depuis des années qui s'accélère, des accès directs à ces routes du fait de l'urbanisation progressive tout au long des axes routiers, la périurbanisation, le fameux mitage, engendre un support du trafic local par ces routes prioritaires. Donc on a, de ce point de vue-là, une conséquence directe.

Donc par voie de conséquence, forcément, la vitesse y est plus limitée, donc le temps de parcours est plus long, notamment dans les autres agglomérées et semi-urbaines. On constate évidemment un niveau de vitesse inférieur à celui visé sur ce type de route, 50 km/heure en zone agglomérée, 70 km/heure en zone semi urbaine, car le trafic local devient par la force des choses, par l'urbanisation supportée par ces axes routiers normalement structurants qui ont une autre fonction.

La vocation première de ces axes, support au trafic de transit n'est plus atteinte.

Donc des accès routiers comme les bretelles d'accès, les carrefours se sont multipliés tout au long de ces axes et contraignent la fluidité de trafic. Donc, il y a bien un lien entre la question urbaine et la question de l'impact que l'on veut donner ou de l'efficacité qu'on veut donner au réseau routier territorial. L'un ne va pas sans l'autre et c'est bien l'objet d'un des éléments de présentation de la demande de classement en voie grande circulation aujourd'hui. L'exemple de la RT 20 donc qui vous est indiqué, l'illustre bien, mais aussi la RT 10.

Cela veut dire que les conséquences du développement de l'urbanisation le long des axes routiers a conduit la Collectivité à formuler un certain nombre de recommandations visant à maîtriser les accès directs à ces routes et atteindre l'objectif de fluidification du trafic.

Pour cela, il faut indiquer aussi que les accès directs, au-delà de la question de la concentration du trafic, posent un problème évident de sécurité, donc un caractère de sécurité des personnes et de caractère accidentogène que l'on ne peut plus nier aujourd'hui sur ces axes.

C'est pour toutes ces raisons, que le SRIT préconise de maintenir les axes cités, le principe attaché aux routes à grande circulation qui porte sur l'absence d'accès direct pour les propriétés riveraines, et on va y venir. Mais pour cela, il faut une nécessaire coordination avec l'enjeu de transport. Il y a un lien direct évidemment entre les outils de planification du territoire à l'échelle communale ou intercommunale, PLU, PADD, qui doivent être conformes au PADDUC qui fera l'objet de la révision et qui doivent permettre dans leur déclinaison technique et réglementaire en zone non urbanisée, hors agglomération, de restreindre ou interdire les accès directs sur les ex RT, c'est un élément quand même de débat important ; en zone constructible, de définir les emplacements réservés et tout au long de l'axe routier territorial hors agglomération, de disposer d'une marge de recul nécessaire.

Ce ne sont pas des questions neutres sur la vie quotidienne des gens en termes de transit économique et social et d'accidents.

Donc le SRIT préconise, je le rappelle quand même, la procédure de zone d'aménagement concerté qui correspond à l'outil opérationnel de planification urbaine qui semble le plus adapté pour justement limiter la gestion des accès directs sur ces ex RT à venir ou à modifier.

Donc, vous avez dans le rapport en page 9, les principaux constats formulés au SRIT de ce qui se passe en nombre d'accès directs, de la nécessité de coordination entre la planification urbaine à l'échelle locale et la Collectivité de Corse afin d'atteindre un niveau de service performant souhaité sur ces RT et une sécurité maximale, et bien sûr le fait de promouvoir les ZAC ou les emplacements réservés à l'échelle communale. Donc tout cela vous est indiqué en constat.

Il y a la définition du cadre réglementaire des routes à circulation qui est rappelé du point de vue national, avec notamment l'article L.110-3 du code de la route qui indique : les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont des routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et notamment le délestage du trafic, la circulation des

transports exceptionnels, des convois, des transports militaires et la desserte économique du territoire et justifient à ce titre des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret après avis des collectivités et des groupements de propriétaires des voies.

Donc ce n'est pas une définition neutre et les routes définies sont à cet article sur les routes nationales de manière générale au sens de la L.123-1 du code de la voirie routière : les voies du domaine public routier national autres que les autoroutes, les routes express dans les conditions fixées à l'article L.151, les routes dont la liste a été fixée par décret et les bretelles aussi, d'ailleurs les déviations sont considérées comme des voies à grande circulation dès lors qu'elles permettent de prendre au niveau local le relais des grands axes routiers.

Il y a des procédures de classement de la voie à grande circulation à l'échelle française, qui vous est indiquée, et à l'échelle de la Corse, et évidemment dans le cas qui est le nôtre du statut particulier en application de l'article L.4424-1 du code, c'est la Collectivité territoriale de Corse qui assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale, la voirie classée en route nationale est transférée dans le patrimoine, ça on le sait, et sur le territoire de la Corse, par dérogation à l'article L.110-3 que je viens d'indiquer par ailleurs, la liste des routes à grande circulation est fixée par délibération de l'Assemblée de Corse. C'est ce qu'on s'apprête donc à faire par dérogation par rapport au cadre français.

Les conséquences de ce classement et des tronçons qu'on va vous demander de classer ne sont pas neutres. Il y a des conséquences quand même importantes, des conséquences multiples.

Le classement routes à grande circulation a pour effet principal de rendre la voirie prioritaire sur les autres routes, en vertu donc de l'article R.415-8 du code de la route, et de faire bénéficier de la signalisation correspondante.

Au plan de l'urbanisme, autre voie de conséquence importante, l'article indiqué 111-6 du code de l'urbanisme prévoit qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express, des déviations et de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Ça, c'est la règle générale.

Mais il y a évidemment des exceptions qui sont indiquées dans le rapport, les constructions situées ou non sur le domaine public routier, notamment les stations de péage, stations de service, etc., les services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières comme les services de secours ou d'exploitation, par exemple, les bâtiments d'exploitation agricole,

mais surtout les constructions agricoles à caractère fonctionnel nécessaires aux exploitations, serres, silos, hangars, bâtiments d'élevage, bien sûr les bénéficiaires de réseaux d'intérêt public c'est à dire gaz, électricité, chaleur, les infrastructures de production d'énergie solaire qui sont concernées par les dispositions de la construction.

Il y a aussi par ailleurs, au terme des dispositions de l'article L.111-8 du code d'urbanisme, l'impossibilité de construire est levée si le PLU ou le document d'urbanisme en tenant lieu, ouvre la zone à l'urbanisation par un règlement qui prend en compte les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale et la qualité de l'urbanisme et des paysages. Mais il faut qu'il y ait une étude spéciale qui doit en justifier en fonction des spécificités locales liées au PLU, document d'urbanisme. A défaut, le PLU sera réputé ne pas avoir fait échec à l'application d'interdiction légale de construire. Donc, il y a quand même une articulation très forte entre la nécessité de justifier par l'étude la nécessité de construire en dehors des cas d'exception évoqués et la règle de l'interdiction dans les 75 mètres d'interdiction.

Pareil pour les communes qui doivent se doter d'une carte communale. Simplement dans ce cadre-là, il peut y avoir des fixations de règles différentes, mais sur l'étude qui comporte aussi des justifications analogues à celles exigées en PLU, avec un caractère encadré beaucoup plus strict.

Bien sûr, il y a un dernier critère de dérogation, c'est lorsque les contraintes géographiques doivent empêcher l'implantation des installations en construction de la démarche de recul également prévue. Ça, c'est le caractère géographique qui doit être justifié.

Deuxième grand volet, à part l'implication urbanistique du classement, je l'ai indiqué, l'implication sur la voirie routière puisque le statut de la route à grande circulation, et c'est bien là un des éléments importants, emporte l'interdiction des accès des riverains aux déviations des routes de ce type établies en vue de contournement d'une agglomération.

Donc, ce n'est pas neutre. Lorsqu'une route à grande circulation, article L.152-1 du code de la voie routière, est déviée en vue du contournement d'une agglomération, les propriétés riveraines n'ont pas accès direct à la déviation, donc c'est une des conséquences majeures de ce classement.

Il convient de préciser que cette interdiction ne s'applique pas aux routes à grande circulation, dès lors qu'elles n'ont pas le statut de routes express ni de déviations.

Donc vous avez, après ce rappel réglementaire des conséquences de ce classement, une proposition de classement des axes routiers structurants qui vous est indiquée.

D'abord les critères. Pourquoi la proposition vous est faite, à partir de quels critères on considère que les routes à grande circulation sont identifiées ? La vocation territoriale des routes permettant la connexion entre les grandes agglomérations du territoire, le niveau de confort, la vitesse maximale considérée, le niveau de service de circulation caractérisé par une vitesse élevée, donc avec une vitesse maximale de 80 km/heure, la facilité de conduite et de stabilité sur le réseau, du temps de parcours pour cet itinéraire choisi, la sécurité avec la logique d'intervalle de distance à respecter entre les véhicules, la limitation de l'accidentologie, le sens unique de circulation, la visibilité du tronçon et puis donc, par le fait de ne pas avoir d'accès, pour ces routes, pour les propriétés riveraines sur ces voies, comme je viens de l'indiquer. Un niveau de service qui fait que c'est un transit important pour le fret et entre les agglomérations et un débit de trafic indiqué moyen. Ça, c'est l'ensemble des critères qui sont indiqués pour justifier le classement qui vous est proposé.

Donc il vous est proposé en dernière page de ce rapport, 9 itinéraires. Donc l'ex RT 10 du giratoire de Bonifaziu du Cosec qui est au giratoire de Lucciana à Casamozza ; sur l'ex RT 20 d'Aiacciu, le giratoire de la Gravona à Lucciana à l'échangeur ex-RT 11 ; sur la RT 30 de Calvi port de plaisance à Ponte Leccia au giratoire ; RT 40 du giratoire de la Gravona, toujours à Bonifaziu à haute-ville ; sur la RT 50 de Corti Giratoire à Aleria au Cateraghju ; sur l'ex RT 11 da u Viscuvatu Arena au rond-point Giratoire Noguès à Bastia ; de Furiani Fornacina sur la RT 12 au carrefour de Bastia sur l'ex RT 20 ; de la mairie place Foch à Aiacciu sur la RT 21 giratoire d'Aiacciu sur la RT 20 croisement RT 40 ; sur le carrefour de Figari sur l'ex RT 859 au giratoire du Stabiacciu.

Donc il vous est proposé d'approuver ce classement figurant sur ce tableau et l'ensemble des préconisations de ce rapport. J'ai été plus long que précédemment, mais il me semblait nécessaire de préciser de manière un peu plus détaillée que les autres rapports, les conséquences essentielles en termes de voirie routière et d'urbanisme qu'implique cette volonté de classement de voies à grande circulation de la part du Conseil exécutif et soumis à votre Assemblée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Nous avons un rapport de la CDENATE.

M. François SORBA

La commission a émis un avis favorable, non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte » ; absence du groupe « Un' altra strada » et de Madame Josepha Giacometti-Piredda.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Avis favorable de la Chambre des territoires.

Qui souhaite s'exprimer sur ce classement ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci Monsieur Acquaviva pour ce rapport. Vous l'avez dit, les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont des routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux.

Vous avez donné différents critères, notamment les voies prioritaires et la limitation de l'accidentologie. Concernant ces critères, je voudrais évoquer le cas du pont de Ponte Leccia. Le pont est effectivement un nœud routier central de la Corse avec un carrefour stratégique allant entre Bastia, Aiacciu et Calvi. Toutefois, il s'agit d'un ouvrage local et classé intégré dans le réseau territorial régional et qui pourtant n'a pas été classé au niveau de l'État dans cette liste. Ce classement ne prend pas en compte la densité de trafic, mais plutôt l'importance des flux qui y sont.

Conséquence, même si le pont ne connaît pas une fréquentation élevée et un rôle structurant en Corse, il ne répond pas entièrement aux critères administratifs permettant ce classement en routes à grande circulation. Simplement, la commune vous a interpellé et je vous en ai fait part, vous a sollicité un réaménagement du pont parce que les trottoirs sont inexistants et le pont devient de plus en plus accidentogène, ne permettant pas à la population de passer d'avant le pont après le pont en toute sécurité.

Je vous demande s'il vous était possible, malgré qu'il n'ait pas été intégré dans cette liste, de pouvoir y apporter les modifications nécessaires afin que nous puissions le traverser en toute sécurité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Jo Caitucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Merci Madame la Présidente.

Simplement pour saluer ce rapport et le précédent aussi avec l'ensemble des opérations groupées.

Pour dire aussi, Monsieur le conseiller, qu'en fait il serait bon aussi de revoir y compris ce qui avait été fait au niveau du département sur les routes secondaires et les différents classements au niveau des voies communales et autres. Il y a un travail important à faire, je crois qu'il est nécessaire de le faire.

Après, je voudrais juste faire une petite remarque générale et on l'a vu dans ce que vous avez présenté. En fait, on a parlé de prospective hier et pour faire une bonne prospective, il faut une rétrospective. Simplement pour dire que les axes prioritaires et les axes stratégiques, ils changent en fonction des politiques et des orientations économiques, sociales et culturelles. Je vais vous prendre un seul exemple : la 757 créée par Napoléon III qui desservait du col de Verde à Sarra di Farru et qui faisait de Porti Poddu le port central de ce territoire. Ce port central de ce territoire, il a été à un moment donné par des jeux politiques et politiciens de l'époque et le poids qu'avait pris la région du Valincu et autres et qui ont donné lieu à la naissance du port du Valincu. Donc aujourd'hui, bien entendu, il n'est pas question de remettre en cause, c'est établi, d'autant plus qu'il y a un port de plaisance remarquable à Porti Poddu et que donc il y a un équilibre.

Mais je voudrais apporter un élément et vous rappeler, Monsieur le conseiller, je sais que vous êtes attentif à ça, vous avez mis dans les objectifs à 2030, la 757 et je sais qu'on va tout faire pour réduire, mais c'est un axe stratégique interne, pas principal, secondaire, nécessaire pour la sécurité, je l'ai déjà répété.

Mais pour vous dire comme les choses peuvent changer, la réfection du pont Caitucoli, et pourquoi le député Célestin avait fait ce pont Caitucoli ? Parce qu'en fait, Porto Pollo n'étant plus le port principal, il fallait une bretelle qui permette de relier Propriano. Et aujourd'hui avec cet agrandissement, je vous l'ai dit déjà l'autre fois, alors je sais que ce n'est pas évident, mais il y a une réflexion à avoir.

On parle beaucoup de la déviation d'Olmeto qui va poser de gros problèmes, pourquoi ne pas étudier à partir du rond-point de Pitretu Bicchisgià, la possibilité de désenclaver par cette zone de la 757 qui arrive justement au Stiliccionu et ensuite au pont Caitucoli pour pouvoir ensuite tracer et éviter la problématique d'Olmeto ?

Alors c'est sûr, ce sont des grands travaux, ce sont des visions stratégiques, etc., mais je pense qu'on ne peut pas faire l'économie d'y réfléchir et de voir ces éléments-là.

Je voulais tout simplement donner cette appréciation et dire encore une fois que l'ensemble des projets qu'on a vu groupés ont une cohérence et donc cette future PPI ou cette organisation-là est nécessaire et je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Paul-Jo. Et c'est là où on voit que le travail de la Chambre des territoires mériterait d'être valorisé, on devrait donner plus de pouvoir à la Chambre des territoires pour pouvoir traiter de ces sujets, ça éviterait certaines réactions aussi campanilistes d'ailleurs. C'est un vrai sujet, un vrai sujet qui est d'ordre institutionnel et de division du travail entre l'Assemblée de Corse et la Chambre des territoires en particulier. Merci.

Y a t-il d'autres interventions ? Non, donc je vais repasser la parole au conseiller exécutif après l'avoir félicité aussi pour tout ce travail. On entend souvent dire que côté routes, ça n'avance pas, eh bien écoutez, là, ça semble bien avancer. Vous avez la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, merci pour les interventions, pour votre écoute de manière générale.

Cathy Cognetti, merci pour votre intervention. J'ai bien peur qu'il y ait une confusion, l'axe et le pont sont indiqués dans l'axe ex-RT 20 d'Aiacciu du giratoire de la Gravona à Lucciana, ça inclut Ponte-Leccia et le pont, donc elle fait bien l'objet d'une volonté de classement, cet axe dont le pont de Ponte Leccia et donc Ponte Leccia évidemment. Comment oublier Ponte Leccia ? Ça ne serait pas possible dans la voie grande circulation qui est indiquée dans les 9 propositions soumises par l'exécutif à cette Assemblée. Donc ça, c'est un premier point de précision pour lever toute confusion.

Le deuxième élément, vous m'interpellez sur les trottoirs et sur le pont général. Alors évidemment, c'est pour nous une opération qui relève, on va dire, du plan pluriannuel de maintenance à discuter, qui est un des volets dans le plan pluriannuel d'investissement qui vous a été soumis.

Je rappelle qu'on a, par décision politique présentée par l'exécutif et adoptée par cette Assemblée, on considère que même si, financièrement je parle, même si nous sommes dans l'hypothèse basse à cause de, par exemple, un PTIC qui n'interviendrait pas comme il faut sur la modernisation, on consacrerait entre 50 et 55 millions d'euros par an à la maintenance parce qu'on considère que la résilience des réseaux, notamment face au changement climatique, mais aussi pour des raisons de sécurité, est une priorité que l'on affiche pour les usagers, pour les Corses qui prennent la route au quotidien et par rapport aux grands enjeux, y compris l'amiante. Ce n'est pas le cas de Ponte Leccia, qui se pose. Je ne vais pas revenir sur l'exposé du PPI mais c'est important de le repréciser.

Donc dans ce cadre-là, la question des trottoirs et du pont pose des questions évidemment qui sont techniques importantes puisque ça peut peut-être vouloir dire qu'il faut élargir le pont. Donc, il y a quand même des questions qui peuvent se poser. Néanmoins, on va s'y pencher dans ce cadre-là avec les services. Donc ça, c'est très clair et d'autant plus que le plan pluriannuel de maintenance qui est le volet intégré au PPI, vous sera présenté après passage sur le terrain, réunion de territoires, devant la Chambre des territoires, vous sera présentée. Ça sera la première fois qu'on aura une critérisation des interventions de maintenance de manière pluriannuelle sur quatre ans et pas annuelle. Ça vous sera présenté à cette Assemblée dans le premier trimestre 26. Donc ça, c'est un élément important de précision et de travail qui s'accélère entre les services et l'exécutif en la matière.

Sur la 757, je serais tenté de dire pourquoi pas, Monsieur Caitucoli ? C'est-à-dire qu'à un moment donné, le PPI en général est un outil de pilotage, mais l'outil de pilotage peut être en fonction des éléments budgétaires et techniques ; même si le PPI n'est pas un schéma routier puisqu'il est plus précis qu'un schéma routier, puisqu'avant nous étions sur le schéma, là on est dans une programmation de maturité technique, budgétaire et d'engagement qui peuvent être modifiés en fonction de l'évolution de recettes. Par exemple, l'ancien PPI a pu réintégrer en cours de route des RD parce qu'on a réussi à obtenir le PUI sur l'ex-réseau départemental qui n'était pas possible avant 2015. Donc ça veut dire qu'on les a intégrés au PPI en cours de route. Ça peut être le cas ici en fonction des évolutions d'un dossier, la déviation d'Olmeto, et la nécessité d'arbitrer dans un temps par rapport à la réalité de la vie quotidienne et des flux.

Donc on va dire qu'on va s'y pencher évidemment dans le cadre de cet exercice de pilotage et cette actualisation sur laquelle nous nous sommes engagés tous les ans du PPI devant cette Assemblée. Donc, ça, c'est l'élément de réponse que je voudrais vous apporter.

De manière beaucoup plus globale, je voudrais saluer la direction générale des infrastructures, la direction des routes en particulier parce qu'on a un travail qui est, je tiens à le dire à cette Assemblée, qui est fait en communion et qui a lieu régulièrement, puisqu'on se voit régulièrement avec les services. Je pense que vous voyez des rapports qui quand même sont très exhaustifs et très transparents du point de vue de l'état des lieux de l'infrastructure, quand on présente un rapport, du point de vue des justifications de l'intervention d'aménagement qui sont proposées, du point de vue des explications des procédures réglementaires et environnementales qui démontrent le temps nécessaire à la réalisation d'une opération, vous avez des rapports qui sont fouillés, y compris avec des photomontages qui vous expliquent les aménagements.

Donc ça, c'est un exercice à la fois politique et technique voulu de transparence et d'explications, qui est nécessaire puisqu'on touche au concret et au quotidien et à la réalisation attendue dans les territoires parce que la route, c'est essentiel, c'est comme un réseau d'eau, c'est essentiel. C'est même vital pour certains aspects dans certains endroits.

Donc je voulais saluer ce travail important qui monte en puissance et dont on fera en sorte que l'Assemblée y sera associée de plus en plus, notamment par les actualisations, comme je l'ai indiqué, des documents de manière concrète par opération. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci Monsieur le conseiller.

Donc nous allons procéder au vote. Qui est contre... Oui pardon ?

M. Pierre POLI

Excusez-moi, je voudrais demander une précision au conseiller exécutif une précision sur la constructibilité le long de ces routes ? Vous avez parlé de 100 mètres de chaque côté, c'est bien ça ? 75. Ça me paraît beaucoup, ça nous paraît énorme, c'est bien pour ça qu'on va s'abstenir sur ce rapport. 75, ça va empêcher beaucoup de personnes de construire leur maison qui aujourd'hui ont des terrains le long des routes et on va continuer encore à empêcher les gens de construire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je considère que c'est une explication de vote.

M. Pierre POLI

Exactement. Il y a beaucoup de terrains qui sont concernés, des familles qui ont dans l'axe entre Pisciatellu et Bonifacio, des terrains sur le côté, 75 mètres, c'est énorme. Vous pouvez considérer aujourd'hui qu'il y a beaucoup de maisons qui sont construites déjà tout le long de ces routes. Au niveau de la sécurité, je peux le comprendre, mais 75 mètres, ça me paraît énorme et ça va encore bloquer la possibilité de construire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le conseiller.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Alors à ce stade, on est en fin de débat, donc je prends en compte cet avis. Je voudrais simplement réitérer ces 75 mètres, mais j'ai expliqué les exceptions et j'ai expliqué aussi, et c'est central dans l'explication quand même, qu'il y avait une articulation nécessaire avec les PLU qui pouvaient justifier d'être en zone urbanisée à partir d'une étude. Donc il y a une procédure de justification d'équilibre qui fait que le 75 mètres n'est pas un couperet.

Après les PLU sont soumis à révision du PADDUC et à compatibilité, il y a une justification avec une étude. Je vais réindiquer donc, c'est l'article L.111-6 du code de l'urbanisme, donc l'impossibilité de construire est levée sur cette règle de 75 mètres si le PLU ou un document d'urbanisme qui en tient évidemment lieu, ouvre la zone à l'urbanisation par un règlement qui prend en compte les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale et la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Donc, il y a une étude spéciale qui doit en justifier la fonction, adjointe au PLU, pour justifier de la dérogation à cette règle. Donc il y a une voie possible, elle n'est pas impossible en zone évidemment à urbaniser. Après, s'il s'agit de ne pas mettre de règles du tout, évidemment que notre position ce n'est pas de ne pas mettre de règles du tout. C'est qu'il y a un constat qui nous est souvent renvoyé d'ailleurs, et je reviens sur ce qu'a dit justement Jean-Martin Mondoloni tout à l'heure, vous avez remarqué que nous avons proposé des créneaux de dépassement sur, je dirais, l'axe Ajaccio-Propriano et sur Bocognano.

Nous avons toujours, et je me rappelle d'ailleurs du propos de Paul-Félix Benedetti, il me semble, lors de la présentation PPI, la critique qui nous est faite sur le RT 10, sauf que sur la RT 10 aujourd'hui et c'est factuel, ce n'est pas une question politique, c'est factuel, c'est la réalité physique du territoire, entre

les autorisations environnementales où il faut justifier d'une déviation, d'abord il faut prouver qu'on pourrait éviter la déviation et puis après, il faut réduire, et puis après, il faut compenser, c'est la fameuse ERC qui s'appliquait pour la pénétrante qui fait qu'on est allé 2 fois de manière négative devant le Conseil national de protection de la nature devant la pénétrante pour avoir la troisième fois validé avec 120 hectares de compensation, pour que la pénétrante soit justifiée, ce qui fait que maintenant c'est derrière nous. Donc il y a cette dimension-là qui s'impose. Et là, en plus, il y a des terrains agricoles sur la RT 10 par rapport au potentiel agricole des RT qui s'imposent aussi comme justification de compensation agricole, premier élément factuel, physique et environnemental

Deuxième élément qui est spécifique à la RT 10, ça a été la construction effrénée le long de la RT. Donc, il y a physiquement, des fois, l'impossibilité, même si on avait l'autorisation environnementale, de pouvoir dévier. Et ça, c'est une réalité physique, objective, historique. C'est pour ça qu'on en vient à proposer aujourd'hui, en l'état de cette réalité, cette capacité réglementaire.

Mais cette capacité réglementaire, elle n'est pas fermée. Elle fait l'objet simplement d'un cadre de discussions entre PADDUC, PLU, justification éventuelle dans les documents d'urbanisme et articulation. C'est pour ça qu'on a bien insisté que c'est un sujet qui était au croisement des documents de planification, PADDUC, PLU et que la règle des 75 mètres est une règle générale, mais qu'il y avait des exceptions déjà par nature. Je les ai évoquées avant même le PLU, exceptions hors PLU, hors construction PLU.

Donc, je les rappelle pour la clarté des débats. Donc exception : les constructions situées ou non sur le domaine public routier, notamment les stations de péage, les stations-services, les équipements implantés dans les aires de repos le long des autoroutes tels que les restaurants ou les maisons de tourisme. Donc ça, c'est une exception. Les services publics exigent la proximité immédiate des infrastructures routières, donc les installations de service public de secours et d'exploitation. Deuxième exception. Ça, c'est en dehors de la justification d'un PLU, c'est l'exception naturelle. Les bâtiments d'exploitation agricole, constructions à caractère fonctionnel nécessaires aux exploitations, serres, silos, hangars, bâtiments d'élevage. Bien sûr, les bâtiments nécessaires au réseau d'intérêt public, donc réseau de communication, distribution d'énergie, gaz, électricité, chaleur. Les infrastructures de production d'énergie solaire qui font l'objet de l'exception. Et ça, c'est avant même le PLU, le document d'urbanisme, avant même la justification éventuelle par l'étude précise de pouvoir permettre la construction s'il y avait un terrain d'équilibre.

Donc, je pense quand même que dans ce cadre-là, il y a une règle, mais il y a un cadre de souplesse permis, qui permet de donner de la cohérence et d'éviter que ça soit des couperets là aussi. Voilà, c'est tout. C'est juste pour préciser.

M. Pierre POLI

Excusez-moi, moi je parlais uniquement de logements. Là, vous me parlez de péages, de stations-service, de machins, de trucs, OK. Après, vous parlez par rapport au PLU, ça fait souffler le conseiller exécutif mais ce n'est pas grave. Mais ce que je veux dire, c'est que les procédures vous les connaissez comme moi, elles vont être très longues donc on va partir dans des procédures et finalement on ne construira pas tout simplement, on continue à bloquer au niveau du logement.

Moi je vous dis ce que je pense, moi je vous le dis et je le vis, je vous l'ai dit plusieurs fois que je le vivais. Donc à ces niveaux-là, on ne va pas pouvoir construire. Je pense que 75 mètres, c'est trop. C'est tout, c'est ma vision des choses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez exprimé votre vision, c'était une explication de vote. Vous avez noté quand même que vous avez repris la parole. Jean-Félix Acquaviva a été très clair, il s'appuie sur les règlements et il vous explique, tout ne sera pas bloqué et c'est très clair. On ne peut pas laisser dire que tout sera bloqué, 75 d'un côté, 75 de l'autre, loin s'en faut, pas du tout. La preuve en est.

Après, je ne doute pas un seul instant que tout dossier de voirie, même pour ouvrir parfois un petit chemin pour accéder à une maison en construction, c'est long et c'est compliqué et Dieu sait si j'en entends parler ! D'accord, donc bien évidemment, mais le conseiller je pense a répondu largement et le plus précisément possible, j'ai trouvé ça très précis, à la question que vous vous posiez. Je pense que les auditeurs apprécieront la réponse aussi.

Est-ce que on peut passer au vote s'il vous plaît ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc abstention comme annoncé par « Avanzemu ». Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Donc tous les autres sont pour.

Nous vous remercions.

Le rapport a été ADOPTÉ.

Je vous propose de faire une pause déjeuner d'une demi-heure.

Il y a un un spuntinu, je dirais. On reprend comme ça on fait le rapport suivant et la motion et on pourra peut-être conclure, je dis peut-être parce qu'il y a toujours des surprises dans des temps assez raisonnables cet après-midi.

Merci.

La séance est suspendue à 13 h 30 et reprise à 14 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a la présentation d'un rapport par Madame la présidente de l'Office hydraulique.

S'il vous plaît, un peu de silence, merci.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 239 : Seguitu di e ricumandazione di a Camera Regionale di i Conti dopu à u raportu d'osservazione definitive nant'à a cumpetenza relativa à a gestione di e risorse in acqua

Rapport n° 239 : Suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes suite au rapport d'observations définitives sur la compétence relative à la gestion des ressources en eau

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame la Présidente.

C'est le rapport sur la politique de l'eau et les recommandations de la Cour régionale des comptes.

On va reprendre sur un contexte en 3 points. Je vais vous faire une présentation assez synthétique.

Donc le contexte, c'est que le 28 avril 2023, l'Assemblée de Corse a réaffirmé l'importance d'une gestion publique de l'eau, que la gouvernance doit être concertée entre la Collectivité de Corse, le comité de bassin et la Chambre des territoires. Il y a une prise en compte donc des rapports de la Chambre régionale des comptes.

La stratégie générale, elle est sur 3 axes prioritaires qui sont : mener des actions pour économiser l'eau et rattraper le retard en infrastructures ; mettre en place un contrat social et écologique autour de l'eau ; adapter la gouvernance pour plus d'efficacité et de concertation.

Il y a 9 recommandations.

Sur la réorganisation administrative, il y a eu la création d'une direction de l'eau et de la sécurité sanitaire environnementale. Elle regroupe la stratégie, le financement, le suivi du plan d'adaptation au changement climatique, la gestion durable des services et l'assistance technique aux communes.

Cette direction devient l'interlocuteur bien sûr privilégié pour la politique de l'eau et coopère avec l'Office d'équipement hydraulique de la Corse. Cette réorganisation répond à la recommandation numéro une.

Sur les recommandations 2 et 3, maîtrise d'ouvrage et régularisation des biens, depuis 2023, l'Office d'équipement hydraulique a retrouvé la maîtrise d'ouvrage intégrale des grands projets hydrauliques, qui étaient assumés auparavant partiellement par la Collectivité.

Concernant les biens issus de transferts anciens de l'État, l'inventaire a été complété et des régularisations juridiques sont en cours, notamment chez les notaires, des arrêtés préfectoraux, des expertises foncières. Une convention de transfert de gestion de la Collectivité et de l'Office est en préparation pour sécuriser juridiquement les interventions. Une convention d'objectifs est aussi envisagée pour clarifier les missions de l'Office.

Sur le quatrième point, évolution du comité de bassin actuellement composé de collectivités rurales et des 2 communautés d'agglomérations, le comité évoluera pour intégrer la Chambre des territoires, garantissant une meilleure représentativité des zones vulnérables. Cette réforme est prévue fin 2025, début 2026.

Sur la recommandation numéro 5, le projet de territoire pour la gestion de l'eau, les PTGE, étaient identifiées 5 zones vulnérables au changement climatique, Balagna Agriate, Capi corsu Nebbiu, Bastia Bivincu, Mezzionu et Baracci.

Les démarches sont avancées sur la Capi corsu puisque le diagnostic a été fait et le plan d'actions a été validé en 2025. A Baracci, une approche adaptée est menée via le schéma directeur d'alimentation en eau potable. Un PTGE est également préfiguré pour le Fiumorbu, avec une concertation locale qui a été engagée en 2025.

Sur les recommandations 6 et 7, urbanisme et planification, la Cour régionale des comptes a demandé une meilleure articulation entre PADDUC et SDAGE. Le guide SDAGE et urbanisme prévu depuis 2016 reste à élaborer mais demeure un objectif. Les révisions en parallèle du PADDUC qui sont prévues pour 2026, 2027 et du SDAGE qui sont prévues pour 2026, offriront une opportunité de cohérence qui sera renforcée et l'eau est identifiée comme levier central pour l'aménagement durable de l'île.

Sur la recommandation numéro 8, assistance technique aux communes et EPCI, il y a un dispositif qui existe depuis 2019 qui accompagne surtout les petites communes et les EPCI dans la gestion de l'eau potable, des milieux aquatiques et la prévention des inondations. 76 communes et 13 EPCI bénéficient déjà de cette assistance. Toutefois, les équipes mériteraient d'être renforcées afin de faire face à toutes les demandes qui arrivent.

La recommandation numéro 9, production et viabilisation des connaissances, la Collectivité a lancé le SIGEC, système d'information et de gestion des eaux de Corse, pour centraliser et partager les données hydrauliques. Ce projet encore en construction consolide déjà les bases sur le prélèvement, sur les rejets, réseaux et milieux aquatiques. Une première évaluation des volumes prélevables a été menée sur le Capi Corsu. L'objectif est d'améliorer bien sûr la transparence, la qualité des données et leurs usages pour la planification et les PTGE.

Sur les recommandations de la CRC, voilà les 9 recommandations et les réponses que nous avons pu apporter.

Je voulais aussi mettre en perspective des actions complémentaires qui ont été faites par la Collectivité de Corse, notamment l'organisation des Scontri di l'acqua. Il y a eu 8 rencontres territoriales de concertation avec les élus et les acteurs locaux, avec l'intégration des conclusions de ces Scontri dans le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau, donc je rappelle, c'est 2025-2030, avec un soutien accru aux communes rurales et une équité territoriale qui a été renforcée. Et puis il y a la préparation du SDAGE pour 2028-2033. Il y a une consultation publique en 2024-2025 et sur 6 grands enjeux qui sont : la sobriété, la connaissance, la restauration, l'intégration, l'infrastructure et la gouvernance. Je vous rappelle que l'adoption du SDAGE est prévue pour fin 2027.

En résumé, la Collectivité de Corse a engagé une réforme structurelle sur sa politique de l'eau et la réorganisation des services, la clarification des rôles avec l'Office, la structuration de projets territoriaux, le développement du SIGEC et la concertation élargie sont déjà effectifs. La dynamique vise à instaurer une gouvernance efficace, équitable et adaptée aux défis climatiques, en lien avec les futures révisions du SDAGE et du PADDUC.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On nous avait annoncé un avis du CESEC, mais il ne nous est pas parvenu, moi je ne l'ai pas, il était annoncé mais non reçu. J'espère qu'il n'y a pas eu de cafouillage.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Présidente, je crois que le CESEC n'a pas été saisi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah d'accord, OK. S'il n'a pas été saisi, il ne risquait pas de faire d'avis. Très bien. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Ça s'appelle l'effet macarons ! Site tutti à paghjola ! Pas d'avis sur le dossier. Madame la Conseillère exécutive, on vous remercie pour ce compte rendu.

M. Georges MELA

Présidente, je vais rompre avec l'effet macarons !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, vous n'en avez pas mangé, c'est ça ? Bien joué. Allez-y.

M. Georges MELA

Bien que ce rapport n'apporte pas de vote, on se doit quand même de de mener certaines réflexions.

Madame la Présidente, votre rapport d'information nous renvoie au rapport de la CRC d'avril 2023 sur la gestion des politiques de l'eau. Je pense que ce rapport doit s'appréhender bien au-delà et il me semble indispensable de remonter à Acqua Nostra qui avait été adopté dans cet hémicycle à l'unanimité en 2020 et sur lequel la CRC, vous le disiez à l'instant, relevait un non-financement de certaines opérations, mais surtout, nous avons en tête les uns les autres 9 recommandations dont certaines rejoignent ce que l'on avait pu exprimer lors du SDAGE.

Je les cite : formaliser la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre la CDC et l'Office d'équipement hydraulique de la Corse ; mieux représenter les EPCI dans le comité de bassin ; accélérer les projets de territoire dans les 5 régions identifiées comme les plus vulnérables ; adapter le PADDUC au SDAGE pour les capacités de stockage ; enfin généraliser l'assistance technique aux communes, vous en avez fait allusion lors de votre intervention.

Ce rapport, bien entendu, entend y répondre. Je voudrais revenir sur deux d'entre elles. La première est l'accélération des projets dans les 5 territoires les plus exposés au changement climatique qui était la 5^{ème} recommandation à laquelle vous répondrez que le PTGE, vous l'avez déjà fait, du Cap sera bientôt présenté et que celui de Baracci va être confié à la com-com du Valinco comme vous venez de le préciser. Il en reste 3 et non des moindres bien entendu, la Balagne, le grand Bastia et l'extrême sud.

Vous avez répondu hier matin à notre collègue Marie-Claude Branca et ce matin sur les ondes de RCFM, très tôt dans la matinée, je vous ai écoutée, que le PTGE du Sud devrait être présenté en 2026. Vous avez indiqué à cette occasion devoir consulter les élus du territoire. Des maires de communes auprès desquelles j'ai eu le temps de me renseigner ce matin, ne l'ont pas encore été. 2026, c'est dans 3 mois. Avez-vous une date à leur communiquer ?

La situation, nous le savons et vous le savez comme moi puisque vous êtes, vous aussi originaire de cette belle région, la situation hydrique du territoire est inquiétante. Je parle bien entendu de l'extrême sud de ce que nous connaissons le mieux, en tout cas de ce que je connais le mieux. Vous avez parlé vous-même d'indicateurs préoccupants avec un premier niveau d'alerte le 18 juillet. Pourtant le 3 juillet dans « Corse matin », un communiqué de l'Office hydraulique indiquait, je cite « les uns et les autres doivent comprendre que c'est une année plutôt bonne, mais que nous sommes qu'au début de la saison. Nous préparons déjà l'après et le début d'année 2026 ». Donc que s'est-il passé en l'espace de 15 jours entre le 3 juillet et le 18 juillet pour être aussi alarmant ?

Vous avez annoncé la rehausse de la retenue de Talza à hauteur de 8,2 millions pour récupérer 2 millions de mètres cubes supplémentaires. Je vous rappelle, puisque j'y faisais allusion tout à l'heure, qu'Acqua Nostra prévoyait environ 20 millions d'investissements par an pendant 20 ans. Force est de constater, comme pour le PPI, et nous l'avons déjà fait remarquer, que le compte n'y est pas. Je crois que c'est plutôt le manque de lignes directrices qui est malheureusement impossible d'extraire les priorités.

Alors, on se retrouve en situation tendue dans tout le sud de l'île. À ce jour, l'Ospedale est vide, ce qui est une réalité, le Rizzanese le sera bientôt et Figari n'a plus que 30 % de capacité.

Alors nous échangeons tous les deux avant de rentrer dans cet hémicycle sur ce barrage et je vous disais que la qualité de l'eau se dégradait plus on touchait le fond et qu'elle devient très fortement chargée en manganèse, mais qu'il y a eu depuis des analyses qui quelque part nous rassurent sur le sujet.

Mais on peut légitimement se demander s'il n'y a pas eu des erreurs d'estimation sur les provisions et réserves en eau dans l'avant saison.

Est-ce que l'Office savait au mois de mai que l'on se retrouverait dans cette situation juste après l'été ?

Qu'est-il prévu pour améliorer le travail de projection et d'évaluation sur les ressources en eau et notamment sur l'Ospedale et Figari pour enfin sécuriser le grand Sud ?

La question pour nous n'est pas de savoir ce que l'on fera d'ici 2050, mais qu'est-ce qu'on va faire dès l'année prochaine dans le Sud ? Surtout que nous parlions dans cet hémicycle pas plus tard qu'hier, avec l'achat de flux, d'étalement annuel du tourisme, les fameuses ailes de la saison. On veut étaler et augmenter la fréquentation, mais malheureusement les capacités de stockage n'augmentent pas.

Vous étiez tous d'accord sur Acqua Nostra, les retenues collinaires, les rehaussements de barrages, les rendements de réseaux, les STEP solaires.

Est-ce que l'Office a la ferme volonté de rendre tout cela opérationnel, d'établir enfin une priorisation des opérations à réaliser dans un calendrier des financements croisés État/Europe ?

Pour finir sur le territoire du grand Sud, et je ne vous solliciterai jamais assez sur ce sujet et toujours avec la même force et la même détermination, quid du barrage du Cavu dont on parle depuis tant d'années, principalement depuis la réalisation du Rizzanese en 2013 ?

J'en viens au second point qui renvoie à la généralisation de l'assistance technique aux communes qui était la 8^{ème} recommandation, vous répondez que l'assistance technique aux communes de moins de 5 000 habitants pour la gestion des ouvrages s'est concrétisée, c'est vrai, par 76 conventionnements sur les 286 communes éligibles. Mais vous l'avez dit aussi, ça fait partie des missions de l'Office d'accompagner les communes dans la gestion de l'eau en maîtrise d'ouvrage et en recherche de fuite, tant il est garant des rendements de réseaux.

Je pense vraiment qu'il y a un effort à faire et vous le savez, sur ce point, puisque l'objectif de sobriété passe essentiellement par des infrastructures renouvelées.

Enfin, puisque l'argent est le nerf de la guerre et donc des capacités financières de l'Office, je vous invite et je nous invite tous à la plus grande vigilance sur le domaine concurrentiel et les DSP. Vous savez comme moi que l'Office a perdu Sartène en 2022, Coti Chiavari et la rive sud sont en phase d'attribution, mais on sait peut-être qu'il en sera de même, l'Office d'équipement hydraulique a perdu toutes les dernières DSP auxquelles il a soumissionné. Un recul de l'Office dans ce domaine ne pourra avoir que des conséquences négatives sur les financements de l'établissement.

Toujours sur le registre financier, que prévoyez-vous concernant la tarification de l'eau brute agricole que la CRC a jugé trop basse dans son rapport ?

Pour conclure, Madame la Présidente, l'Office, à notre avis, ne doit plus être un simple outil qui entretient l'existant réalisé depuis des décennies, mais doit devenir l'outil majeur du développement hydraulique et l'aménageur de grands ouvrages structurants, comme à l'époque où de véritables infrastructures sortaient de terre. Je pense qu'il est inutile de les citer, chacun les a toujours présentes à l'esprit.

Depuis, à part quelques surpresseurs ou stations, pas grand-chose. C'est d'autant plus dommage qu'il y a un accord politique sur ces bancs, les bancs de cet hémicycle, auteur du plan Acqua Nostra dont je vous parlais à l'instant.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eh bien, on aurait dû vous donner une douzaine de macarons !

M. Georges MELA

Vous êtes toujours à temps, Madame la Présidente !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non, trop tard ! Vous vous êtes réveillé juste au dernier moment. D'autres questions ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je trouve dommage qu'on débattenne d'un sujet aussi stratégique qui fait partie des biens fondamentaux du droit humain à l'occasion d'un suivi des recommandations d'un outil de censure qu'est la Chambre régionale des comptes. C'est pour ça que ce matin, on vous a fait une question et on vous a demandé d'avoir une vision programmatique et stratégique dans le cadre de l'intérêt fondamental des Corses par rapport à ce droit fondamental et dans sa bonne gestion.

Vous savez, des recommandations, il peut y en avoir 9, 1, 90, ce n'est pas ça qui va changer les choses.

Ce qui fait changer les choses, c'est la volonté des hommes et des femmes.

La Corse a des besoins en eau qui sont connus, qui sont planifiables et anticipables. Elle a les besoins d'aujourd'hui, elle aura les besoins de demain.

Il y a les besoins satisfaits, les besoins insatisfaits.

Les besoins insatisfaits, c'est les besoins non consommés aujourd'hui mais qui seraient nécessaires demain, entre autres, les besoins d'une agriculture rationnelle qui remonterait son taux d'autonomie de production alimentaire à un quantum minimum de 50 %. On est à 5 % aujourd'hui, mais pour ces 5 %, on consomme 40 millions de mètres cubes d'eau quand même.

Donc, si on interpolait une trajectoire linéaire entre la remontée de l'autonomie alimentaire par une production sylvo-agro-pastorale à la hauteur des enjeux planétaires, entre autres, parce qu'il est indigne de ne rien produire lorsqu'on a une terre qui est apte à produire et lorsqu'on a des ressources disponibles qui sont largement suffisantes, ça nous amènerait à des niveaux de consommation qui sembleraient faramineux et d'une logique délirante et exponentielle. Pourtant, c'est la logique.

Moi, je regarde depuis longtemps parce que j'ai eu la chance de travailler sur des projets transfrontaliers, les Sardes.

Les Sardes, ils sont moins bénis que les Corses. On n'a jamais appelé la Sardaigne Kalliste. Les Sardes ont eu des gros problèmes structurels, des problèmes de manque d'eau chronique. D'ailleurs, il a été envisagé de manière assez formelle de faire appel à la Corse pour être un réservoir de compensation. Aujourd'hui, on n'en entend plus parler.

Les Sardes, c'est quoi ? C'est 3 fois la Corse, c'est une pluviométrie moyenne qui est 30 % inférieure à celle de la Corse. Mais en gros, on peut même considérer qu'on est des mêmes territoires méditerranéens, on est presque identiques en termes de ressources. Mais les Sardes aujourd'hui, ils ont une consommation globale annuelle, tout eau confondue, de 700 millions de mètres cubes, mais ils ont 1800 millions de mètres cubes stockés. C'est-à-dire que les Sardes, 3 fois 7, ça fait 21, ils sont à plus de 2 années et demie de stockage disponible. Ça veut dire que ces cycles méditerranéens d'années sèches, d'années humides, de doubles années sèches, ils arrivent à les ponter et ils les ont pontées parce qu'ils ont une rationalité d'abord dans la gestion, dans la planification et dans la capacité opérationnelle. Peut-être que c'est grâce à l'autonomie, mais moi je ne mets pas l'autonomie à toutes les sauces.

Il y a 37 barrages en Sardaigne, il y a un établissement public qui gère ces 37 barrages comme pourrait l'être l'Office hydraulique, sauf que l'Office hydraulique ne gère pas la totalité des ressources et le gros des ressources aujourd'hui en Corse, elles sont gérées directement ou indirectement sur des biens d'État, à savoir le barrage de Tolla et le barrage de Calacuccia.

Par contre, la Sardaigne, elle a l'ENAS, donc une société de gestion technique uniquement de la ressource. Ensuite, elle a une autre société de gestion, Abbanoa qui, elle, gère la distribution sur l'ensemble de tout le territoire sarde. Donc, elle a une logique rationnelle de gestion, elle a un commandement unique et elle a surtout une gestion partagée. Il n'y a pas, « l'eau de là, elle est à tel endroit », ils ont des maillages, ils ont des transferts de réseaux, ils ont su mobiliser les ressources là où y avait le plus d'eau, ils ont un barrage qui est dans le Centre nord qui à lui tout seul fait 500 millions de mètres cubes quasiment, je crois qu'il fait 420. C'est pour vous donner l'idée de ce que pourrait être un bon modèle.

Nous, derrière, on a des logiques individualistes, des logiques de vallées, des logiques corporatistes et des logiques de petits pas. La Corse aujourd'hui a 80 millions de mètres cubes stockés disponibles parce que la Sardaigne, quand on vous dit 1800 millions, il n'y a aucun mètre cube qui ne sert à autre chose qu'à être distribué pour de l'eau d'agrément, de l'eau agricole, de l'eau industrielle ou de l'eau potable. Il n'y a pas d'hydroélectricité.

Nous, il ne faut pas se tromper, il ne faut pas prendre les 30 millions de mètres cubes de Calacuccia comme du disponible stocké ou les 30 millions de Tolla. Il faut garder que la quantité qui est allouée en réserve stratégique sur la distribution en période d'étiage à partir du mois de mai jusqu'au mois d'octobre ou malheureusement avant, lorsqu'il y a pénurie. Et ça, ça représente 80 millions.

Donc comparer les 80 millions de la Corse aux 1800 millions de la Sardaigne, même si on intègre que la Sardaigne est exactement 3 fois plus grande que la Corse. Mais le décalage, il n'est pas dans les 3 fois.

Ensuite, il est dans la logique de la capacité de stocker ce que la nature donne par les pluies naturelles. La Sardaigne comme la Corse n'a pas de ressources d'eau profonde. Donc la capacité à prendre de l'eau, elle est uniquement, je dirais, sur une logique chasseur cueillette d'eau quand ça tombe et quand ça vient, donc quand il pleut.

La Sardaigne prélève à peu près en stockage 10 % de sa pluviométrie annuelle et nous, la Corse, on est à 1 %. Donc, on a aujourd'hui un déficit structurel en équipement. On discute de sécheresse imaginaire. Les cycles méditerranéens ont toujours été des cycles arides et humides. On a toujours eu des cycles sur des périodes décennales où il y a toujours eu 2 années très sèches et 2 années très humides et 8 années moyennes. C'est comme ça. On peut remonter à l'histoire disponible des relevés de pluviométrie, j'ai réussi à récupérer des documents qui datent avant la guerre de 14/18, ce sont exactement les mêmes cycles qu'aujourd'hui.

On n'est pas dans une logique du réchauffement climatique qui fait qu'en Corse, aujourd'hui, on a une raréfaction de la ressource. On est l'un des territoires au monde qui a le plus d'abondance en eau disponible. L'eau chez nous, lorsqu'il pleut, elle coule, elle ne s'infiltre pas dans la terre, elle ne s'évapore pas aussi vite que ça peut se faire dans des pays tropicaux ou subtropicaux.

Donc, on a aujourd'hui un problème d'investissement structurel. La vraie question, c'est quand est-ce qu'on les fait, comment on les fait, comment on les paye ? Mais il ne faut pas tourner autour du pot. Ce qui se passe aujourd'hui dans l'extrême sud, c'est la conséquence de quoi ? C'est la conséquence de la fin d'un cycle. Lorsqu'il y a eu les schémas directeurs d'aménagement en eau de l'extrême sud dans les années 80, faits par les ingénieurs français de la SOMIVAC, la planification, elle était bonne, mais c'était un cycle prévisionnel à 30 ans. 30 ans après 1980, ça ramène à 2010 et il y avait eu une estimation de consommation qui en plus avait une vision agricole, ce qui n'est pas le cas. Le cas précis de l'extrême sud, c'est que la consommation, elle est liée à une activité essentiellement domestique, au moins pour 60 % de la consommation en période de pointe estivale et plus si on se ramène à la consommation annuelle.

Donc quand on se retrouve à un manque d'eau lié à un manque de ressources, lié à un manque de stockage, on doit mettre en face les projets techniques qui permettent de compenser ces déficits structurels. La discussion, elle n'est pas de comment les payer, la discussion est de comment planifier leur construction et comment imposer à ce que ça devienne une nécessité. Qu'on arrête de tourner autour du pot. La faute, elle n'est peut-être à personne, la faute, elle est à l'euphorie ambiante où chaque jour de sécheresse qui passe nous rapproche d'un jour de pluie. Mais elle n'est pas arrivée. Les pluies de septembre, elles n'ont pas été suffisantes. Point. Mais c'était rationnellement possible. C'est arrivé très souvent. L'Orgone, s'il pleut, c'est un réceptacle très étanche et il suffit de 3 jours de pluie, on peut prendre 1 million de mètres cubes. Mais là, c'est la faute à pas de chance et ça n'y est pas.

Mais lorsqu'on a un disponible en début de saison, au 15 mai, de 7 millions de mètres cubes, qu'ils soient à L'Ospedale ou à Figari, il n'y en a que 7. Quand vous avez un déstockage journalier de 50 000 mètres cubes en moyenne, ça vous fait 500 000 mètres cubes tous les dix jours, ça vous fait 1,5 million de mètres cubes tous les mois, et au quatrième mois, ça vous fait 6 millions. Et à la fin, eh bien il vous reste ceux que vous aviez au départ parce qu'il n'y a pas eu de pluie entre-temps.

Alors la vraie discussion, c'est, cette consommation, elle est justifiée ou elle est injustifiée ?

Aujourd'hui, elle est comme elle est. Elle est liée à un phénomène spéculatif de construction qui fait qu'il y a des gens qui ont de l'argent et qu'ils arrosent et ils payent, que la consommation, elle est devenue ce qu'elle est et qu'on doit mettre en face ou des réseaux doublés et on fait de l'eau potable exclusivement avec des réseaux stratégiques, avec des réserves compartimentées stratégiques et une affectation priorisée, ou on gère les choses de manière globale et on augmente toutes nos capacités. Mais on n'est pas sur des programmes à minima.

Le retard structurel de la Corse aujourd'hui en termes de stockage, c'est d'ailleurs pour ça que j'avais fait la remarque à l'ancien président, que le programme + 10 millions, c'est bien, mais ce n'est pas du tout à l'échelle de nos enjeux. Là, les 2 millions qu'on rajouterait sur l'extrême sud, ça compenserait tout juste un déficit comme on l'a en ce moment. Ça veut dire qu'il n'y a aucune perspective d'évolution essentiellement sur de la production agricole. Chaque hectare cultivé a besoin de 4000 mètres cubes.

Donc dans ces conditions, les recommandations de la Chambre régionale des comptes sur les transferts, les biens hypothéqués, hypothécaires de l'ancien état de l'Office hydraulique, je veux dire, globalement, on s'en fout. Nous aujourd'hui, il faut comprendre que s'il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de vie, que c'est l'élément le plus stratégique de n'importe quel schéma d'aménagement territorial et on fait semblant de penser que c'est la variable d'ajustement, y compris des plans d'investissement.

Vous savez, ce matin, j'ai été absent pour des raisons personnelles, mais on a voté 30 millions d'euros sur les routes. Je vous le dis franchement, on s'en fout complètement, ce n'est pas ça la stratégie. La stratégie aujourd'hui, c'est de me dire « on ne fait pas les routes, les 30 millions, on les met dans le transfert d'eau entre l'Ortolo et le barrage de Figari et on les fait dans les 18 mois. Et ce choix-là, c'est le nôtre. C'est pour ça que je dis qu'on ne tourne pas autour du pot. Les solutions, elles sont techniquement disponibles. La question financière est une question de compensation, c'est un droit historique qu'on nous doit. Quand on nous a transféré les ouvrages, on nous a transféré les ouvrages dans des états de vétusté absolue. Le barrage de l'Alesani, aujourd'hui, c'est un cadavre de stockage, il va nous coûter des dizaines de millions d'euros, il coûte déjà et ainsi de suite. Mais de le rénover, oui, c'est bien, ça fait des travaux, ça fait vivre l'économie, mais ça nous amène 0 mètre cube en plus.

Donc aujourd'hui, nos besoins, ils sont au minimum avoir 25 ou 30 millions de mètres cubes de stockage, ça c'est le minimum, parce qu'on est aujourd'hui dans l'irrationalité entre ce que la nature nous donne et ce que nous récupérons. Prenons l'exemple sur les Sardes et arrêtons de tourner autour du pot.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Je crois que mes prédécesseurs, je parle des intervenants, ont balayé la vraie problématique. On n'en est plus à commenter les avis de la CRC, mais à poser fondamentalement le problème de l'eau. Paul-Félix disait que c'était le premier axe de la vie. C'est là où naît la tribu, on est d'accord ? La tribu naît autour d'une source, toujours.

Par rapport à ça, on a évoqué un vieux plan il y a quelques années qui s'appelait Acqua Nostra, qui, à mon avis aujourd'hui, dans sa trame générale est certainement la feuille de route à appliquer avec quelques variantes, mais ça, je veux dire, je ne vais pas négocier les droits d'auteur.

D'autant que ce sont les ingénieurs qui l'ont construit en toute liberté en pleine année COVID. Ça a été une année bénéfique, parce que ça a permis de travailler en télétravail et d'avoir un échange extrêmement dense entre les services, que Paul-Félix connaît, au sein de l'Office.

Moi, je voudrais d'abord commencer par le détail.

Le détail, c'est le Sud. On nous bassine, passez-moi le verbe, premier groupe, sur la consommation. Moi, j'ai les chiffres de la consommation et ils m'étonnent profondément.

Juin, juillet, août, septembre 2024, je vous donne au mètre cube près, l'eau potable, je ne parle pas d'eau agricole : 4 019 476 m³

2025, 4 218 311 m³, soit une augmentation de 4,8 %. Ce n'est pas la mer à boire. C'est pas du tout fondamentalement le blackout.

Il y a vraisemblablement, et je le dis ici devant les caméras, si tant est qu'ils veuillent en parler, ce n'est pas un scoop, il y a forcément une erreur mécanique quelque part, on nous dira la vérité ou pas, on sait à peu près ce qui s'est passé, mais peu importe.

Je pense qu'il ne faut pas commencer à parler, à juste titre quand même puisque je suis nationaliste et que je pense que la spéculation immobilière n'existe pas qu'entre Monaccia d'Auddè et Santa Lucia, il y en a aussi à Balagne. Les villas de Balagne et de Davia, d'ailleurs l'Office hydraulique avait mis un réseau à l'époque sur lequel on s'est opposé.

Il y a en Corse aujourd'hui certainement une surconsommation, mais la vraie consommation, si vous avez les chiffres, vous verrez que le gros consommateur dans ce pays, et il faudrait qu'il soit même multiplié par 2 ou 3 au moins, c'est l'agriculture qui en a besoin. Nous avons besoin d'une agriculture de production.

On nous parle d'autonomie alimentaire, avec quoi ? Dans le sud, on n'a même plus les moyens d'irriguer le peu qu'on a et on sait qu'il y a, par exemple, sur la commune de Zonza 500 hectares qui attendent l'eau, où on va ? Chì carrughju pigliemu ? Dicenu i Bastiacci. On ne va nulle part comme ça. A un moment donné la programmation, il faut accélérer.

Et Paul-Félix a tout à fait raison, on est sur un plan Marshall, on est obligé aujourd'hui de négocier autrement.

Moi je vous prends un exemple simple, que vous connaissez très bien tous les 2 : c'est le supprimeur de Prunelli. Vous savez comment il arrive le supprimeur du Prunelli sur la table ? C'est Lelarge, le fameux préfet Lelarge à un Corepa où on fait un bras de fer, avec le président Simeoni, pour l'obtenir. Sinon on n'avait même pas ça. Tagliu, c'est la même chose, mais avec chevalier, l'autre préfète. C'était un rapport de force pratiquement hors PEI.

Donc il faut une action politique forte, il faut une volonté politique forte. Il ne faut pas se contenter de la gestion au jour le jour.

Ce qui se passe dans l'extrême-sud se passe dans au moins 50 communes tous les ans.

Moi je vois monter des camions citernes.

Je prends le cas d'Olmetu, par exemple, où il y a eu pendant des années des camions citernes.

Je prends le cas d'Ogliastru, un certain nombre de villages de l'intérieur qui ne sont pas des endroits où il y a des piscines et des villas.

Il y a un doublement, un triplement des habitants qui sont pour la plupart des Corses ou appiccaticci, Pinzuti à pena corse qui viennent consommer surtout du prisuttu et de la charcuterie.

C'est ce pays du Nord au Sud qui a le même problème et dans le Cap, qu'est-ce qu'il se passe ? On dessale, on dessale à prix d'or. Le prix du mètre cube d'eau dessalé ? Je vous laisse deviner le prix, c'est énorme.

Ça a coûté 1 M€ en 2002 quand François Hollande et Patrice Quilici l'ont installé sur Macinaggio. Ils l'ont installé peut-être à moindre coût, mais à l'époque, c'était un effort considérable de la multinationale Veolia. Sinon, ils seraient morts de soif.

Donc, on est dans une situation où on a à un moment donné besoin de changer de braquet, tout simplement, parce que ce qui arrive en bas arrive en haut et va arriver en Balagne.

Mon collègue Georges Mela l'a souligné, je reviens au plan de bassin d'adaptation au changement climatique de 2018-2019. On parle de territoires vulnérables, on parle de PTGE, le fameux plan de territoire de gestion de l'eau. Combien sont aujourd'hui en train de marcher ? 1 ou je me trompe ? C'est le Cap. Les autres sont à 2026. Fiumorbu, il y a eu une interruption le matin où ils devaient s'engager, il y a eu une ébullition agricole qui a empêché peut-être le lancement. Mais on a aujourd'hui 5 à 6 ans de retard sur la mise en place des PTGE.

Cela veut dire aussi qu'en termes de ressources humaines, au sein de la mission eau, on n'a pas assez de monde.

Brouhaha.

Mais à l'heure où on parle, on n'a pas assez de monde.

Je peux comprendre qu'on mette les sparadraps aujourd'hui, mais il fallait anticiper, ça fait 5 ans qu'on attend peut-être un changement de braquet, et je ne parle pas pour vous, et je ne parle pas pour lui. Je parle pour l'Assemblée.

Après, à un moment donné... Je ne reviendrai pas sur l'histoire, elle est sympathique...

Là-dessus donc, je vous donne des chiffres parce que les chiffres sont importants.

La Sardaigne, Enas, Abbanoa, on y est allé en Sardaigne, qu'est-ce qu'il se passe ? Aujourd'hui, non seulement, on n'arrive pas à gérer en public et j'avais dit à votre prédécesseur « il va falloir qu'on crée un ministère de l'eau », il m'avait dit « je vais être ministre », rappelez-vous.

Il nous un ministère de l'eau, il nous faut aujourd'hui appréhender l'ensemble de la problématique dans une action globale, sinon vous allez perdre la DSP de la Rive sud, comme vous avez perdu Coti, comme vous avez perdu Sartène, et vous allez perdre peut-être même un jour ou l'autre la Balagne, on ne

sait jamais, qu'on a arraché à l'époque à la multinationale. Pourquoi ? Pour des tas de raisons. D'abord des raisons de souveraineté. Moi, je suis nationaliste corse, moi j'aspire à la souveraineté, y compris hydraulique.

Là-dessus, je passe sur les détails, vous avez bien compris que les PTGE Sud bien sûr, Cap Corse bien sûr.

Je prends le cas de Bastia, et Bastia, vous le mettez où ? Je le répète souvent, 1,5 de mètres cube par an vendus pour alimenter la CAB, pourquoi ? Parce que les nappes de Suariccia, les nappes de Biguglia, elles sont en intrusion saline permanente, c'est-à-dire qu'on n'aurait plus d'eau bientôt et que c'est le barrage du Niolu tout simplement qui alimente Bastia. Ce sont les droits d'eau de l'Office sur le barrage de Calacuccia.

Donc, tout ça pour vous dire qu'à un moment donné, il va falloir qu'on change de dimension, pourquoi ? Parce qu'on parle de stockage, Acqua Nostra donne un chiffre et je reviens au Sud, parce que tous les chemins aujourd'hui mènent à Figari et à Talza.

Paul-Félix a parlé d'une liaison avec l'Ortolu, pourquoi pas.

Georges a parlé du Cavu, pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, si vous restez sur une unicité de la ressource, en gros, le sud repose pratiquement à 90 % sur l'Asinao, un peu de l'Orgonu.

L'Asinao, c'est à peu près un demi-million de mètres cubes par mois sur l'Ospedale, en gros, et si je me trompe, je plaiderai coupable, il y a unicité des ressources.

Le même problème se pose pour la région d'Aiacciu. Vous avez un barrage, c'est Tolla. Si demain il y a un problème sur Tolla, il y a 100 000 habitants sans eau et je ne parle même pas d'agriculture.

On a intérêt à mailler, à interconnecter et à stocker de manière beaucoup plus massive. Et le problème du Sud, comme je l'ai dit, il commence à Macinaggio. S'il n'y a pas une politique de l'eau d'une autre dimension, on est condamnés année après année à subir, je dirais, l'aléatoire, on est dans l'aléatoire, on est au loto.

Et quand Paul-Félix évoque la gestion sarde des 2 ans et demi de stockage, vous connaissez le seul barrage de Corse qui peut tenir 2 ans sur 2 saisons sèches, paradoxalement ce n'est pas le plus gros, c'est Padula, le barrage du Nebbio, il peut rester 2 ans pour alimenter tout le monde sans qu'il y ait d'apports extraordinaires. Les autres barrages sont tous intersaisonniers.

Les barrages sont comme les employés de certaines paillotes, et restaurants et hôtels, ils sont saisonniers. On est condamné à l'aléatoire et l'aléatoire, à un moment donné, ça vous tue une économie et ça vous tue un pays.

Juste pour terminer, je pourrais en dire plus, j'ai des chiffres, mais ils n'ont pas de sens si à un moment donné, on n'y met pas une stratégie et des prévisions.

Simplement, on est à l'heure où on parle dans une situation où, à peu près, on dit tous les jours qu'on aspire à l'autonomie hydraulique. Il y a 105 000 hectares d'ESA, d'espaces stratégiques remarquables. À l'heure où on parle, il y en a à peu près 20 à 25 000 qui sont irrigués. Comment on va faire pour irriguer 105 000 hectares, si on arrive à les garder ? Parce que ma peur, c'est que si on ne les irrigue pas, ils vont être bétonnés... En partie, un jour ou l'autre...

Donc, ça veut dire qu'en gros, on a besoin aujourd'hui de passer à une vitesse supérieure.

Donc il y a 30 ou 40 millions de mètres cubes à ajouter à ce que nous avons aujourd'hui, aux 80 millions de droits d'eau, etc. et un peu d'apport peut-être saisonnier. Donc, il y a besoin, à un moment donné, de poser une stratégie ambitieuse.

À l'heure où on parle, nous sommes dans la crise, ça veut dire qu'à un moment donné il y a un échec. Je ne vais pas l'imputer aux uns et aux autres. Je ne veux pas non plus vous donner l'excuse de la victimisation, parce qu'à un moment donné, quand il y a une critique, je pense qu'il faut l'appréhender de manière saine et de manière constructive.

Si on vous le dit, c'est parce qu'on est tout aussi responsables, les uns, les autres, en tant qu'élus de territoire de nos territoires et qu'à un moment donné, on a besoin de passer à autre chose.

Je prends un petit cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Saveriu, il va falloir... Le temps est écoulé.

M. Saveriu LUCIANI

Je reviendrai demain.

On avait voté, avant cette mandature, un détail, un détail qui regardait le plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Il y avait dans les actions programmées d'étude, le dessalement. Pour moi, à l'heure où on parle, c'est la solution ultime.

Dessaler dans le Cap, je le dis, dans un parc marin et rejeter la saumure dans la Méditerranée, ça ne me convient pas. Mais allez, ça a été fait, tout le monde a signé, les uns et les autres jusqu'en haut.

Deuxièmement, il y avait l'étude par BRGM des nappes phréatiques, pour voir un peu ce qu'on avait comme ressources souterraines en dehors des ressources superficielles, par exemple. Je ne prends que ces 2 cas-là.

A l'heure où on parle, il y avait 550 000 € qui étaient programmés à l'époque, je me rappelle très bien, pour ces actions. Eh bien, aujourd'hui, on est à chî feremu. Aspittemu sempre. On peut attendre encore, on ne va pas mourir de soif parce qu'on aura l'occasion, avec les bateaux, de transférer des packs d'eau de l'extérieur.

Mais je crois qu'il faut aujourd'hui éviter ici ou là en Corse ce qu'on appelle le jour 0.

Le jour 0, c'est les coupures d'eau à Rome, en Toscane, ça arrive aussi.

Mais le jour 0, c'est Johannesburg, c'est l'Afrique du Sud. Quand on coupe l'eau, le blackout, on appelle ça le jour 0.

Et aujourd'hui, il y a beaucoup de jours 0 en Corse. Il faudrait qu'on arrive aujourd'hui à débloquent le compteur et essayer de donner un peu d'espérance à tous les territoires. J'insiste sur la Balagne, j'insiste sur le sud, bien sûr, sur la région de Bastia et bien entendu en essayant d'avoir, comme le préconise la Chambre régionale des comptes, une assistance technique beaucoup plus soutenue en direction des communes.

Alors je m'arrête, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. D'autres interventions ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je vais revenir en quelques mots sur ce rapport. Je pense qu'il répond point par point aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Il y avait 3 priorités qui a été mises en avant pour la Chambre régionale des comptes : c'était les économies d'eau, un pôle d'échange autour de la problématique de l'eau et la gouvernance de l'eau.

Donc, on n'est pas là pour faire un catalogue de ce qui a été réalisé par notre collectivité, je pense que ça a été très bien explicité dans le rapport.

Donc, moi je vais revenir un petit peu sur le changement de braquet, puisque ça a été évoqué, et la politique qu'on mène depuis 2015.

Moi, ce que je veux vous dire, c'est qu'en 2015, quand on est arrivés aux responsabilités sur notre mandature, on est arrivés avec une page blanche. Depuis 30 ans, plus aucun ouvrage hydraulique n'avait été construit, sauf la modeste retenue de Bassaccia ; le reste, rien n'avait été fait. Il n'y avait pas de programme eau, il n'y avait pas de service au niveau de l'eau, il n'y avait rien, donc ça il faut quand même le rappeler.

Donc dès 2015, qu'est-ce qu'il a fallu faire ? Première des choses à faire, il a fallu faire un diagnostic, et il a fallu prendre des décisions et voir ce qu'on allait faire.

Alors, ça a été la première étape qui a été faite avec le plan Acqua Nostra. Je reconnais que c'est un plan qui était ambitieux et qui donnait une vision politique jusqu'à 2050. Ça, ça a été fait.

Ce plan, il a proposé plusieurs possibilités techniques, il a proposé aussi des choix politiques différents que nous avons axés et qui sécurisaient la Corse jusqu'en 2050. Donc ça, a été la première étape.

Alors nous, on a travaillé sur ce socle. Bien sûr, Acqua Nostra, ça a été un socle sur lequel on a travaillé. Et est arrivée une deuxième contrainte qui a été fulgurante : la contrainte du réchauffement climatique. Même les plus grands prévisionnistes climatiques ne nous annonçaient pas que, en quelques années, on allait arriver à un chamboulement climatique aussi rapide, puisqu'on estimait que ce changement climatique allait arriver sur une période de 30 ans.

Donc par rapport à ça, il a fallu qu'on prenne des décisions. Donc nous, les décisions, elles ont été rapides. Et financièrement, donc, on a pensé qu'il fallait mettre les moyens. Il faut rappeler que le budget de l'Office hydraulique était de 7 M€ d'investissement par an. On est passé à 24 M€ d'investissement par an, soit une somme de 240 M€ sur une période de 10 ans.

Et puis tout à l'heure, j'entendais Paul-Félix qui disait qu'il fallait qu'on ait un minimum de 30 millions de mètres cubes à stocker supplémentaires. Sur ce plan-là, sur la période de 10 ans, on va arriver à un peu plus de 20 millions de mètres cubes de stockés. Donc, c'est une étape qu'il faut quand même retenir, qui est sur une période qui est très courte, puisqu'on est sur une période de 10 ans.

Ensuite, sur notre projet, puisque le rapport de la Cour régionale des comptes nous parlait d'économie d'eau. Donc, dans notre programme, en plus du stockage, il y a quand même 5 millions de mètres cubes d'eau qui vont être économisés, avec un système satellitaire qui va nous permettre de voir toutes les canalisations fuyardes, pour qu'on puisse intervenir pour essayer de limiter les pertes d'eau. Donc ça, c'est un programme qui a été mis en place aussi.

Au niveau de l'agriculture, aujourd'hui, chaque jeune agriculteur qui s'installe ou chaque agriculteur aîné qui demande une aide de l'ODARC, pour mettre en place des systèmes d'irrigation, a obligation de passer par des systèmes économes et par des systèmes qui sont nouveaux pour économiser l'eau. Donc ça, ça a été fait aussi.

Donc au niveau de la Collectivité de Corse, on vient de créer, ça va se faire là, maintenant, une nouvelle direction de l'eau et de la sécurité sanitaire avec des personnels compétents qui vont évaluer, définir nos politiques publiques et arbitrer le choix financier.

Tout cela, bien sûr, va se faire en transversalité avec l'Office hydraulique qui aujourd'hui est le maître d'ouvrage, l'aménageur hydraulique de la Corse et qui est en charge de gérer les ressources en eau de la Corse.

Ensuite, il a fallu faire aussi, chose qui n'avait jamais été faite, un gros travail juridique, parce que l'Office hydraulique n'avait pas autorité pour aller travailler et pour intervenir sur les terrains appartenant à la Collectivité de Corse. Ça a été fait aussi.

Ensuite, on a parlé aussi d'une vision politique sur les prochaines années. Il faut savoir, ça a été dit par la présidente tout à l'heure, qu'il va y avoir la révision du SDAGE qui va se faire en 2027, avec la révision du PADDUC aussi.

Donc, ce sont des documents de planification qui vont définir une vision globale de l'aménagement de la Corse. Ça va être un vrai projet de société et qui va tenir compte des problématiques de l'eau pour toutes nos politiques publiques.

Alors nous, nous pensons que notre politique de l'eau doit être liée à nos choix politiques. Et je vais revenir sur cette question qui est une question qui est fondamentale, la question que l'on doit se poser :

Avons-nous les moyens d'accueillir de nouveaux flux de population chaque année ?

Avons-nous capacité à héberger des yachts de plus en plus grands qui consomment énormément d'eau ?

Devons-nous continuer à promouvoir le tout tourisme sur la période estivale ?

Devons-nous continuer à promouvoir la résidence secondaire et les gros projets touristiques ?

Nous, nous pensons que ce n'est plus possible.

Nous sommes dans un projet de société pour tous les Corses et toujours en cohérence avec la ressource de l'eau.

Aujourd'hui, nous savons que nos ressources en eau vont diminuer dans un avenir très proche de 40 %. Alors nos choix sur l'arrivée massive de populations, sur des ports de plaisance gigantesques pour accueillir de grosses unités, sur un tourisme estival non maîtrisé, sur des PLU proposés qui favorisent encore la résidence secondaire, nous sommes clairement contre cette vision politique d'un autre âge.

L'avenir, c'est prévoir la Corse par rapport à la ressource en eau disponible. C'est pour cela que nous avons fait le choix d'un tourisme déconcentré sur l'hiver, le printemps et l'automne, quand l'eau est disponible.

Le choix, hier, de l'achat de flux aériens en période touristique creuse en est la preuve.

Notre choix, c'est surtout d'enrayer les flux de population vers notre île et nous menons un combat historique pour un statut d'autonomie qui nous permettra de mettre en place un statut de résident.

Notre choix, c'est aussi et surtout de pouvoir nourrir les Corses avec une agriculture de production économe en eau.

Certains de nos opposants politiques restent sur d'anciens modèles économiques très libéraux, sans tenir compte des contraintes climatiques, sans tenir compte de la préservation de nos écosystèmes, avec des projets pharaoniques gourmands en eau et en oubliant que l'eau est un bien commun et doit se partager équitablement.

Alors moi, ça a été évoqué, je ne voulais pas l'évoquer, mais je suis obligé de parler de la polémique sur le manque d'eau dans l'extrême-sud qui est alimentée par nos opposants politiques.

Notre état de stock en eau sur Figari est aujourd'hui de 1,7 millions de mètres cubes et je peux dire que nous sommes en capacité pour fournir les mètres cubes prévus par l'opérateur privé en charge de distribuer l'eau dans l'extrême- sud.

Par contre, il faut savoir, et là on n'a pas les mêmes chiffres, que la consommation d'eau potable dans l'extrême-sud a augmenté sur une période de 3 ans de 16 %, et c'est lié essentiellement au nombre de résidences secondaires, contre seulement 7 % sur 20 ans pour la consommation agricole.

De plus, ce territoire est soumis à une sécheresse, vous le savez, qu'on n'a jamais connue. Première fois qu'on a une telle sécheresse dans l'extrême-sud.

Ensuite, tout à l'heure, on parlait de gouvernance, j'ai entendu parler de gouvernance sur l'eau et j'ai entendu parler aussi de choix politiques et d'opérateurs. Moi, quand je vois le choix politique des collectivités du sud Corse, de travailler avec un opérateur privé pour distribuer l'eau, il doit être assumé. J'en ai parlé tout à l'heure, il faut l'assumer ce choix-là. Un opérateur privé de type multinational est là pour effectuer le plus de bénéfices possibles et donc pour vendre le maximum d'eau.

Nous, on le dit, on le répète, nous pensons que l'eau est un bien commun et qu'il doit être géré par un établissement public, avec le souci majeur de préserver nos ressources et d'économiser notre eau.

Donc, nous sommes encore une fois sur 2 modèles économiques qui sont complètement opposés.

Dans notre plan à 10 ans, parce qu'on nous dit qu'on ne fait rien, avec la construction de la rehausse du barrage de Figari, nous avons déjà anticipé ces prévisions climatiques extrêmes.

Cet ouvrage, qui est déjà bien avancé, devrait être livré en 2028. Il est couplé aussi, puisque tout à l'heure on a parlé du surpresseur de Portivechju, aux travaux qui sont en cours actuellement pour le renforcement du réseau sur le projet Scopettu, et ça va permettre d'optimiser le surpresseur de Portivechju.

Donc les choses, elles sont en cours, elles vont se faire et rapidement. Et dès la réception des travaux de la réhausse, les besoins en eau, et ce sont des estimations qui ont été faites par les services et pas que par les nôtres, seront sécurisés pour l'extrême-sud jusqu'en 2045. Et ce n'est pas pour ça qu'on va s'arrêter.

Dès 2026, nous allons travailler sur 3 secteurs déjà identifiés.

Donc tout à l'heure il y avait une demande sur le Cavu, donc le Cavu, on va travailler dessus, ça va se faire maintenant. Et donc après l'étude sur ces 3 sites qui ont déjà été choisis, il y aura la construction d'une nouvelle retenue collinaire qui viendra compléter les ouvrages existants.

Alors, bien entendu, même si on sait qu'on va sécuriser l'eau jusqu'en 2045 avec ces nouveaux ouvrages, il faut quand même rester vigilant sur la surconsommation d'eau et sur le choix des projets économiques, je veux revenir là-dessus, qui sont consommateurs d'eau et qui ne tiennent pas compte du dérèglement climatique.

Après, on m'a parlé du PTGE. Notre vision politique, on l'a aussi construite avec la création de PTGE sur nos territoires, les plus vulnérables en eau ; chose qui n'avait jamais été faite. Alors ce sont des choses qu'on est en train de faire et on nous explique qu'on ne les fait pas. C'est en route.

On a fait les Scontri di l'acqua qui ont été initiés sur chaque territoire et chaque région de Corse. Le président de l'Office hydraulique, Gilles Giovannangeli à l'époque et le président de l'ODARC qui est là aussi, entourés aussi de l'ensemble des élus qui ont été invités sur les territoires, ont rencontré l'ensemble du monde économique et l'ensemble du monde agricole. Tout le monde a été vu. Les besoins en eau ont été identifiés par micro-territoire, donc tous les documents sont à disposition.

Notre projet axé sur le stress hydrique, il a été construit avec eux, en tenant compte de leurs besoins présents et futurs, en tenant compte des contraintes climatiques, et toujours avec un calendrier resserré et des moyens financiers fléchés.

Ensuite, on nous parle beaucoup des grands barrages.

Pourquoi la politique des grands barrages a été abandonnée par de nombreux pays ? Car en France, la construction d'un grand barrage, c'est 20 ans d'études environnementales et de construction, et c'est 100 M€, dans une période où on connaît les contraintes financières qui sont très fortes.

Alors si on attend 20 ans, moi je pense qu'il sera trop tard.

Nous, nous avons fait le choix d'aller vite, parce que pour nous, il y a urgence.

Une réhausse de barrage, comme celle de Figari, c'est 20 M€, c'est 3 ans de travaux.

Une retenue collinaire, par exemple celle de Vadina dans le Fium'Orbu, c'est 10 millions de mètres cubes supplémentaires stockés et c'est 5 ans. Il faut le dire ça aussi.

Et moi je sais qu'aujourd'hui, en discutant ailleurs aussi, il y a beaucoup de régions françaises qui aimeraient être aussi avancées que nous sur le projet de l'eau et sur la gestion de la problématique du réchauffement climatique.

Alors aujourd'hui, la Collectivité de Corse et l'Office hydraulique, dans leurs compétences respectives, avec beaucoup de transversalité, sont en ordre de marche pour répondre à la problématique de l'eau pour les 10 prochaines années.

Alors, les remarques et les inquiétudes de la Chambre régionale des comptes, aujourd'hui, elles sont toutes dissipées.

Alors, on va parler aussi de la gouvernance. Moi, je rappelle que nous sommes la seule région de France à avoir un comité de bassin sans sa propre agence de l'eau. Bien que dans le dernier programme de l'Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse, beaucoup de nos revendications ont été entendues, mais nous avons besoin d'une agence de l'eau propre à la Corse, en cohérence politique parfaite avec le projet de notre comité de bassin, de la Collectivité de Corse et de l'Office hydraulique de Corse.

Moi, je le répète, beaucoup de régions françaises aimeraient être armées et aussi bien préparées que la Corse.

On a parlé beaucoup de la Sardaigne, moi j'ai été en Sardaigne. Je travaille avec les Sardes, j'ai des relations avec l'agriculture avec la Sardaigne. Tout n'est pas rose en Sardaigne.

La plupart de leurs barrages sont envasés, ils n'ont pas les moyens de désenvaser leurs barrages. Les canalisations, elles sont fuyardes, il y a des canalisations qui sont fuyardes à plus de 80 %. Donc, ce n'est pas non plus qu'un modèle.

La 2ème ville de Sardaigne, et j'ai ma fille qui a fait 6 ans d'études en Sardaigne, tous les soirs, pratiquement tous les soirs à partir du mois de juin, il y avait des coupures d'eau, on ne pouvait pas prendre la douche. Donc il faut regarder aussi, il faut être pragmatique quand on annonce quelque chose. Il y a la plupart des barrages qui sont soumis à des cyanobactéries aussi, donc ce sont des barrages où on ne peut pas utiliser l'eau, ils n'ont pas les moyens de traiter cette eau-là. Ça, c'est une réalité ! Ça, c'est la réalité de ce que j'ai vu, ce n'est pas « on m'a dit ».

Moi, je peux vous l'affirmer, nous, on est tous au travail. La nouvelle présidente qui a pris ces fonctions, je peux vous dire qu'elle est au travail.

On travaille, on a un projet à 10 ans, on a un projet qui est financé, on a 20 millions de stockage qui seront stockés dans les 10 ans à venir.

L'extrême-sud n'a sûrement pas été abandonné, puisque la rehausse du barrage de Figari, c'est une réalité.

Donc, après on peut dire beaucoup de choses, mais quand on est arrivé, il n'y avait rien. Et je pense que Saveriu, il peut le dire. Et le plan qui a été fait, ça a été le socle aussi de nos travaux et de nos décisions aujourd'hui sur le plan à 10 ans. Et je pense que le plan, on ne pouvait le faire qu'à 10 ans, parce que si on le fait à 20 ans, ça sera trop tard. Le réchauffement climatique, il a été trop vite et même les plus éminents scientifiques, personne ne pensait qu'en 10 ans, en quelques années, on serait dans cette situation-là.

Donc aujourd'hui, je pense que nous, on a fait ce qu'il y avait à faire, on a mis les moyens financiers qu'il y avait à faire et là, ça avance et les projets vont sortir dans rapidement.

Voilà, à ringrazià vi. J'espère que je n'ai pas été trop long.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, vous avez encore 6 minutes, vous étiez dans les temps.

Alors il y aura aussi, d'après ce que j'ai compris et avant de repasser la parole à la conseillère...

Brouhaha.

Vous n'avez plus de temps ! Non, non ! Saveriu a parlé 4 minutes en plus. Il avait 10 minutes, il a parlé 4 minutes en plus, ça fait pratiquement 50 % de temps en plus, je suis désolée. Ça fait 14 minutes.

Brouhaha.

Il vous reste un peu de temps, je vous en prie.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais être très rapide, puisque je voudrais revenir sur l'alimentation en eau brute de la vallée du Rizzanese. Une réunion était prévue il y a quelques semaines, elle a été annulée. Donc, je voudrais savoir où ça en est, puisque maintenant on parle d'irrigation du haut de la vallée qui représente que 10 %.

C'est quand même un sujet qui date de 2013. Il y a eu des contraintes, on a participé aux réunions et aux copils. Vous avez rencontré les agriculteurs, les besoins ont été déterminés. On pourrait même alimenter jusque dans la plaine de Baracci en eau.

Donc, je voudrais savoir où ça en est parce que là, nous n'avons plus de réunions, plus de plus de nouvelles ?

Donc, je reviens à l'occasion de ce rapport sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Madame la Conseillère, vous pouvez répondre, je vous en prie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je vais essayer de faire une réponse globale, puisque tout a été a été dit.

Répondre d'abord à Georges Mela. L'Office, c'est l'aménageur.

La Collectivité, elle est en charge de la politique de l'eau. Donc, quand on parle d'eau potable, de milieu aquatique ou d'assainissement, l'eau potable et le milieu aquatique, c'est la Collectivité de Corse, ce n'est pas l'Office hydraulique, c'est côté politique de l'eau.

Je vais reprendre la stratégie qui a été mise en place.

L'objectif, c'est 40 millions de stockage supplémentaire à horizon 2050, par tranche.

La première tranche, elle va jusqu'en 2035, c'est la délibération de 2023 et on est à 13 millions de mètres cubes en plus. On fait Vadina 9,5, on fait Figari 2 millions de mètres cubes, on fait le barrage d'E Codule qui va commencer 1,5 millions de mètres cubes et on conforte Peri pour 1 million de mètres cubes en plus.

Donc, on est dans cette stratégie-là.

Sur l'extrême-sud, c'est ce que j'ai expliqué hier : il y a un temps court et un temps un peu plus long.

Le temps court, c'était quoi ? C'était le PBACC qui nous disait qu'il y avait des zones particulièrement vulnérables, dont l'extrême-sud. Il fallait faire des mesures d'urgence pour sécuriser entièrement une microrégion.

Qu'est-ce qu'on a choisi de faire pour aller vite ?

La première chose que l'on a faite, c'est la réhausse du barrage de Figari, 2 millions de mètres cubes en plus à horizon 2027-début 2028. Donc, ça stabilise quand même.

Ensuite, il y a les travaux de Scopettu qui vont relancer Figari et qui va pouvoir alimenter le nord de Portivechju, et il y a le surpresseur.

J'ai parlé des PTGE hier, pourquoi ? Celui du Cap est lancé, celui de Baracci va être lancé dans le premier trimestre, celui du Fium'Orbu lancé ou relancé au premier trimestre.

Second trimestre, on passe sur Portivechju et on discutera s'il faut faire un nouvel ouvrage, et comment on le discute. C'est dans le cadre du PTGE que ça se discute, ce ne sont pas les maires qui vont être appelés avant. C'est le plan territorial de gestion qui accompagne et qui décidera, et on décidera tous ensemble s'il y a un nouvel ouvrage à faire ou pas.

Donc après, tout le reste a été dit.

Je remercie Jean-Jacques Lucchini pour son intervention.

Mais vous dire aussi qu'on peut faire ce qu'on veut, il faut de la sobriété parce qu'il y a une augmentation notamment de l'eau potable et que sans sobriété, sans économie d'eau, on peut faire les ouvrages qu'on veut, on n'y arrivera pas.

Je passe la parole à Gilles Giovannangeli.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Mesdames les présidentes.

Je me permets d'intervenir parce que je pense que je ne peux pas laisser la présidente sur ce sujet, qui est présidente depuis 6 mois, alors que j'ai assumé pendant 3 ans et demi la présidence de l'Office hydraulique et conseiller exécutif en charge de la politique de l'eau, pour donner quelques précisions.

Beaucoup de choses ont été dites. J'ai beaucoup entendu, mais je sais bien que c'est l'objet et que c'est la règle du débat politique dans cette Assemblée, sur globalement ce que vous devriez faire, ce qu'il faudrait faire, j'en ai conscience et d'ailleurs, de manière générale, on peut partager beaucoup de choses qui ont été dites, y compris par l'opposition, sur l'objectif et la nécessité à faire.

J'ai moins entendu les intervenants sur ce qui n'a pas été fait.

Je pense qu'il faut qu'on se dise les choses. Pendant 20 ans, en termes infrastructurels, peu de choses, voire pas grand-chose n'a été fait. Il faut qu'on se le dise une fois pour toutes, parce que la question de la politique infrastructurelle dans le domaine de l'hydraulique, c'est une question du temps long. Et c'est important parce que ce qu'on fait aujourd'hui, c'est quelque chose qui a été pensé il y a 20 ans en matière d'infrastructures hydrauliques et peu de choses, ou pas de choses ont été faites.

Moi, je reprends toujours l'exemple du PEI.

20 ans de PEI, 2 milliards. 70 M€ sur la grosse infrastructure hydraulique ont été utilisés. Ce n'est pas nous ! Donc il faut que chacun regarde ce qu'il a pu, lorsqu'il a été en responsabilité, faire en matière de politique de l'eau. Je pense que c'est important de le rappeler.

Nous, depuis que nous sommes arrivés et c'est ce que nous, nous avons fait. Jean-Jacques l'a précisé, la Présidente l'a repris.

Nous avons, avec méthode, pragmatisme, défini une orientation (c'est la délibération d'avril 2023) sur un pas de temps de 10 ans, parce que nous considérons que face à l'urgence climatique, il fallait intervenir sur les territoires qui étaient les plus vulnérables et qu'il fallait trouver des solutions opérationnelles dans un temps restreint. Et c'est ça les choix politiques, que l'on peut ne pas partager, mais je crois que tout le monde comprend bien. En tout cas, les Corses les comprennent bien.

Ça a été des choix de dire : on va augmenter notre capacité de stockage, 13 millions. Globalement, on est sur 13 millions, la Présidente l'a précisé. Et précisément, comme premier territoire d'action, l'extrême-sud. L'extrême sud ! Parce que nous l'avons identifié, dommage Saveriu est parti, c'est un travail d'Acqua Nostra qui l'a identifié comme étant le territoire, en tout cas un territoire d'une vulnérabilité évidente.

Sur ce territoire, il s'est imposé à nous la rehausse du barrage de Figari, parce que c'était la solution la plus opérationnelle mais aussi la moins coûteuse. Figari, quand on compte la rehausse, le surpresseur et Scopettu parce que c'est un ensemble, 2028, opérationnel complètement en 2028 et 20 M€ d'investissements.

Si on prend les comparaisons, Paul-Félix tout à l'heure a cité l'Ortolo. Moi, à l'époque, j'ai demandé à ce qu'on l'étudie de manière sommaire. Ce n'est pas 30 M€, Paul-Félix, c'est 50 M€ l'Ortolo, pour 1 millions de mètres cubes, parce qu'on ne va pas mobiliser plus que 1 millions de mètres cubes.

Rehausse : 20 M€ ; l'Ortolo, pour vous donner un chiffre, 1 million, 50 M€.

On a parlé du Cavu, le Cavu, c'est un vieux projet. Georges Mela le sait, nous étions maires tous les deux, on en parlait déjà, il n'a pas été fait. À l'époque où il y avait encore les crédits et la possibilité, y compris du point de vue des normes environnementales, à le faire.

Aujourd'hui, le contexte a changé radicalement. Vous le savez aussi qu'il a changé.

Aujourd'hui, le projet initial du Cavu, il n'est plus faisable. Il n'est plus faisable. On se retrouverait avec un projet qui serait largement diminué et là aussi, on serait dans un ordre de prix qui serait pratiquement autour des 100 M€. Donc ce ne sont pas des sommes anodines, il faut les penser, il faut les travailler et, la Présidente le rappelait, on n'est pas fermé, c'est le travail des acteurs réunis au sein des PTGE qui décideront de la suite.

Mais je crois que l'extrême-sud, il est significatif d'une stratégie posée : on répond dans le temps court à l'urgence, c'est 2028, même si on est rattrapé. Le maire de Porto Vecchio n'est plus là, moi je le regrette, il sait, je lui ai dit en aparté, que dès 2024, nous avons échangé sur la stratégie. Je lui ai présenté la stratégie et je lui ai dit à l'époque, attention, on est dans l'urgence et que rien n'a été fait avant. Si on l'avait initiée en 2019, ça aurait été peut-être un peu différent, mais on l'a initiée en 2023. Aujourd'hui on est contraint par le temps.

Donc, je lui disais, « attention, Monsieur le Maire, si on a des événements climatiques difficiles, on aura du mal, y compris dans les conditions actuelles, pour attendre 2028 ». C'est ce qui se passe aujourd'hui. Et je lui disais, parce qu'on aura du mal, il faut s'engager résolument dans une attitude de sobriété et de bonne gestion de l'eau. Ça veut dire que la gestion de l'eau, ce n'est pas uniquement la production, c'est aussi la distribution.

Et nous, avec constance, la présidente l'a rappelé, Jean-Jacques aussi, depuis que nous avons pu nous exprimer, que nous avons pris en main ce dossier, nous avons dit que l'eau, ce n'est pas un bien marchand. L'eau, c'est un bien qui a vocation à se soustraire aux logiques de marché. Si on confie la distribution, comme c'est fait aujourd'hui, à des opérateurs privés, en l'occurrence une multinationale, l'objectif de cette multinationale, il faut qu'on se le dise, ce n'est pas aujourd'hui de gérer durablement l'eau, c'est de générer des profits qui seront distribués à des actionnaires et en plus, pour l'occasion, même pas des actionnaires corses, pour que les choses soient aussi très claires.

Donc il faut qu'on sorte, il faut qu'on ait le courage de sortir de ce système là aussi. C'est le temps à venir, il faut qu'on se le dise, c'est le temps à venir.

Donc, c'étaient des choses importantes que je voulais préciser.

Je terminerai simplement par une chose, parce que les mots ils ont du sens et les allusions qui ont été portées des fois peuvent blesser. Moi, je le fais pour la présidente, je sais qu'elle partage, je veux saluer le travail des agents de l'Office hydraulique de la Corse, parce que on a la chance d'avoir un EPIC de haut niveau. On le sait, on ne le mesure pas assez.

Je crois que Paul-Félix le sait aussi, il le dit régulièrement.

Et quand on a un outil comme ça, quand on a un service, de la direction en passant les par les chefs de service, par les ingénieurs et par l'ensemble des agents qui font un travail de terrain remarquable au quotidien, il ne faut pas laisser penser qu'il y aurait des fautes cachées, qu'il y aurait des

attitudes qui ne sont pas responsables ou des erreurs que l'on voudrait masquer. Ce n'est pas le cas. L'Office hydraulique, aussi bien dans l'extrême sud que sur l'ensemble du territoire où il est amené à intervenir, fait un travail de très haut niveau et de très grande qualité.

Moi je voulais le dire pour que les choses elles soient extrêmement claires de ce point de vue et je veux saluer l'ensemble des agents.

Je vous remercie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci. Bien sûr, je m'associe à ce que vient de dire Gilles Giovannangeli, je suis parfaitement solidaire de tous les agents de l'Office hydraulique. Je connais leur sérieux, leur dévouement, aussi bien ceux du siège que ceux du terrain et on tenait à le dire.

J'avais oublié de répondre à Chantal. Je crois que la réunion est prévue pour novembre, mais je vous confirmerai.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Donc je crois qu'on en a terminé avec ce débat. Tous les groupes se sont exprimés et il n'y a pas de vote, c'était une information. Donc, merci beaucoup.

Il nous reste une motion. Donc, sur la motion précédente concernant l'ACA, il y avait eu 2 déports, Véronique Pietri et Dany Antonini. Vous vous étiez déportées.

Les services nous informent, ils ne sont pas ici, ils sont dans les bureaux, que sur le rapport précédent, il vaudrait mieux une prise d'acte apparemment.

Je ne l'ai pas dit formellement, j'ai dit c'est un rapport d'information. En fait, il faudrait que vous preniez acte formellement.

Donc est ce que vous êtes d'accord pour prendre acte de ce rapport et du débat qui s'en est suivi ? Très bien merci.

L'Assemblée PREND ACTE du rapport (239).

Comme ça, c'est dit et c'est mieux en le disant formellement.

MUZIONE / MOTION

Motion n° 2025/O2/022 en soutien à l'ACA présentée par M. Don Joseph LUCCIONI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors sur la motion, puisque les personnes qui ont été citées ne veulent pas quitter l'hémicycle. Je constate qu'en ce début d'année, on vous donne des recommandations... Ecoutez-moi, vous faites tous comme vous voulez à partir de maintenant, moi je ne vais pas me battre toute l'année à faire appliquer les règlements intérieurs. C'est bon, il n'y a pas de problème. Et puis après, vous en assumerez les conséquences.

Bien donc maintenant nous passons à cette motion. Le porteur, c'est Don Jo LUCCIONI. Et puis, il y a 2 amendements aussi.

Dunque, vi lasciu presentà a muzione è po dopu l'amendamenti. À ringrazià vi.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, Cara Presidenti.

Vous connaissez tous, vous avez suivi les péripéties extra sportives qui ont marqué l'intersaison de l'AC Ajaccio, qui ont malheureusement conduit à l'exclusion de l'ACA des championnats dits nationaux, qui ont amené à une rétrogradation administrative de l'AC Ajaccio en régional 2 et qui se sont notamment soldés par le placement en liquidation judiciaire de la SAS qui comportait la section professionnelle du club.

Fort heureusement, au début du mois de septembre, une nouvelle gouvernance a été installée à la tête de l'association, ce qui a permis de sauver cette institution du football ajaccien et du football corse.

J'en profite au nom du groupe Fà populu inseme pour saluer la nouvelle équipe à la tête de laquelle est placée notamment le président Mickael Torre, qui a pu être reçu, me semble-t-il, par la conseillère exécutive en charge du sport ce matin, Madame Anne-Laure Santucci.

Donc, il y a un projet de reconstruction qui se met en place.

Seulement voilà, il y a un vieux litige qui oppose le club à un de ses anciens joueurs, qui a conduit le 11 juillet 2025 à une condamnation de l'ACA par la FIFA à une interdiction de recruter, c'est-à-dire que les nouvelles licences sont bloquées, notamment pour l'équipe première de l'ACA qui devrait évoluer en Régional 2.

Alors cette décision est intervenue le 11 juillet 2025, dans un contexte particulier, puisqu'on était en pleine tempête pour la survie du club et aucune démarche de défense n'a pu être entreprise par les dirigeants d'alors. Les délais de recours ont été dépassés.

Donc, la nouvelle équipe placée à la tête de l'association a hérité d'une situation un petit peu ubuesque et catastrophique. C'est ainsi qu'elle est qualifiée dans une lettre ouverte que le bureau de l'association de l'AC Aiacciu a adressée au président de la FIFA.

Cette décision d'interdire à l'ACA tout recrutement pour son équipe première, elle menace la survie du club, alors que la nouvelle équipe œuvre à la mise en œuvre d'un projet de reconstruction. Et là où le bât blesse, c'est que la fameuse décision du 11 juillet 2025 prise par la FIFA aurait été prise sur la base d'un faux document. Il y a un certain nombre d'éléments et de pièces en justice, sur lesquelles je ne reviens pas, qui ont été versés au débat public et médiatique, y compris par le club dans le cadre d'une lettre ouverte.

Il y a eu, suite à cela et à cette situation de difficulté extrême et d'urgence aussi, une saisine par le président de la Ligue Corse de Football que je salue parce qu'il est dans les travées, me semble-t-il, des invités, de la Fédération française de football et de son président, Monsieur Diallo.

Il y a d'autres initiatives qui ont pu être prises, y compris au niveau parlementaire.

Et donc, à travers cette motion, le groupe Fà populu in seme propose que l'Assemblée de Corse, bien sûr, apporte son soutien à l'AC Aiacciu dans l'ensemble de ses composantes, sa nouvelle direction, ses salariés, ses bénévoles, ses supporters qui sont confrontés aujourd'hui à une nouvelle situation d'injustice.

Il est également proposé à l'Assemblée de Corse d'appeler l'ensemble des instances françaises et internationales du foot à régler dans les plus brefs délais cette question, à travers notamment la suspension de la décision d'interdiction de recrutement notifiée à l'AC Aiacciu.

Et puis ça fait l'objet d'un amendement, mais j'y reviendrai, Madame la Présidente, on propose également que l'Assemblée de Corse mandate le Conseil exécutif et son président pour relayer cette demande auprès du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, parce qu'après les péripéties extra sportives qu'a connues le club et considérant ce que représente le club pour Aiacciu, et au-delà pour la Corse, il est temps que le sport reprenne tous ses droits.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors je me tourne vers l'exécutif pour avoir son avis et sur la motion et sur les amendements.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Présidente, favorable à la motion et à l'amendement.

Sachez, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux que j'ai reçu à leur demande, et c'était prévu avant que la motion ne soit déposée, le Président de l'ACA ce matin. Nous les avons écoutés et ils ont exposé leurs arguments, leur volonté aussi de repartir sur des bases très saines.

Donc, je vous ferai part de cet entretien et du travail commencé avec eux dans une future session.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce que l'exécutif veut rajouter autre chose ? Non, c'est bon. Merci.

Donc qui souhaite s'exprimer ? Oui, Véronique Pietri.

Mme Véronique PIETRI

Merci.

Je voudrais juste dire que notre groupe s'associe pleinement donc à cette motion de soutien à l'AC Aiacciu.

Je ne reviendrai pas bien sûr sur l'importance du club, ça a été largement fait, pour Aiacciu, pour la Corse.

Je voudrais juste insister sur sa dimension de formation de la jeunesse et de repère même pour toute la jeunesse Corse.

Donc, je voudrais saluer bien sûr le travail de cette nouvelle équipe qui s'est mise en place et qui se bat vraiment pour sauver l'entité de l'ACA. C'est un véritable défi, parce que, au fur et à mesure, les obstacles se multiplient au lieu de se résoudre. C'est tous les jours de nouvelles difficultés et cette équipe ne mérite pas de subir les conséquences ni de la gestion défailante d'autrefois, ni des injustices dont parlait Monsieur Luccioni qui sont en train donc de plomber toute possibilité de reconstruction.

Donc vous l'avez compris, c'est la survie du club qui est en jeu et pour nous, il s'agit de mettre tous nos moyens, tous les moyens possibles pour essayer d'un côté de peser de tout notre poids politique déjà dans cette démarche et ensuite, j'espère aussi pour aider, surtout pour le volet formation, comme le disait Madame Santucci, j'espère que nous aurons la possibilité d'aller même au-delà dans le soutien avec quelque chose de plus concret aussi, rapidement.

Voilà. Donc bien sûr, nous sommes favorables à et nous nous associons à la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, je crois que Madame Santucci voulait rajouter quelque chose.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, simplement par rapport au cœur de la motion, dire que bien entendu, nous allons nous associer à tous les acteurs qui aujourd'hui doivent écrire à la FIFA pour ce sujet particulier.

Et dire aussi, je voudrais quand même le dire, je veux témoigner de l'engagement et de l'investissement du président, Monsieur Torre, et de son équipe, et de l'implication de l'entraîneur, et des équipes autour d'eux et qui ont, je pense, un projet important pour le territoire.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci à vous. Jean-Martin, vous voulez dire quelque chose ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, rapidement pour vous dire qu'évidemment on s'associe à la motion, dire qu'on souhaite à la nouvelle équipe, qui manifestement s'engage avec la volonté d'assainir très rapidement le passé et de partir sur des bases responsables, raisonnables, qu'elle doit pouvoir compter sur notre soutien, fut-il symbolique, que le sport c'est important. J'ai une pensée pour les supporters. Beaucoup de supporters vont voir leur part d'enfance quand ils vont au stade. C'est très important la part d'enfance.

Dire aussi qu'on invisibilise beaucoup trop le sport et la culture, de mon point de vue, dans cette Assemblée et que c'est l'occasion aussi de dire combien le sport et la culture sont importants dans ces grands moments d'incertitude et d'instabilité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Enfin, moi je n'ai pas l'impression qu'on invisibilise le sport et la culture, si je peux me permettre... Avec tous les rapports qu'il y a eus ! En particulier sur l'ACA, on en a beaucoup discuté.

Pour ce qui est sport, di ciò chì ci capiscu eiu in ballò. Ma dopu, ind'è a cultura dinò, ùn pudemu micca dì chè ùn ci hè micca statu raporti è travagliant' à a cultura è u sport. Eccu. Pensu chì à u cuntrariu. À u cuntrariu.

Je rappelle que l'OCDE d'ailleurs a fait de du capital culturel identitaire de la Corse, un des facteurs d'attractivité. Voilà, bien.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

On n'a pas la même définition du mot « invisibiliser ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, voilà peut-être.

Alors je mets au vote les amendements. Vous nous avez dit que vous étiez d'accord sur les amendements.

Donc qui est contre l'amendement n°1 ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Amendement n°2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Je soumets au vote, et ne partez pas à la suite du vote, s'il vous plaît, merci, je soumets au vote le rapport ainsi amendé, la **motion ainsi amendée**.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La MOTION, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité. Merci.

(Absents : Groupe « AVANZEMU » en totalité + M. Pierre GHIONGA ; Mmes Serena BATTESTINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Charlotte TERRIGHI)

Je voudrais vous faire part d'une **information**, certains le savent.

Nous avons été saisis par plusieurs associations et des groupes aussi, notamment Core in fronte a été saisi, ils me l'ont signalé. Vous savez tous qu'il y a une flottille qui est en direction de la bande de Gaza. Certains bateaux ont déjà été arraisonnés, bien évidemment, par l'armée, par la marine israélienne.

Je vous informe que dans le dernier bateau qui est parti hier d'Italie, il y a une Corse. Il y a Isaline Choury, qui n'est autre que notamment la sœur de Hyacinthe Choury, qui est au CESEC, et la nièce de Danielle Casanova, la résistante, qui elle-même est une membre active de nombreuses associations concernant la mémoire de la Résistance en France et ailleurs.

Voilà, je tiens à vous préciser donc qu'elle est actuellement sur un bateau, qu'elle a 84 ans, je le précise. Et je tenais à ce que nous soyons les uns et les autres, quelles que soient nos opinions politiques - quelles que soient nos opinions politiques - vigilants au devenir de cette femme courageuse, que moi personnellement je soutiens, mais je ne veux engager que ma parole, et que par ailleurs, nous soyons vigilants aussi à ce qui pourrait arriver si demain elle était interceptée et en prison dans les geôles israéliennes.

Voilà, il faut quand même le savoir. Je tenais à vous le préciser, merci. À ringrazià vi.

S'ellu ùn ci hè nunda à dì, vi pregu una bona dumenicata è ci ritruvemu da quì à pocu.

Avvedeci !

Mme Chantal PEDINIELLI

Et le courrier, le fameux courrier du cardinal ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et le courrier du cardinal est parti, c'est fait !

Merci, pardon, vous avez raison, le courrier du cardinal est parti, il vous sera transmis. Bien sûr, on le transmet.

Merci.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci.

La séance est levée à 16 h 15.